

1-2/2013  
104<sup>ème</sup> année

# SEW journal

Publication du Syndicat Éducation et Sciences dans l'OGBL  
Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL



VERS LA GRÈVE ?

Rédaction: Direction syndicale du SEW/OGBL

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position du syndicat.

Abonnement: 25 € par an

No 1-2 / 2013 - 104<sup>e</sup> année -  
Paraît jusqu'à 6 fois par an

Toute correspondance est à adresser au  
SEW/OGBL

1, rue Jean-Pierre Sauvage  
L-2514 Luxembourg

Tél. 26 09 69 1

Fax 26 09 69 69

courriel: sew@ogbl.lu

www.sew.lu

Editrice responsable: Danièle Nieves

Imprimeur: Polyprint

Publication du Syndicat Education et Sciences dans  
l'OGBL

Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL

Anciennement Journal des instituteurs

1, rue Jean-Pierre Sauvage  
L-2514 Luxembourg



ÉDITORIAL	3
RÉFORME STATUAIRE	4
DIÈTE SYNDICALE	26
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	46
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	53
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	86
ACTUALITÉS	90
FGIL	92

# Réforme de la Fonction publique

*“Faarf bekennen ! Et geet ëm d’Ganzt !”*

Au cours des dernières semaines du 2<sup>e</sup> trimestre, à un moment où les enseignants étaient occupés à corriger les épreuves de fin de trimestre, respectivement à préparer les entretiens individuels des bilans intermédiaires avec les parents, la FEDUSE et le SNE ont informé leurs membres sur les résultats de l'accord qu'ils ont signé avec Madame Delvaux après des négociations d'une année. D'emblée il était clair que les syndicats appartenant à la CGFP devaient bien respecter l'accord-cadre du 22 mars 2012 de la CGFP avec le Gouvernement. Rappelons que les 4 syndicats d'enseignants avaient appelé leurs membres à la grande manifestation du 22 mars de l'année passée avec des revendications communes aussi en ce qui concerne la réforme de la Fonction publique.

Le SEW et l'APSS avaient toujours évité d'entamer des négociations avec la ministre de l'Éducation nationale, car cela impliquait automatiquement l'approbation de l'accord-cadre avec les principes contestés qui sont, rappelons-le encore une fois, la gestion par objectifs, l'évaluation des enseignants, la hiérarchisation des carrières et une détérioration des carrières des enseignants du secondaire et du fondamental.

L'entrevue du 12 mars dernier entre Madame Delvaux et les représentants du SEW et de l'APSS, qui se sont associés dans ce dossier parce qu'ils visent des objectifs communs, a montré - s'il en fallait encore la preuve -, que la transposition des principes de l'accord-cadre dans le secteur de l'enseignement n'est pas possible sans y introduire des idées et valeurs nuisibles à l'école publique. Nos appréhensions en ce qui concerne un contrôle total des enseignants voire une mise sous tutelle par le MEN ainsi qu'une détérioration du climat dans les écoles risquent de se confirmer avec l'accord de la FEDUSE et du SNE.

Nous publions dans ce journal une analyse et un commentaire détaillés de l'accord .

La menace exprimée par le ministre Biltgen d'exclure les enseignants (quelque 40% du total du nombre des fonctionnaires) de la Fonction publique en dit long sur les stratégies d'intimidation employées par le Gouvernement lors des négociations. Rappelons que le litige du SEW et l'APSS contre le gouvernement, déclaré recevable lors de la conciliation et la médiation ne comporte pas un rejet « en bloc » du projet de réforme de la Fonction publique, mais une demande de dérogation à certains principes.

Dans les semaines à venir, les syndicats vont relancer la campagne de mobilisation. Après une longue année de négociations dans le cadre de la procédure de litige, la voie est à présent ouverte pour une grève légale des acteurs de l'Enseignement.

Par leur présence massive aux réunions régionales de protestation, les enseignants du fondamental, du secondaire et du secondaire technique ainsi que le personnel des écoles pourront signaler leur détermination à ne pas céder devant le chantage et les pressions du Gouvernement et à éviter à l'école publique les effets néfastes des principes contestés.

C'est ainsi qu'ils obligeront les ministres de la Fonction publique et de l'Éducation nationale à écouter enfin les acteurs du terrain et à revoir fondamentalement leur projet.

La responsabilité de chacun d'entre nous pour la profession de l'enseignant et la qualité de l'enseignement public est engagée.

Avec la détermination d'aller jusqu'au bout, nous obtiendrons gain de cause !



Patrick Arendt  
Président du  
SEW/OGBL

# Vers la grève ?

*Le litige collectif du SEW et de l'APESS contre le Gouvernement relatif au projet de réforme de la Fonction publique dans le secteur de l'enseignement est entré dans la dernière ligne droite. Le Médiateur a considéré la demande de médiation recevable et il a recommandé aux deux syndicats d'accepter l'« offre du Gouvernement de discuter par l'intermédiaire de la Ministre de l'Éducation nationale et la Formation professionnelle de la mise en œuvre du système d'appréciation dans le secteur de l'enseignement ».*

*L'APESS et le SEW ont donné suite à cette recommandation du Médiateur et ils ont demandé à la ministre de l'Éducation nationale de leur accorder une entrevue au sujet des revendications formulées dans le litige. Cette réunion a eu lieu le 12 mars. Dans cette réunion, le SEW et l'APESS ont proposé d'introduire dans le projet de réforme de la Fonction publique une dérogation à l'application de ces principes au secteur de l'enseignement et plus particulièrement ceux en relation avec l'évaluation et l'appréciation des enseignants ainsi qu'avec la création de 15 à 20 % de postes à responsabilité particulière dans les carrières enseignantes. La ministre de l'Éducation nationale a refusé cette proposition et a mis*

*en avant les éléments de l'Accord de transposition des principes des réformes de la Fonction publique dans le secteur de l'enseignement.*

*Le SEW et l'APESS ont analysé le contenu de cet accord et ils sont parvenus à la conclusion que malgré des avancées sur quelques points mineurs, celui-ci reste largement en dessous de leurs attentes. Dès lors, ils informeront le Médiateur de l'échec de la médiation.*

*Ils organiseront des réunions régionales avec les enseignants des écoles fondamentales et des lycées et lycées techniques pour les informer des enjeux et envisager avec eux la préparation d'une grève. Ils resteront bien évidemment ouverts au dialogue avec le gouvernement.*

*Luxembourg, le 22 mars 2013*

## Lettre aux collègues



Chères collègues, Chers collègues,

4.500 d'entre vous ont signé début 2012 le *Manifeste* s'opposant notamment à la gestion par objectifs des écoles, à l'évaluation des enseignants et à la hiérarchisation et à la dévalorisation de nos carrières. 6.000 d'entre vous ont clamé le 22 mars 2012 leur refus de ces principes pour l'enseignement.

Plus de 80 % des participants aux questionnaires de la DNL ont rejeté l'introduction de ces mêmes principes dans le postprimaire, comme le propose le projet de réforme des lycées par l'intermédiaire de CDS/PDS, profil des lycées, agence qualité et évaluation externe. Ils voient clairement dans quelle galère on veut les embarquer. Les enseignants du fondamental, déjà touchés par l'effet de bureaucratisation engendré les Plans de réussite scolaire (PRS) et les Rapports-Ecole commencent à en mesurer les effets néfastes.

C'est bien contre l'application à l'enseignement de ces principes, contenus dans le projet de réforme de la Fonction publique, que le SEW et l'APESS ont introduit un litige en date du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Depuis lors, tout au long des différentes réunions de conciliation, le ministre de la Fonction publique a refusé de discuter du fond du problème et il a toujours argumenté que le litige ne serait pas recevable puisque les quatre principes en question seraient gravés dans le marbre d'un accord général avec la CGFP, accord dont aucune administration ne pourrait être exclue.

Il nous a sans cesse demandé d'accepter lesdits principes et de négocier les détails avec Madame Delvaux. L'APESS et le SEW n'ont pu céder à cette demande parce que :

- l'enseignement n'est pas une administration à proprement parler et, à ce titre, la pédagogie et l'instruction ne peuvent être appréciées à travers des règles issues de la gestion des affaires ;
- l'application des principes en question est nuisible à l'enseignement du fait qu'elles mènent à une bureaucratisation injustifiée, qu'elles minent le travail en équipe et qu'elles engendrent la flagornerie ;
- une évaluation équitable des résultats est illusoire, faute de critères objectifs, du fait que nous travaillons avec des élèves et non sur des dossiers.

Dès lors, une négociation avec la ministre de l'Éducation nationale aurait sans nul doute mené à l'impasse.

Face au désaccord fondamental des deux parties au litige, le Conciliateur, juriste indépendant issu – de surcroît – de la magistrature, a constaté le 7 novembre 2012 la non-conciliation, tel que cela est prévu dans la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat.

Le différend a ensuite été porté devant le Médiateur, qui, suivant la même loi, est appelé à faire une proposition de médiation dans les 8 jours à partir de l'échec de la tentative de concilier les parties.

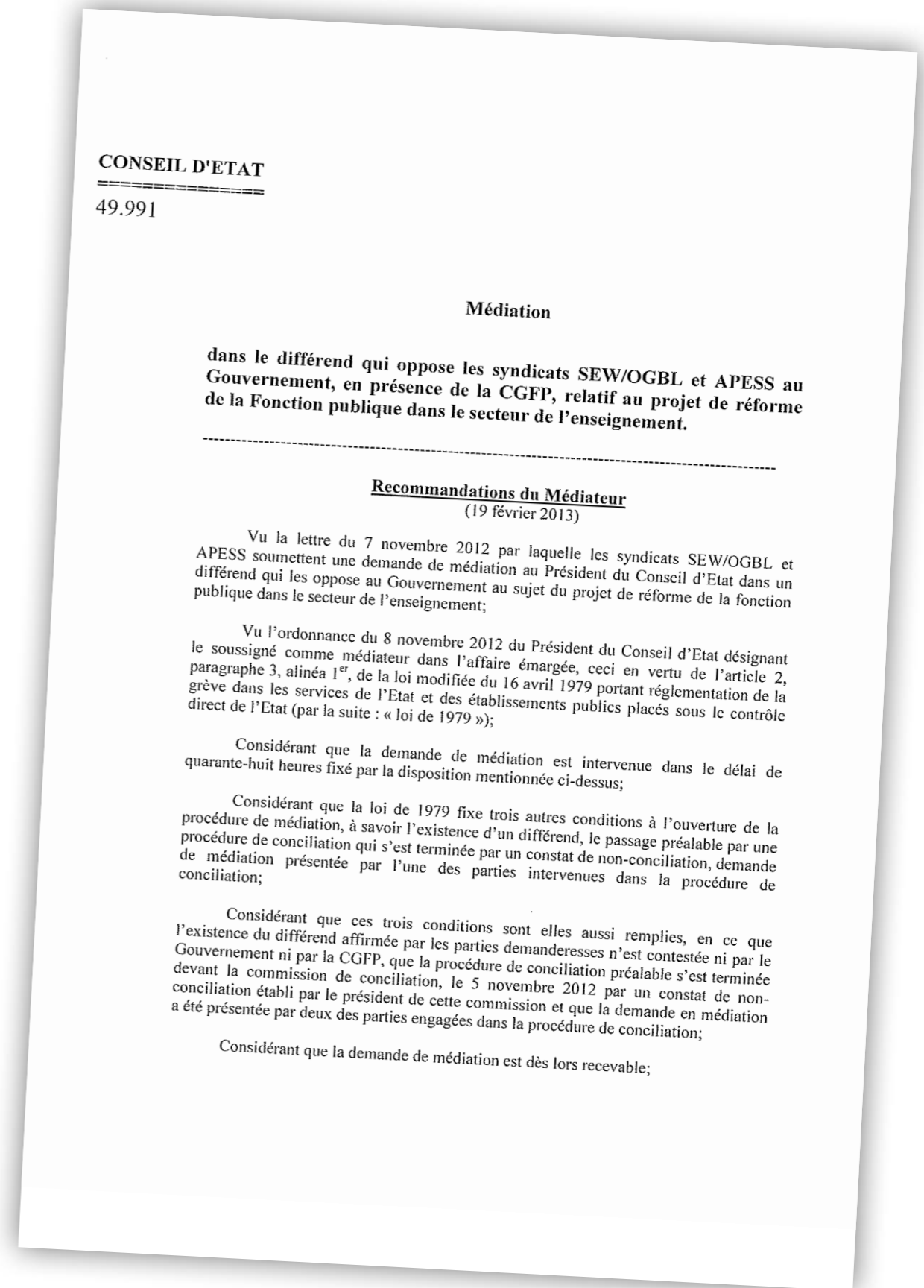
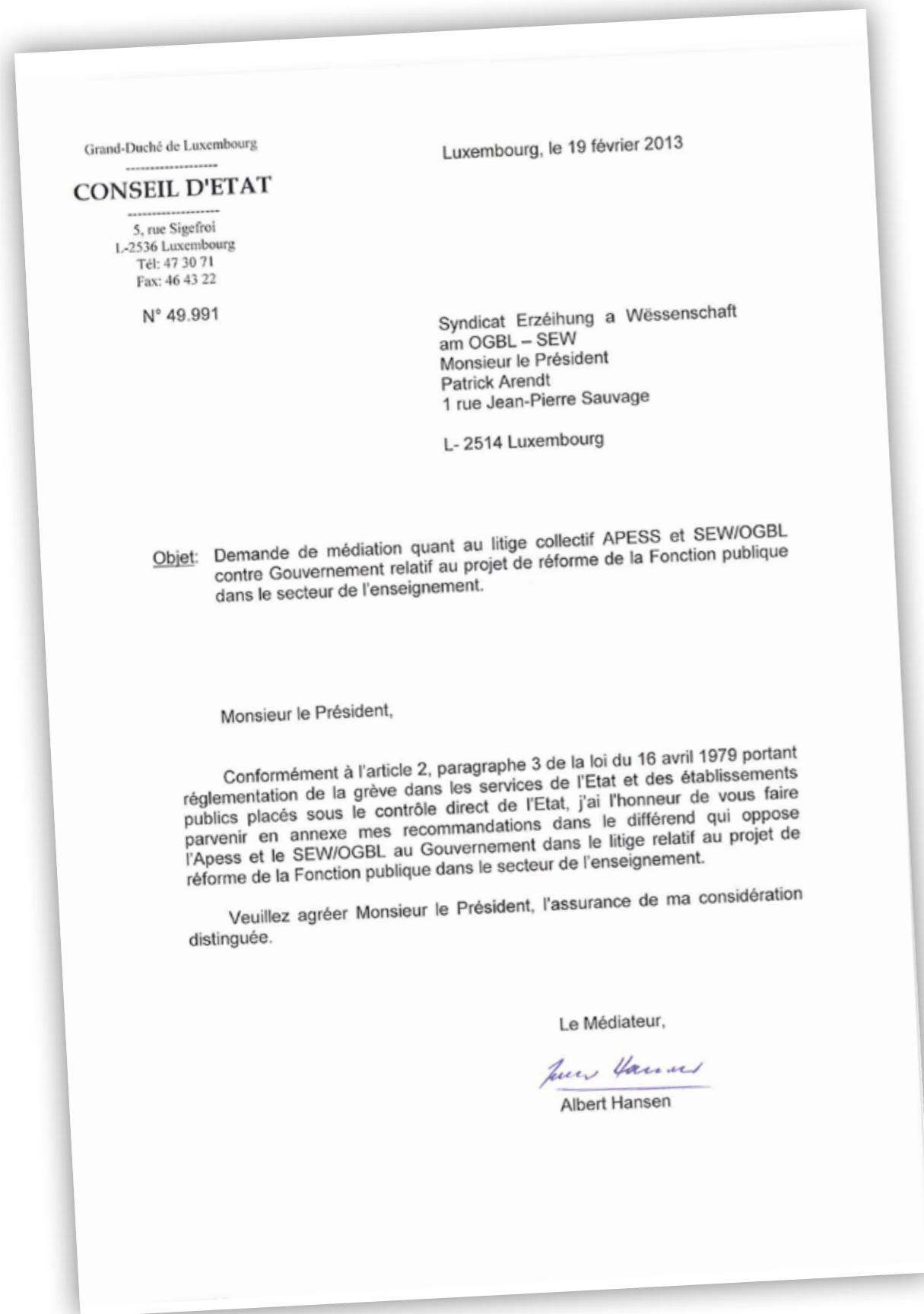
Mais voici qu'au nom du Gouvernement, Monsieur Biltgen ignore la non-conciliation prononcée par un magistrat confirmé et invoque à nouveau la non-recevabilité du litige, qui ne figure pourtant nulle part dans la loi. Le but de sa démarche est évident : revenir à la case départ du 1<sup>er</sup> mars 2012, mener une guerre de procédure en interprétant de manière restrictive une loi destinée à encadrer les libertés et actions syndicales garanties par notre Constitution et plusieurs Conventions internationales (et non pas à en rendre l'exercice excessivement difficile) et empêcher de la sorte les enseignants de négocier avec lui les principes fondamentaux pour leur secteur, tout en faisant obstacle à leur droit de grève.

Dans le schéma simpliste de Monsieur Biltgen, les enseignants devraient accepter des principes généraux nuisibles et inapplicables dans leur secteur, qui ont été négociés sans leur participation, et s'engager ensuite dans une discussion vide de sens avec leur ministre de tutelle ! Lui-même et le gouvernement ne respectent pas la convention C-151 de l'Organisation internationale du travail que le Luxembourg a ratifiée en 2001. Cette convention tend à protéger le droit de négociation des organisations syndicales représentatives de leur secteur et à assurer des procédures de médiation et de conciliation qui inspirent la confiance des parties.

Alors que le projet de réforme de la Fonction publique commence à être discuté en Commission à la Chambre des députés, tout porte à croire qu'on veut faire traîner les choses et exclure définitivement les enseignants de la négociation relative à leurs conditions d'emploi et de travail.

Nous attendrons la décision du Médiateur annoncée pour début février et nous reviendrons vers vous pour déterminer la suite des actions syndicales qui s'imposent.

Luxembourg, le 22 janvier 2013



suite  
Lettre du Médiateur au OGBL/SEW

Vu que la loi de 1979, article 2, paragraphe 3, alinéa 2, met le médiateur dans l'obligation d'essayer de concilier les parties au différend;

Considérant que les entretiens que le médiateur a eus avec chacune des parties au différend (le 11 janvier 2013 avec le Gouvernement; le 11 janvier 2013 avec l'APESS; le 14 janvier 2013 avec le SEW/OGBL) ainsi qu'avec la CGFP le 25 janvier 2013 et que les déclarations faites à ces occasions par les représentants des parties ont permis au médiateur de conclure qu'il n'y a pas le moindre espoir de voir aboutir une quelconque proposition de conciliation, chacune des parties campant de façon déterminée sur les positions qui étaient les siennes au cours de la procédure de conciliation; qu'au contraire les parties ont insisté pour que le médiateur termine au plus vite sa mission en leur soumettant ses propositions sous forme de recommandations en vue du règlement du différend;

Considérant que dès lors toute autre tentative de conciliation serait vaine et n'entraînerait qu'une perte de temps d'autant plus inopportune que la demande d'ouverture de la procédure de conciliation remonte déjà au 1<sup>er</sup> mars 2012;

Considérant que les parties demandresses ont uniquement qualité pour agir dans un différend constituant un litige collectif qui n'est pas généralisé et encore sous condition qu'elles représentent pour le secteur concerné plus particulièrement les agents concernés par ce litige;

Considérant que les propositions du médiateur ne peuvent pas modifier la qualité des parties, définie par la loi de 1979, en formulant des recommandations qui dépasseraient le caractère sectoriel du différend et en ouvrant aux organisations syndicales sectorielles la participation aux négociations de mesures ayant une portée générale; qu'il ne peut pas non plus faire des propositions qui diminueraient le rôle de l'organisation syndicale la plus représentative sur le plan national en ne lui permettant pas de négocier des mesures à portée générale, c.-à-d. applicables à l'ensemble du personnel de l'Etat;

Considérant dans ce contexte que l'enjeu du différend consiste en ordre principal à savoir si les agents enseignants du secteur de l'enseignement peuvent en principe, ou ne peuvent en principe pas, être soumis à un système d'appréciation de leurs compétences professionnelles et personnelles;

Considérant que les parties demandresses, représentatives pour le secteur de l'enseignement, soutiennent que pareil système d'appréciation ne peut pas s'appliquer au secteur de l'enseignement;

Considérant que le Gouvernement, d'accord avec la CGFP, se propose de faire procéder à une modification substantielle des règles statutaires applicables à la fonction publique en général et qu'il soutient que le secteur de l'enseignement, comme tous les autres secteurs de la fonction publique, peut, en principe, s'accommoder d'un système d'appréciation général pour peu que l'application de ce système à ce secteur en prenne en considération les particularités; que le Gouvernement a désigné la Ministre de

l'Education nationale et de la Formation professionnelle comme interlocutrice des organisations syndicales du secteur de l'enseignement pour discuter avec elles des modalités d'application du système d'appréciation au secteur de l'enseignement;

Considérant que le Gouvernement projette d'introduire le système d'appréciation dans la législation nationale dans le cadre du vote par le Parlement d'une série de projets de loi portant sur le statut général des fonctionnaires de l'Etat et sur le régime de rémunération des agents de l'Etat (documents parlementaires n<sup>os</sup> 6457 à 6465); que le contenu de ces projets de loi transpose deux accords conclus entre le Gouvernement et la CGFP après d'âpres et de longues négociations et signés le 15 juillet 2011; que ces accords constituent une solution de compromis reposant sur des concessions mutuelles à laquelle ont abouti le Gouvernement et la CGFP; que le Gouvernement aussi bien que la CGFP ont déclaré lors des entretiens des 11 et 25 janvier 2013 que le résultat de leurs accords forme un tout indissociable en ce sens que la modification d'un quelconque élément mettra en cause l'ensemble des accords;

#### Le Médiateur

##### A) Recommande aux parties demandresses SEW/OGBL et APSS:

de tenir compte du fait que le statut général de la fonction publique, s'il doit garder quelque signification, doit porter nécessairement sur les éléments caractéristiques du secteur public; qu'il a été possible par le passé de trouver un accord général au sujet des éléments de la rémunération, de la tâche et des congés des agents publics, malgré la diversité des emplois occupés par ceux-ci; qu'il est possible d'appliquer les principes généraux retenus dans ces contextes à des carrières aussi disparates que celles des agents administratifs mais aussi à celles des médecins, des assistants sociaux, des psychologues, des infirmiers et des enseignants sans que l'une de ces carrières se soit vue inhibée à exercer convenablement son métier professionnel; que l'application des principes généraux à chacune des carrières est donc en principe possible, même si les aspects couverts sont pleins de nuances d'une carrière à l'autre; que l'approche du Gouvernement et du syndicat représentatif au niveau national telle qu'elle est reflétée par le projet de loi n<sup>o</sup> 6457 n'exclut pas la prise en considération, au niveau de la mise en œuvre des textes généraux, des spécificités des différentes carrières et des différents secteurs; que l'offre du Gouvernement de discuter par l'intermédiaire de la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle de la mise en œuvre du système d'appréciation dans le secteur de l'enseignement est la mieux apte à déterminer les éléments exigeant, dans le secteur de l'enseignement, un traitement particulier;

et d'accepter par voie de conséquence le dialogue offert par le Gouvernement, qui est la seule solution susceptible de respecter simultanément les intérêts du secteur qu'elles défendent et ceux de l'intérêt de la Fonction publique dans son ensemble;

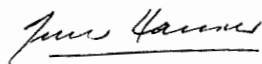
##### B) Recommande au Gouvernement:

suite  
Lettre du Médiateur au OGBL/SEW

- 1) de confirmer la disponibilité de la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle en vue d'engager rapidement des pourparlers aussi avec les deux parties demanderesse dans le but de trouver, si possible, un accord sur la mise en œuvre dans le secteur de l'enseignement du système d'appréciation retenu dans ses caractéristiques générales dans le projet de loi n° 6457;
- 2) d'approfondir ses réflexions sur la réforme de la loi de 1979; la solution retenue par le projet de loi n° 6547 est en effet très en retrait par rapport à une solution optimale; l'intention de régler dans l'immédiat par la nouvelle loi deux questions seulement – la définition de la notion du "litige collectif" et le remplacement dans la procédure de médiation du Président du Conseil d'Etat par le Président de la Cour Supérieure de Justice – est insuffisante, alors que le litige qui est à la base des présentes recommandations a montré d'autres lacunes substantielles de la loi de 1979, notamment: le manque de critères permettant de distinguer clairement un litige généralisé d'un litige sectoriel, l'opacité de la loi quant aux critères précis qui permettraient d'apprécier le degré de représentativité des organisations syndicales dans un secteur déterminé, le manque de clarté pour ce qui est du déclenchement de la grève (les procédures à mettre en œuvre entre la non-acceptation par le syndicat des recommandations du médiateur et la décision du "personnel" de déclencher la grève), l'inexistence de règles procédurales précises au niveau de la conciliation et de la médiation; ces questions de fond devraient trouver leur solution dans le cadre du vote par le Parlement du paquet de projets de loi déposés en vue de l'exécution des accords du 15 juillet 2011.

Luxembourg, le 19 février 2013

Albert Hansen  
Médiateur



Lettre APSS-SEW à Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de L'Education nationale et de la Formation professionnelle



Madame Mady DELVAUX-STEHRES  
Ministre de l'Education nationale  
et de la Formation professionnelle  
L-2926 Luxembourg

Luxembourg, le 28 février 2013

Objet : demande d'entrevue au sujet des revendications dans le cadre du litige collectif APSS et SEW contre Gouvernement, relatif au projet de réforme de la Fonction publique dans le secteur de l'enseignement

Madame la Ministre,

Dans sa lettre de Médiation dans le cadre du litige collectif SEW et APSS contre Gouvernement, relatif au projet de réforme de la Fonction publique dans le secteur de l'enseignement, le Médiateur, Monsieur Albert Hansen, a considéré que la demande de médiation de nos deux syndicats est recevable.

En même temps, il nous a recommandé d'accepter l'« offre du Gouvernement de discuter par l'intermédiaire de la Ministre de l'Education nationale et la Formation professionnelle de la mise en œuvre du système d'appréciation dans le secteur de l'enseignement ».

Par la présente, nous donnons suite à la recommandation du Médiateur « d'accepter le dialogue offert par le Gouvernement » et nous vous demandons de nous accorder une entrevue au sujet de nos revendications formulées dans le litige.

Nous tenons à vous rappeler les modalités du projet de réforme en question auxquelles l'APSS et le SEW sont opposés:

- l'introduction d'une gestion par objectifs dans l'enseignement ;
- la hiérarchisation et la création de 15 à 20 % de postes à responsabilité particulière dans les carrières enseignantes ;
- une évaluation annuelle et une appréciation à trois moments des carrières enseignantes ;
- une diminution des indemnités de stage dans l'enseignement secondaire ;
- la mise en place d'un stage dans l'enseignement fondamental, puisque ce stage ne comporte pas de formation, mais constitue exclusivement un moyen pour réduire le traitement de début de carrière ;
- la dévalorisation des carrières de l'instituteur de l'enseignement fondamental et du professeur de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

suite

Lettre APESS-SEW à Madame Mady Delvaux-Stehres

Tout au long des discussions lors du processus de conciliation et de médiation, nous avons souligné que les principes de ce projet de réforme ne sont pas applicables aux enseignantes et aux enseignants – qui constituent environ 40 % de la Fonction publique – et cela pour les raisons suivantes:

- l'enseignement n'est pas une administration à proprement parler et, à ce titre, la pédagogie et l'instruction ne peuvent être appréciées à travers des règles issues de la gestion des affaires ;
- l'application des principes en question est nuisible à l'enseignement du fait qu'elles mènent à une bureaucratisation injustifiée, qu'elles minent le travail en équipe et qu'elles engendrent la flagornerie ;
- une évaluation équitable des résultats est illusoire, faute de critères objectifs, du fait que nous travaillons avec des élèves et non sur des dossiers.

Nous sommes soutenus dans notre raisonnement et dans notre démarche par plus de 4.500 enseignants, instituteurs, professeurs et intervenants de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et secondaire technique, qui ont marqué leur soutien aux revendications reprises dans le « Manifeste » annexé à la présente et par 6.000 manifestants dans les rues de la Ville de Luxembourg – enseignants pour la plupart – qui ont clamé le 22 mars 2012 leur refus de ces principes.

Par conséquent, notre demande d'entrevue tendrait à discuter l'introduction, dans le projet de loi, d'une dérogation à l'application de ces principes au secteur de l'enseignement et plus particulièrement ceux en relation avec l'évaluation et l'appréciation des enseignants ainsi qu'avec la création de 15 à 20% de postes à responsabilité particulière dans les carrières enseignantes.

Etant donné que la demande d'ouverture de la procédure de conciliation remonte déjà au 1<sup>er</sup> mars 2012, qu'entre-temps la discussion du projet de loi dans les instances parlementaires est déjà bien avancée et que par conséquent il y a urgence, nous vous saurions gré de bien vouloir nous recevoir avant le 15 mars.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

pour le SEW/OGBL,



Patrick Arendt  
Président

pour l'APESS,



Daniel Reding  
Président

annexe :

« Manifeste » signé par 4.500 enseignantes et enseignants.

## La réunion de la dernière chance !

4.500 enseignants ont signé début 2012 le Manifeste s'opposant à la gestion par objectifs des écoles, à l'évaluation des enseignants, à la hiérarchisation de leurs carrières par la création de 15 à 20 % de postes à responsabilité particulière et à la dévalorisation des carrières de ceux qui n'accèdent pas à ces postes.

6.000 d'entre eux ont clamé le 22 mars 2012 leur refus de ces principes pour l'enseignement.

Une immense majorité des enseignants du postprimaire ont rejeté l'introduction, dans leur vie professionnelle quotidienne, de ces mêmes principes, par l'intermédiaire de Cellules de développement scolaire (CDS), de Plans de développement scolaire (PDS), de Profils des lycées, d'Agence qualité et d'Évaluation externe, comme le propose le projet de réforme des lycées. Ils voient clairement dans quelle galère on veut les embarquer. Les enseignants du fondamental, déjà touchés par l'effet de bureaucratisation engendré par les Plans de réussite scolaire (PRS) et les Rapports-Ecole, commencent à en mesurer les effets néfastes.

C'est justement contre l'application à l'enseignement de ces principes, contenus dans le projet de réforme de la Fonction publique, que le SEW et l'APESS avaient introduit un litige en date du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Tout au long des discussions lors du processus de conciliation et de médiation, l'APESS et le SEW ont mis en avant – sans succès – des arguments résultant pourtant du bon sens :

- l'enseignement n'est pas une administration à proprement parler et, à ce titre, la pédagogie et l'instruction ne peuvent être appréciées à travers des règles issues de la gestion des affaires ;
- l'application des principes en question est nuisible à l'enseignement du fait qu'ils mènent à une bureaucratisation injustifiée, qu'ils minent le travail en équipe et qu'ils engendrent la flagornerie ;

- une évaluation équitable des résultats est illusoire, faute de critères objectifs, du fait que nous travaillons avec des élèves et non sur des dossiers.

Le Ministre Biltgen en charge du dossier a constamment évité une discussion de fond et a sans cesse argumenté que le litige ne serait pas recevable.

Après que la non-conciliation a été constatée fin octobre 2012, la procédure de médiation a été engagée et en date du 19 février dernier, le Médiateur vient de reconnaître la recevabilité du litige entamé par les syndicats SEW et APESS. En même temps, il a recommandé à nos deux syndicats de rediscuter le problème avec la Ministre de l'Éducation nationale.

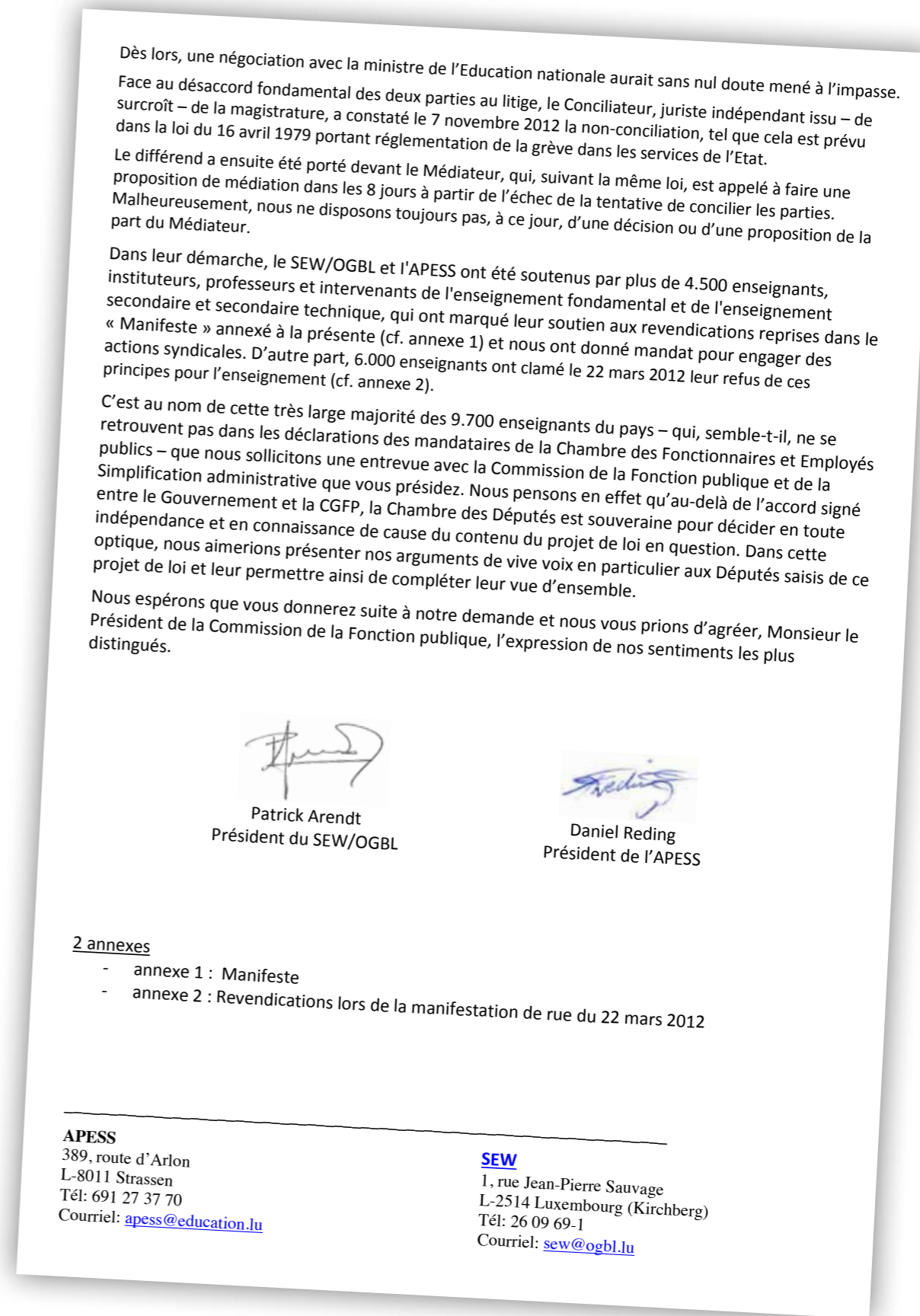
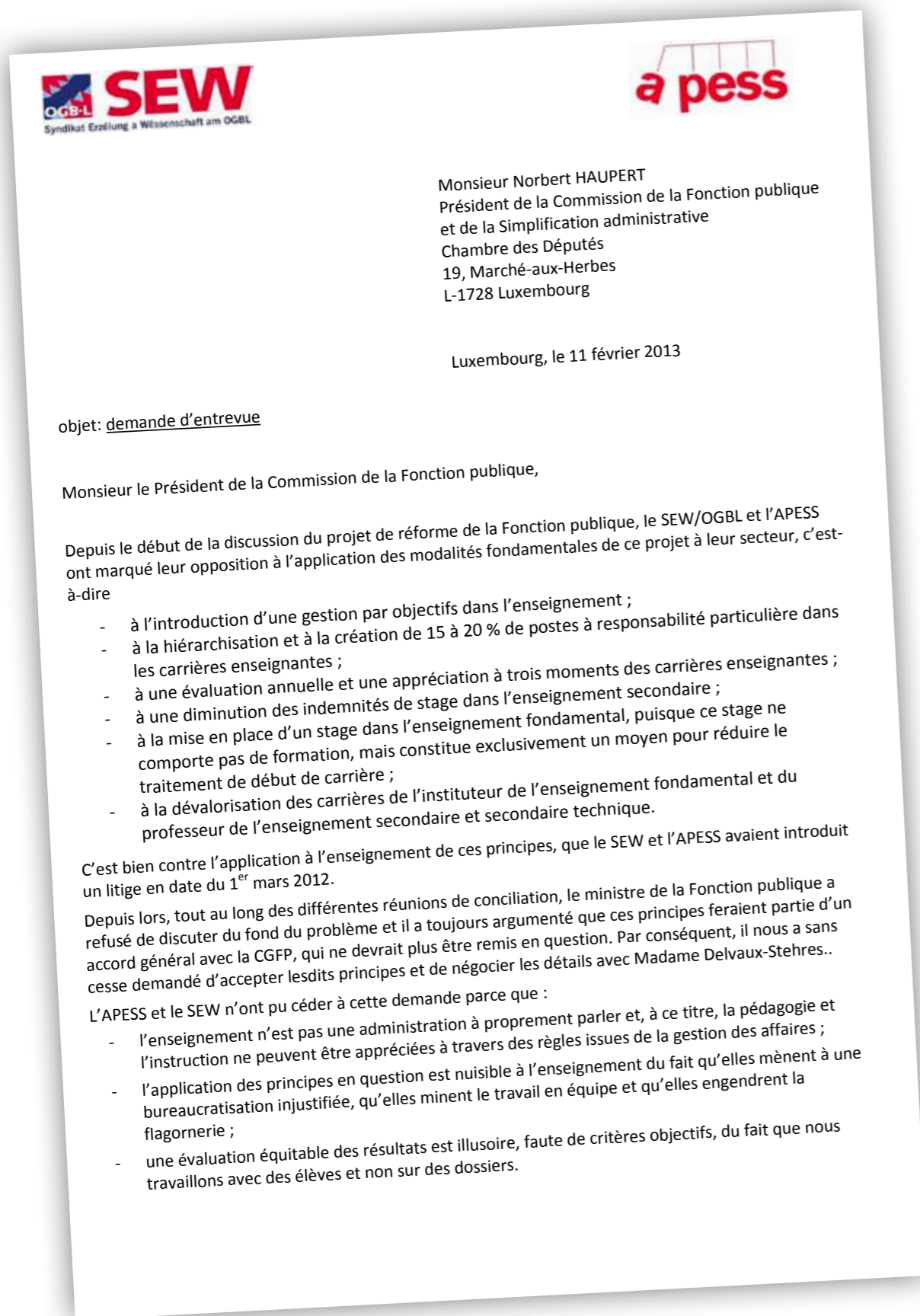
Le SEW et l'APESS ont accepté cette proposition du Médiateur en demandant une entrevue avec Madame Delvaux-Stehres dans les plus brefs délais. Lors de cette entrevue de la dernière chance, ils demanderont d'introduire dans le projet de loi une dérogation à ces principes pour le secteur de l'enseignement.

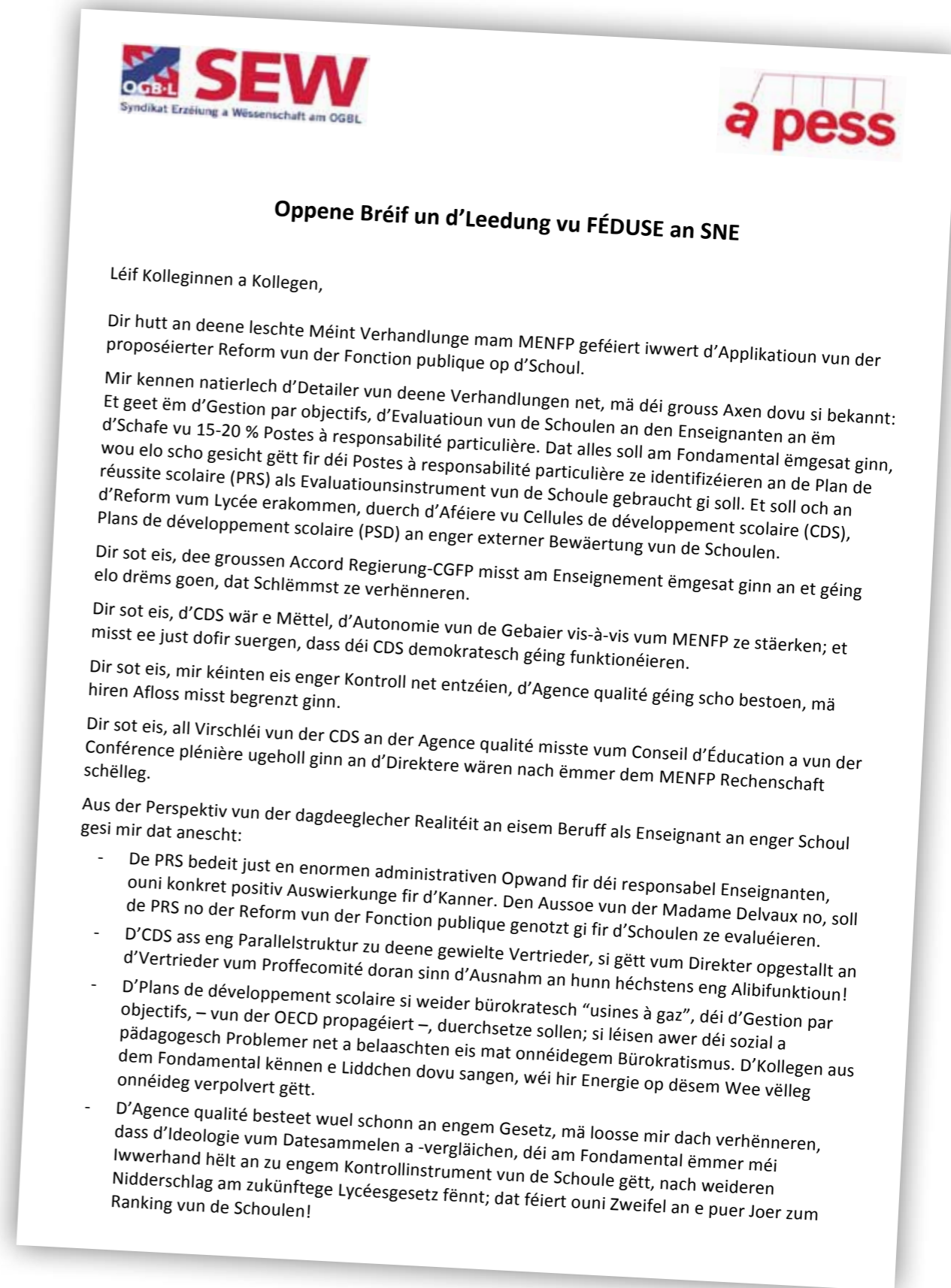
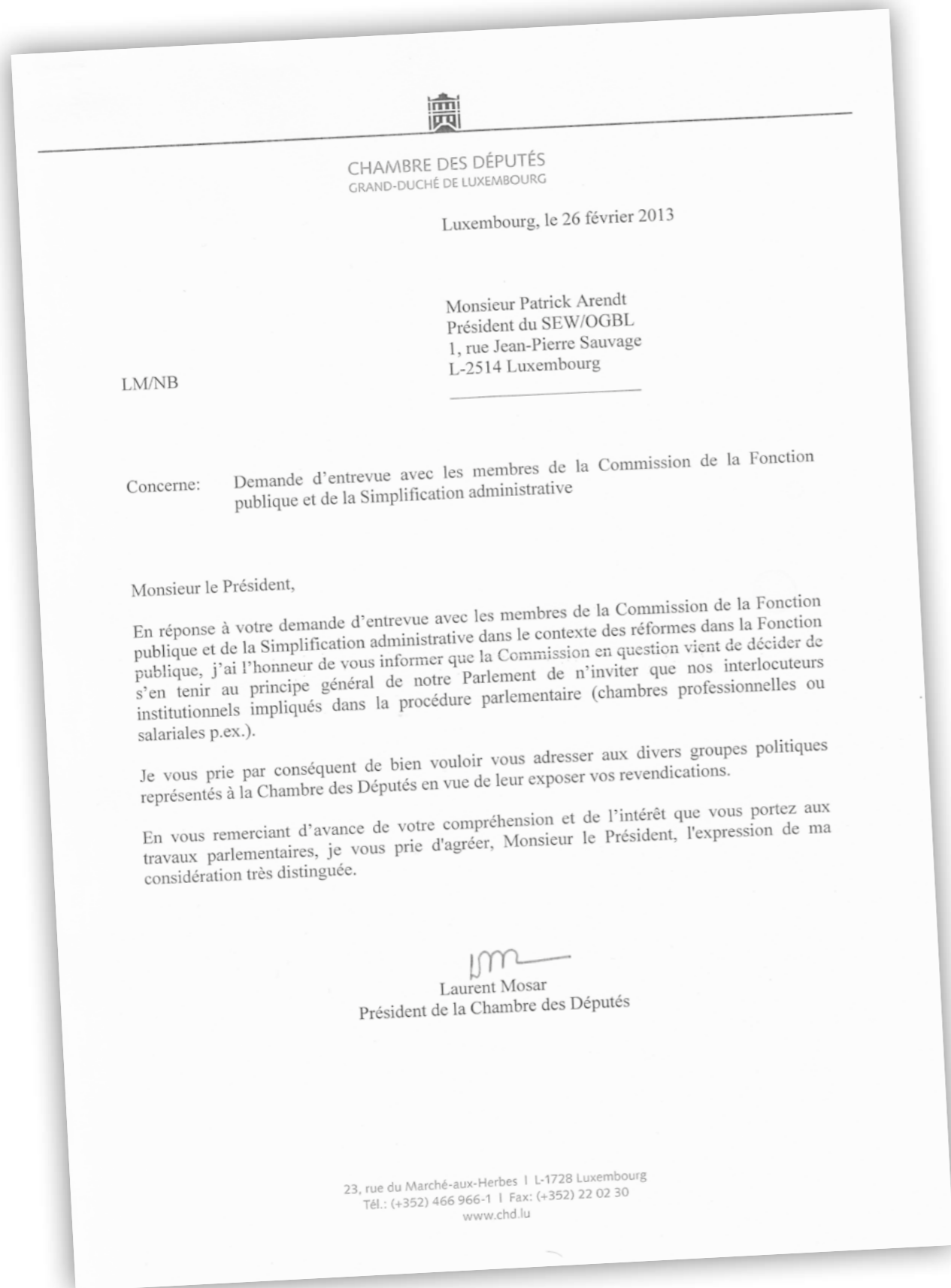
L'APESS et le SEW tiennent à souligner qu'ils ne se sentent pas liés par un accord-cadre qui a été négocié sans leur participation et au mépris des conditions particulières qui existent dans le secteur de l'enseignement, regroupant néanmoins 40 % des employés et fonctionnaires publics !

Rappelons qu'en cas d'échec de la proposition de médiation, la voie vers la grève sera ouverte !

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013,  
Communiqué par le APESS-SEW

● Demande d'entrevue du APESS-SEW avec la Commission parlementaire





suite  
Lettre ouverte

Tracte APSS-SEW

Mir sinn der Meinung, dass et keng kloer Critèrë gëtt fir d'Erfüllung vun den Objektiv an der Schoul ze moossen. D'Aarbecht vum Enseignant kann net quantifizéiert ginn an den Impakt vu senger Aarbecht op den Erfolleg vu senger Schüler kann net objektiv appreciéiert ginn. Dat ëmsou méi well vill aner Facteuren do matwierken. D'Haaptaufgab vum Enseignant besteet iwwregens doran, mat senger Schülerinnen a Schüler ze schaffen, an net sech primär mat administrativen Aufgaben ze beschäftegen. Dofir däerf am Secondaire d'Nominatioun – duerch den Direkter! – an iergendwellech CDS oder aner Kommissiounen och net als Basis fir e "poste à responsabilité particulière" geholl ginn!

Mir wëlle verhënneren, dass mir vun enger "Carrière plane", déi eng Aarbecht an engem gesonde Klima méiglech mécht, an eng hierarchiséiert Carrière kommen, wou d'Gerangels ëm Posten an domat d'Gebockels virun dem Inspektorat oder der Direktioun – well déi schloe jo schliisslech dem Minister d'Kandidate fir déi Poste vir –, un der Dagesuerdnung wäerte sinn.

Déi meescht vun eise Kolleginnen a Kollegen – an iwwregens och vun äre Memberen! – gesinn dat och esou. Si refuséieren, laut Resultater vun der DNL-Ëmfro, zu 80 % d'CDS a Cie! Si wieren sech am Fondamental ëmmer méi géint de PRS. Si hunn zu méi ewéi 6.000 an der Stad manifestéiert, ë.a. ënnert folgende Mots d'ordre, déi do och vun der FÉDUSE a vun dem SNE vertrueden goufen:

- keng perséinlech Appreciatiounen, wou jiddereen de schéine Männche maache muss!
- keng «Gestion par objectifs», déi zum Ranking vun de Schoule féiert!
- keng Hierarchiséierung an eisem Beruff, déi nëmme zu Paltongszéierei féiert!

Als Konsequenz fuerdere mir iech also op, keen Deal an déi Richtung mam MENFP anzegoen a mat eis zesummen dofir ze kämpfen, dass déi Prinzipien vun enger "Gestion par objectifs", vun enger deemtsprechender Bewäertung vun de Schoulen an hiren Enseignanten, a vun der Hierarchiséierung vun eise Carrièren, aus der Fonction publique-Reform eraus geholl ginn a weder am Fondamental agefouert ginn, nach an dat zukünftegt Lycée-Gesetz stoe kommen. Si hunn näischt mam Wiesen vun der öffentlecher Schoul ze dinn.

Noteems mir als SEW an APSS e Joer laang duerch Conciliatioun a Mediatioun gaange sinn, hu mir der Madame Delvaux déi selwecht Propositioun gemaach. Eis lescht Verhandlungsrund mat hir wäert driwwer entscheeden, ob mir a Richtung Streik ginn oder net.

Schleisst iech eis un! Et stëmmt net, dass mir näischt méi erreche kënnen! D'Chambre des Députés ass net un en Ofkommes tëscht Regierung an CGFP gebonnen; si ass souverän, esou eng Derogatioun fir den Enseignement an d'Gesetz ze schreiwen.

Dofir mussen mir Drock maachen! Zesumme si mir méi staark!

fir den SEW/OGBL,



Patrick Arendt  
Präsident

fir d'APSS,



Daniel Reding  
Präsident



## Reform vun der Fonction publique Här Biltgen, Madame Delvaux, net mat eis!

D'Kollege vun der FEDUSE/CGFP an vum SNE/CGFP hunn am Kader vun der geplangter Reform en Accord mat der Madame Delvaux ënnerschriwwen. Si hu sech missten un den Accord-Cadre halen, deen d'CGFP beim Här Biltgen akzeptéiert hat.

Deen neien Accord akzeptéiert eng „Gestion par objectifs“, gesteuert duerch CDS an PRS, déi domadder definitiv an d'Schoule kommen géingen. Perséinlech Appreciatiounen, nom Stage, no 12 Joer an no 20 Joer, mat jeeeweils enger Referenzzäit vun 3 Joer virum jeeeweilige Stéchedatum solle vun den Direktere respektiv den Inspekteren duerchgefouert ginn, opgrond vun enger Grille déi nach net definéiert konnt ginn. Duerch d'Aféieren vun de „Postes à responsabilités particulières“ gëtt de Prinzip vun der Carrière plane ofgeschaf an et kënn zu enger Hierarchiséierung vun de Gehälter.

Den SEW/OGBL an d'APSS publizéieren an deenen nächste Wochen nach eng méi detailléiert Analyse vun dem Accord. Den Accord, deen d'FEDUSE an de SNE mat der Regierung getraff hunn, stellt a verschidder Hisiicht e Fortschrëtt zum Accord-Cadre duer. En ass awer wäit ewech vun deem, wat mir als SEW an APSS fuerderen a wat eiser Meinung no d'Enseignanten am Secondaire /Secondaire technique an am Fondamental akzeptéiere sollen. E géing d'Dir opmaachen fir déi Prinzipien an d'Schoul ze loossen, déi mir och bei der Reforme vum Fondamental a vum Secondaire net akzeptéieren dierfen.

Et geet elo ëm d'Ganz. Als Enseignantë mussen mir elo Faarf bekennen a soe wou mir hiwëllen. Den SEW an d'APSS wäerten an deenen nächste Woche Versammlungen organiséieren wou se d'Kolleginnen an d'Kollegen informéieren wourëms et geet.

Et ass dann un iech, ze decidéieren, ob mir deen doten Accord mat sengen negativen Auswierkungen op d'öffentlech Schoul an op eise Beruff, akzeptéieren! Oder ob mer eis weiderhi wieren, wann et muss sinn och mat engem Streik!

Lëtzebuerg, den 19. Mäerz 2013

Avec vous. Pour vous.



### Marc, instituteur et client Raiffeisen.

#### Sa semaine, il la consacre aux jeunes enfants. Son week-end, aux vieilles anglaises.

Marc est client Raiffeisen depuis 1998. Instituteur de profession, il a une existence bien remplie. Entre ses obligations professionnelles et sa vie privée (marié et père d'un petit Tom), il lui reste peu de temps à consacrer à sa passion (une vieille moto anglaise). Pour sa banque, comme pour la mécanique, Marc aime les choses qui roulent. Chez Raiffeisen, il a trouvé un gestionnaire à son écoute, qui le conseille et lui propose des solutions adaptées à ses besoins. Et le temps qu'il gagne, il peut le passer avec sa vieille moto anglaise ou son petit Tom.

Avec Marc. Pour Marc.



Banque Raiffeisen - société coopérative Tél. 24 50-1 [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu)

## Analyse vun den Accorden iwwert d' "Transposition des principes des réformes de la Fonction publique dans le secteur de l'enseignement"

Et leien zanter e puer Wochen 2 Accorde vir - een fir den Enseignement fondamental an een fir den Enseignement secondaire a secondaire technique -, déi d'Prinzipien vun der "Gestion par objectifs", vun de "Postes à responsabilités particulières", vum Erofsetzen vun de Stage-Indemnitéiten a vun der "Appréciation individuelle", déi am Reformprojet "Fonction publique" enthalte sinn, op d'Schoul sollen iwwerdroen. Fir méi kloer ze gesinn, wat do dra steet, hu mir d'Dispositiounen vun deenen Accorden am Detail analyséiert a mir wëllen eis Iwwerleeungen hei presentéieren.

Deenen zwee Accorde no soll d'"Gestion par objectifs" am Enseignement applizéiert ginn. Mir kréie gesot, dass se an der Envergure reduzéiert gëtt - et soll duergoen, een zentraalt Objektiv fir 3 Joer ze fixéieren an ëmzesetzen - a si soll net individuell op den Enseignant ugewannt ginn.

Mir begrëssen, dass déi sougenannt alljährlech "Mataarbechtergesprécher" fir d'Bewäertung vum Enseignant vum Dësch sinn, ginn awer ze bedenken dass dës individuell Evaluatioun vun Ufank un vun APESS an SEW als "technesch net ze realiséieren" thematiséiert gouf: Wéi kéint z.B.e Lycée-Direkter seng bis zu 250 Beamten all Joer esou bewäerten ?

Wann also déi alljährlech individuell Evaluatioun aus technesche Grënn net gemaach soll ginn, bedeit dat awer net, dass d'Uwendung vun der "Gestion par objectifs" iwwert d'Opstelle vun engem "Plan de développement scolaire" (am ES an EST), respektiv engem "Plan de réussite scolaire" (am Fondamental) an d'Fonctioneiere vun enger "Cellule de Développement scolaire" (am EST/EST), vum Dësch wäeren, ganz am Géigendeel ! Genau dat soll weider institutionaliséiert ginn !

Mir wëssen: D'CDS am Secondaire a Secondaire technique ass eng Parallelstruktur zu deene gewielte Vertrieeder. Déi Cellule gëtt vum Direkter zesummegesat, a mir gesinn elo schonn, wéi dat an eenzelne Lyceë praktikéiert gëtt; d'Vertrieeder vum Proffecomité sinn do d'Ausnahm a si hunn héchstens eng Alibifonktioun ! An der CDS gëtt villes an d'Weer geleet, wourop och eng Conference plénière kee

groussen Afloss wäert hunn, soss misst déi permanent zesumme kommen.

D'Léierinnen an d'Schoulmeeschteren aus dem Fondamental kënnen e Liddchen dovu päife wéi hir Energie mat dem PRS mësbrauch gëtt ! PRS a PDS sinn bürokratesch "usines à gaz", déi d'"Gestion par objectifs" ënnermauere sollen; si léisen déi sozial a pädagogesch Problemer net a belaauchten eis mat onnéidegem Bürokratismus.

D'"Agence qualité", déi bei der Opstellung vum "Plan de Développement scolaire" an dem PRS soll behëlleflech sinn, besteet schonn an engem Gesetz. Si sammelt an interpretéiert statistesch Material a berechent e sougenannt "Coefficient social" fir all Schoulen a Lycéeën. Vun deem gëtt ausgaange fir d'"Leeschtung" vun der jeeeweileger Schoul berechnen a vergläichen ze kënnen an dorops hin Propositionen ze maachen. Loosse mer eis net täuschen: Och wann an deenen neien Accorde steet, déi Zuelen a Berechnunge géingen net benotzt gi fir e "Ranking national" opzestellen, riskéiert dat fréier oder spéider awer ze geschéien. D'Dir gëtt opgemaach fir eng Logik, déi net déi vun der öffentlecher Schoul ass, an zemools an engem klengen Land ewéi Lëtzebuerg léisst sech dat herno net méi ënner Kontroll bréngen !

Wann elo de Bürokratismus vum PRS soll reduzéiert ginn, bedeit dat fir d'Kolleginnen an d'Kollegen aus dem Fondamental wuel eng Erlicherterung, mä dat gouf jo schonn no der Etude iwwert d'Reform vum Fondamental vun der Unterrichtsministesch an Aussicht gestallt ! Näischt Neies also !

Dogéint soll am ES an EST dee ganze bürokrateschen Onsënn elo agefouert ginn ! An dat obwuel 90 % vun de Kolleginnen a Kollegen aus dem Secondaire an der Ëmfro vun der DNL sech dogéint ausgeschwat hunn ! Dat ass net akzeptabel !

Wat d'"Postes à responsabilités particulières" ugeet, liese mer: „Aucun pouvoir hiérarchique n'est lié à l'attribution de la majoration d'échelon ». Wann ee awer d'Lëscht vun deenen Zorte vu Posten kuckt, déi opgezielt ginn, gesäit een, dass den „agent attaché et chargé de mission" oder de „coordinateur de cycle" dra figuréieren an et ass ee verwonnert, dass domat kee Zouweisungspouvoir verbonnen wär.

**SUITE**

Analyse vun den Accorden iwwert d' "Transposition des principes des réformes de la Fonction publique dans le secteur de l'enseignement"

Ëmmerhinn sollen d'Nominatiounsvirschléi op déi Poste net vun der Willkür vum Lycée-Direkter oder vum Inspekter ofhängeg sinn; si sollen duerch e Règlement grand-ducal definéiert ginn a bei ze vill Kandidate soll hiren Alter entscheeden. Mir gesinn dat als e positive Punkt !

Mir kréien och gesot, déi Posten géngen sech op Aufgabe bezéien, déi am direkte Kontakt mat eise Schüler wouergeholl ginn. Mir mengen net, dass bei deenen zwou Kategorien vu Posten, déi mer elo just opgezielt hunn, dee Kontakt am Viirdergrond steet. An dat ass och bei deene meeschten aneren net de Fall !

Wann am Fondamental de Kontakt mat de Schüler géng priméieren, misst den "Titulaire de classe" esou ee Poste kréien ! Mä neen, hei geet et schéin der Rei no, wien dem MEN am nächste steet an et ass scho bal erstaunlech, dass de Präsident vum "Comité d'école" nach op der 3. Plaz figuréiert; dofir goufen d'Membere vun deem Comité awer ganz vergiess.

Hei ass schonns eng Hierarchie ze erkennen, well all déi Leit, déi léiwer deenen anere soen, wat se ze maachen hunn, wéi dass se et selwer maachen, bevirdeelegt ginn.

De „Président du comité d'école“ ass e kloert Wahlmandat, et kritt een dee Posten nëmme wann ee vun der Equipe gewielt gëtt. Mee wéi ass et mat deenen anere Posten ? Do muss ee sech jo wuel mellen, wann ee wëllt zu deene "Responsable" gehéieren ? Dat wäert e schéint Gerangels ginn!

Mir froen donieft: Huet net e ganz normalen "Titulaire de classe" méi Verantwortung wéi zum Beispill e Member vun der "Equipe multiprofessionnelle"?

An da kënn nach eng weider Promotiounsméiglechkeet derbäi : d'Mastercarrière am A1 ! Dir wësst alleguer dass den SEW sech vu jeehier fir e Master fir de Schoulmeeschter agesat huet. Mir sinn nämlech der Meenung sinn, dass den Enseignant am Fondamental eng eminent wichteg Roll huet fir de Schüler hir kulturell Entwécklung ze garantéieren. An dass et dofir vu Bedeitung ass, dass hien eng Formatioun huet, déi et him erméiglecht, d'Fundamenter vun onser Kultur ze beherrschen an och a schwierigen Zäiten dës Kultur un déi zukünfteg Generatiounen weiderzeginn.

Mir müssen ganz kloer de Prinzip vum Spezialistentum, deen elo viséiert gëtt refuséieren. Dee Schoulmeeschter, deen de Master brauch ass de Generalist, deen dat gemeinschaftlech Léieren op engem kulturell usprochsvollen Niveau fäerdeg bréngt.

Eng absolut Katastroph fir den Enseignement fondamental ass déi Opsplitterung a verschidde Kategorië vun Enseignanten, mat Master, mat "Postes à responsabilités" an „ouni näischt“, wat en Zesummeschaffen an enger Equipe pédagogique méi wéi komplizéiert wäert man. All dat ass an den Ae vum SEW absolut inakzeptabel a wäert d'Aarbecht am Fondamental absolut destruktiv

beaflossen.

Fir de Secondaire a Secondaire technique (a fir de Fondamental iwwregens och) gi mer ze bedenken, dass d'"Postes à responsabilités particulières" d'Bis-Graden ersetzen a sech an engem negative Sënn dovun ënnerscheiden: Si sinn op déi Zäit begrenzt, wou en Enseignant eng bestëmmten Aufgab iwwerhëlt. De Bis-Grad krut jidderee vu 55 Joer un; e war en Element vun der normaler Carrière.

Hei kann een sech och d'Fro stellen, op dee neie System net gebraucht wäert ginn fir definitiv de Problem vun den Dechargen aus der Welt ze schafen.

Mir stellen och fest, dass am Secondaire d'Ofschléisse vun engem Doktorat, dat bis elo d'Urecht op e Bis-Grad och viru 55 Joer ginn huet, kee Recht méi op eng „Majoration d'échelon“ gëtt. Dat ass kloer e Réckschrëtt.

Ëmmerhinn gouf duerchgesat, dass déi, di de Moment en Urecht op d'Bis-Graden hunn, dat Recht och behalen. Domat soll, wéi dat esou üblech ass, zumindest en Deel vun de Leit berouegt – an dem Protest d'Spëtzt geholl ginn.

Am Beräich „Stage“ – an do wäert mer bei engem weidere Punkt vun den neien Accorden ukomm – bezéien d'Verslechterungen sech exklusiv op déi zukünfteg Generatiounen. De Pai-Verloscht ass haaptsächlech dem Erossetze vun de Stage-Indemnitäten op 80 an 90 % zouzeschreiw an dem Fait, dass dee Verloscht am Ufank vun der Carrière vun deenen zukünftigen Enseignanten net ausgeglaach gëtt, mä sech iwwert hiert ganzt Berufsliewen hincitt.

De Minister Biltgen huet ëmmer erëm betount, dass déi Reform finanziell neutral muss bleiwen; wat also déi eng mat "Postes à responsabilités particulières" méi kréien, kréien déi aner manner !

Zu deenen neien Accorden gëtt och nach vu hire Protagonisten betount,

- dass am Fondamental d'Tâche vum Stagiaire der Remuneratioun ugepasst gëtt. Dobäi gëtt d'Tâche just ëm 2/23 gekierzt gëtt, an d'Pai ëm 1/5 méi kleng ! Dat ass keen Erfolleg !
- dass am ES an EST den Aarbechtspensum vum Stagiaire net erhéicht gëtt. Dat géng och nach feelen !
- dass an deenen 2 Ordres d'enseignement (Fondamental a Post-Fondamental) de Stage ka verkierzt ginn, wa weider pädagogesch Formatiounen oder praktesch Erfahrung kënnen nogewise ginn. Fir de Proffe-Stage ass ëmmer erëm dovou geschwat ginn, dass den Travail de candidature am 3.Stage-Joer ka geschriww ginn. Mir fannen allerdéngs näischt doriwwe am Accord iwwert den Enseignement secondaire !

Komme mer elo zum läschte Punkt, nämlech der individueller Bewertung vun den Enseignants duerch den Direkter, respektiv den Inspekter, dräimol an hirer Carrière. Duerch déi neie Accorden gëtt

akzeptéiert, dass de "Système d'appréciation" och op d'Enseignantë applizéiert soll ginn.

Et gouf zwar erreecht, dass fir den Enseignement eng eege Grille soll gëllen, mä bis elo konnt nach keen eis soen, wat dann an déi Grille soll stoe kommen ! Och d'Madame Delvaux wouss an deem läschte Gespréich, wat mer op Urode vum Mediateur mat hir haten, näischt doriwwe ze soen.

Dat weist, dass mer richteg leien, wa mer fuerderen, d'Bewäertung vum Enseignant aus dem Gesetzprojet erauszehuelen, eben well et keng kloer Critère gëtt fir d'Erfüllung vun den Objektiv an der Schoul ze moossen ! D'Aarbecht vum Enseignant kann nämlech net quantifizéiert ginn an den Impakt vu senger Aarbecht op den Erfolleg vu senger Schüler léisst sech net objektiv appreciéieren. Mir schaffe mat Mënschen an net mat Dossieren. Bei de schoulesche Resultater spillen vill Facteurs mat, déi séch eisem Afloss entzéien. Oft gesäit een eis Aarbecht net – do brauch een nëmme un d'Virbereedung vun de Coursen oder un d'Verbesserung vun de Prüfungen ze denken.

Deem deen eis virwerft, mir wëilten net bewert ginn, soë mir : Mir gi bewert -all Dag - vun eise Schüler an hiren Elteren! Dovun ofgesinn si bestëmmt net d'Enseignantë schold um Schlamassel, mat deem eis Schoulen a leschter Zäit konfrontéiert sinn, mä déi, di dee System steieren. Vun deenen hirer Bewertung schwetzt keen!

Vun der Unterrechtsministerin a vun der Regierung heescht et, déi sougenannten „insuffisance professionnelle de l'agent“ misst och fir den Enseignement an d'Gesetz ageschriww ginn fir eppes géint déi "schwaar Schof" maachen ze kënnen. Mir stellen dat Argument ganz kloer a Fro: Et brauch net en opwennegen, ineffizienten a geféierlechen Evaluatiounssystem opgebaut ze gi fir e puer Schoulmeeschteren a Proffen, déi hir Aarbecht net maachen, ze sanctionnéieren. Dofir gëtt et d'Inspektiounsrecht vun den Inspekteren an Direkteren, déi d'"Echelle des sanctions" sollen applizéieren !

Dorop geet awer d'Regierung oder de MEN net an, an zwar well sech hannert dem Evaluatiounssystem fir Enseignantë eppes ganz aneres verstoppt !

Et brauch een dofir nëmme e Bléck an der OECD hire rezente Rapport iwwert d'Evaluatioun an de lëtzebuerger Schoulen ze werfen. Do heescht et : " Les normes d'enseignement doivent exprimer différents niveaux de performance tels qu'un enseignant compétent, un enseignant établi et un enseignant accompli/expert (...). Au Luxembourg, les rétributions et les sanctions liées à [l'amélioration de] l'enseignement et l'apprentissage des élèves devraient viser les enseignants. Les récompenses peuvent par exemple inclure des bonus financiers pour des performances

élevées ou fondées sur le salaire au mérite. Les sanctions peuvent inclure un contrôle externe accru et un suivi des écoles ainsi que des interventions externes ciblées. (...) "[1] Mir gesinn, wouhin de Wee féiert !

De Widerstand wär natierlech ze grouss, wann een dat op ee Coup wëllt realiséieren an dofir gëtt mat klenge Schrëtt viirgaangen. Fir d'éischt sollen d'Enseignantë einfach emol averstane sinn, bewäert ze ginn ! Wéi, an no wéi enge Critère dat soll geschéien, bleiwt emol nach opstoen . Vläch gëtt och nach eng Bidongs-Tabell aus dem Hutt gezaubert. Wann de Prinzip awer emol am Gesetz steet, gëtt et kee Wee méi zeréck ! Fir eis heescht dat: Mir müssen dofir kämpfen, dass et net zu deem éischte Schrëtt kënn !

Et geet op laang Siicht der Regierung drëm, an der Schoul déi selwecht Methoden unzewennen ewéi an der Privatwirtschaft – mat hiren negative Konsequenzen ! Esou eng Bewäertung déngt haaptsächlech dozou, d'Leit kleng ze halen an ee géint deenen aneren auszespillen.

Wee matschafft an d'Richtung vum MEN, kritt déi richteg Bewäertung an avancéiert. Domat sollen d'Enseignanten „au pas“ bruecht an d'Kontroll intensivéiert ginn. Wee wëllt schnell weiderkommen, iwwerleet sech et zweemol, ob en an Zukunft eppes a Fro stellt.

Eng massiv Protestbewegung, wéi et se de Moment am Fondamental an am Secondaire a Secondaire technique gëtt géint d'Ëmsetze vu Schoulreformen, déi net am Interesse vun eise Schüler an der öffentlecher Schoul sinn, wäert ënnert deenen Ëmstänn net méi méiglech sinn.

Wat zéie mer als Konklusioun ? Déi Accorden iwwert d'Ëmsetzen vun der Fonction publique-Reform am Enseignement si wäit ewech vun deem, wat SEW an APESS fuerderen a wat eiser Meenung no d'Enseignantë am Fondamental an am Secondaire /Secondaire technique akzeptéiere sollen. Mir brauche an Zukunft weder bürokratesch Instrumenter ewéi PRS oder PDS, nach e „Ranking“ vun de Schoulen, nach nach Gehälterdifferenzéierung, nach Enseignanten déi de Mond halen fir hir Bewäertung net ze vermasselen!

Dofir menge mir dass mer eis musse wieren a wann et muss sinn, bis hin zu engem Streik !

*Patrick Arendt a Guy Foetz*

# Diète syndicale du SEW



La diète syndicale du SEW/OGBL a eu lieu le lundi, 4 février 2013 à 18h00 à la Chambre des salariés, 13 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

## Ordre du jour

1. Allocution de bienvenue par Patrick Arendt, président
2. Adoption du règlement interne
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport d'activités par Frédéric Krier et Sonja Delli Zotti
5. Discussion du rapport d'activités
6. Présentation de la résolution du jour
7. Discussion et adoption de la résolution
8. Allocution de clôture



## RAPPORT D'ACTIVITES 2010 - 2012

La dernière diète syndicale du SEW/OGBL a eu lieu le 23 novembre 2010 au Hall Victor Hugo, Limpertsberg. Elle fut composée des délégué-e-s suivant-e-s :

### Département de l'enseignement fondamental

*Ce département comprend tous les personnels de l'enseignement fondamental. Il est ouvert aux étudiantes et étudiants se destinant vers une des fonctions de l'enseignement.*

#### Membres comité :

ADAM Monique  
ARENDT Patrick  
BACH Christiane  
BURG Martine  
DAHM Yves  
DEREFA Rosy  
DIEDERICH Marie-Jeanne  
ELCHEROTH Nadine  
FERRETTI Tanja  
GIOVAGNOLI Tania  
GLODT André  
GOELFF Alphonse  
KERSCH Guy  
KOHN Marie-Paule  
LAESCH-THOMA Mariette  
MONDOT Marianne  
OLINGER Claudine

PAULY Monique  
PREGNO Linda  
RAMPONI Aloyse  
SIMON Claude  
STEINBACH Gil  
THEIS Georges  
TROMBINI Manon

### Département de l'enseignement secondaire et secondaire technique

*Ce département est plus ouvert aux enseignant-e-s (professeurs, maîtres de cours pratiques, maîtres de cours spéciaux, stagiaires, chargé-e-s de cours etc.) de l'enseignement secondaire et secondaire technique.*

#### Membres comité :

ALESCH Romy  
BARTHEL Jules  
BERNY Anne-Marie  
CLEES Pierre  
DONDELINGER Marianne  
FOETZ Guy  
HENSCHEN Marianne

HERMANN Marianne  
KIRSCH Ed.  
LEYTEM Ally  
MAAS Jacques  
MULLER Marie-Paule  
SYLVESTRIE Pit  
WECKER John  
WEIRIG Danielle

### Département de l'enseignement supérieur et de la recherche

*Ce département défend les intérêts professionnels et sociaux des personnels de l'enseignement supérieur et du secteur de la recherche.*

#### Membres comité :

GERKRATH Jörg  
JACQUEMART Stéphane  
VALLAR Laurent  
ZIEGLER Gudrun

Dès lors, la direction syndicale se compose de :

#### Président

Patrick Arendt, instituteur

#### Vice-présidents

FOETZ Guy, professeur  
OLINGER Claudine, éducatrice graduée  
GERKRATH Jörg, professeur, UdL

#### Secrétaire générale

NIELES Danièle

#### Secrétaire centrale adjointe

DELLI ZOTTI Sonja

#### Membres

##### Département fondamental

ADAM Monique, institutrice  
BURG Martine, institutrice  
ELCHEROTH Nadine, institutrice  
KOHN Marie-Paule, institutrice  
LAESCH-THOMA Mariette, institutrice  
MONDOT Marianne, institutrice

##### Département secondaire

BARTHEL Jules, professeur  
MAAS Jacques, professeur  
WEIRIG Danielle, chargée d'éducation

##### Département supérieur et recherche

JACQUEMART Stéphane, chercheur, CRPHT

**Commission de surveillance :** Roger Berend et Régine Gohmann-Lauterbour



La résolution intitulée « Le SEW refuse les réformes en matière salariale et statutaire proposées par le Gouvernement » a été votée en 2010. Ce sujet d'action est resté à la base de nos activités pendant les deux années passées.

Le SEW envoie ses représentantes et représentants dans les organes de l'OGBL, pour que les intérêts des membres du SEW soient entendus et assumés par la confédération. Le SEW est représenté comme suit :

**au comité exécutif de l'OGBL** par

Guy FOETZ ;

**au comité national de l'OGBL** par

Patrick ARENDT

Guy FOETZ

**au comité du département de la fonction publique de l'OGBL** par

Patrick ARENDT (vice-président du DFP)

Claudine OLINGER

Danièle NIELES

et Sonja DELLI ZOTTI.

Notons aussi que le SEW/OGBL est représenté au sein du **Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale** par

Monique ADAM et

Pit SYLVESTRIE

en tant que membres effectifs et par

Patrick ARENDT et

Guy FOETZ

en tant que membres suppléants.

*L'activité du SEW/OGBL des deux dernières années fut marquée par maintes activités et réflexions à l'intérieur et l'extérieur du syndicat pour discuter les grandes orientations de la politique scolaire, programmer et préparer nos actions, manifestations, conférences de presse, messages de solidarité, prises de position et entrevues avec les ministres et les partis politiques. La direction syndicale s'est réunie 12 fois. Le comité du département primaire a siégé 10 fois, le comité du département secondaire 11 fois.*

*Outre les dossiers individuels de nos membres, traités par les permanentes de l'OGBL, mais aussi par le président et les vice-présidents du SEW/OGBL, les grandes lignes de notre activité peuvent être résumées de la façon suivante :*

## DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



Sonja DELLI ZOTTI

Le SEW/OGBL se montre très préoccupé des **multiples dysfonctionnements de la nouvelle loi scolaire** et revendique :

- l'abolition respectivement un agencement différent du contingent
- une sérieuse réflexion sur les bilans d'évaluation
- une réduction des travaux administratifs et notamment l'abolition du PRS
- un classement équitable pour les détenteurs d'un diplôme n'ayant pu se classer au concours d'admission à la fonction
- une admission immédiate des candidats du cycle 1 classés au concours d'admission parmi les 250 candidats admissibles, mais pas parmi les 60 premiers
- le paiement immédiat des leçons supplémentaires et à partir de 2011 l'intégration des leçons supplémentaires régulières dans le traitement mensuel
- une restructuration du Scolaria pour qu'il soit adapté aux besoins des écoles
- une solution rapide au problème des remplacements

Le SEW exige dorénavant que le taux d'encadrement de base permettant de calculer le **contingent** soit haussé. Le MENFP et le SEW ont des vues différentes quant à l'attribution et à la répartition des leçons pour assurer un encadrement de qualité des élèves. Le SEW constate cependant que le taux national est en train de baisser et continuera de le faire au cours des 10 années suivant l'introduction de la nouvelle loi scolaire. Le système du contingent de leçons d'enseignements attribuées aux écoles montre déjà ses effets néfastes sur la qualité de l'enseignement.

En juin 2011, les 2 syndicats des enseignants du fondamental, SEW et SNE, se réunissent avec la ministre de l'éducation nationale en vue de discuter des **bilans intermédiaires et finals du cycle 4**. L'objectif de la réunion est de trouver un accord sur le modèle des bilans et d'en faire un communiqué commun. Les 2 syndicats plaident pour un modèle avec moins de détails et une appréciation plus globale par branche et par compétence. La ministre par contre plaide pour un modèle avec plus de détails et de descripteurs par branche et compétence. Il est décidé que deux bilans intermédiaires seront élaborés chaque année au cycle 4 et que le nombre de compétences à évaluer sera sensiblement réduit. Etant donné que la ministre reste inflexible quand à l'introduction d'une évaluation plus globale, les deux syndicats finissent par accepter ses propositions de simplification et lancent ensuite un communiqué commun.

Le Men effectue une 2ème enquête sur les bilans intermédiaires à l'école fondamentale et le 4 mai 2012, le SEW et le SNE sont appelés au MENFP pour avoir des explications sur les résultats des enquêtes concernant l'acceptation des nouveaux bilans. Le MENFP argumente que les enseignants auraient une attitude négative face aux nouveaux bilans, parce qu'ils imposeraient un travail considérable et qu'ils ne seraient pas encore habitués à cette nouvelle forme d'évaluation.

Après notre grande manifestation de protestation du 22 mars 2012 avec autour de 6000 enseignants, les syndicats espèrent rencontrer une plus grande ouverture auprès de la ministre, mais le MEN est bien décidé à camper sur ses positions. Les syndicats commencent en collaboration avec les enseignants à élaborer un modèle alternatif à ces bilans. Ce bilan alternatif est discuté et voté par la majorité des enseignants lors de la réunion au Forum Geesseknäppchen le 24 mai 2012. Ce modèle est présenté le 5 juin 2012 à la ministre de

l'éducation nationale. Face à une attitude très hostile de la ministre, les syndicats renoncent à revendiquer l'introduction des nouveaux bilans dès la rentrée 2012/2013 contre l'assurance d'une prise en compte du modèle soumis par les 2 syndicats dans l'élaboration d'un nouveau modèle pour l'année 2013/2014. Une première journée de discussion avec les collaborateurs de la ministre a lieu le 14 septembre 2012.

Les deux syndicats interviennent aussi conjointement en ce qui concerne **les questionnaires portant sur l'évaluation et la documentation des apprentissages à l'école fondamentale (cycles 1 à 3)** et revendiquent le droit d'être associés à l'avenir aux travaux d'élaboration de telles enquêtes qui touchent l'image de marque des instituteurs. Les membres qui ont le souci de préserver l'anonymat des questionnaires sont pleinement soutenus par leur syndicat.

Le SEW prend l'initiative de créer une plateforme de concertation avec le SNE afin d'organiser des actions communes. L'année scolaire 2011/2012, est marquée par un premier bilan politique intermédiaire de la nouvelle loi scolaire. Le SEW exige d'amender les articles et les règlements afférents qui sont contradictoires aux objectifs avancés de la réforme. Le 12 septembre 2011, le SEW et le SNE lancent officiellement leur campagne « **Et geet jo ëm d'Kanner** » lors d'une conférence de presse.

Par cette campagne, les syndicats revendiquent :

- une augmentation du taux d'encadrement de base à 2, avec une augmentation sensible des moyens accordés selon l'indice social.
- un renforcement de l'autonomie des écoles
- une réduction du travail administratif se limitant à l'organisation efficace des apprentissages des élèves.
- une réduction du travail de documentation aux activités favorisant les apprentissages des élèves
- le remplacement du PRS par des journées de réflexion pédagogiques organisées par les comités d'école.

Or malgré l'importante mobilisation du personnel enseignant lors des derniers mois, le MENFP persiste dans sa politique du dialogue de sourds et les effets néfastes de la mise en œuvre de la loi de 2009 se font de plus en plus sentir.

Le règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 prévoit la **reprise par l'État des employés communaux et des salariés communaux exerçant une activité éducative dans l'école publique** et cela pour le 14 septembre 2012 au plus tard. Or étant donné que certains agents sont classés auprès de la commune dans une des carrières de la convention collective du travail pour les salariés d'aide, de soins et du secteur social ou que leurs périodes travaillées ne sont pas entièrement prises en considération par la fonction publique, certains agents se voient confrontés à une sacrée perte de salaire. A ce sujet, le SEW accompagné par certains lésés, s'est réuni avec la ministre de l'éducation nationale en date du 11 juillet 2012, laquelle fait preuve de compréhension et propose de prolonger le délai de décision jusqu'en septembre 2013. Ceci permet au ministère d'analyser une fois de plus les dossiers et de faire parvenir une nouvelle simulation de carrière en faveur des concernés.



## DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

En décembre 2010, le SEW intervient par communiqué de presse au sujet de la **formation des chargés d'éducation organisée pendant les vacances scolaires**. La loi du 29 juin 2010 portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et lycées techniques prévoit une formation obligatoire de 60 heures en cours d'emploi. Le SEW ne conteste pas le bon sens de cette mesure, mais doit constater qu'une partie essentielle des 60 heures se déroule pendant les congés de carnaval, de Pâques et de Pentecôte. Or les chargés d'éducation, soumis à une charge de travail plus importante, ont droit comme tous les salariés à des périodes de repos. En janvier 2011, le SEW et l'Apess accompagnés d'une délégation de chargés d'éducation, rencontrent la ministre Mady Delvaux-Stehres à ce sujet mais la ministre ne cède pas sur les points essentiels. Les 2 syndicats appellent par conséquent tous les enseignants à un piquet de protestation le 25 janvier devant la Chambre des Députés et de protester ainsi contre la politique éducative expéditive actuelle menée par le ministère dans beaucoup de domaines de l'enseignement postprimaire.

Cette manifestation n'est qu'un début de mouvement qui s'amplifie.

Les projets de réforme au niveau du secondaire se voient vivement contestés par les enseignants et provoquent même un mouvement de colère grandissant.

L'objectif principal de la loi portant **réforme de la Formation professionnelle** est d'offrir aux personnes concernées un enseignement et une formation leur permettant de s'intégrer au mieux dans la vie économique et sociale. Or toute une panoplie de détériorations attend les futurs diplômés par rapport à leurs prédécesseurs. Vu l'immaturation de cette réforme, le SEW multiplie ses critiques et continue de demander une réévaluation des futures formations de technicien, un accès normal aux formations supérieures et un report des formations de DAP et DT insuffisamment préparées. Lors d'une entrevue avec la ministre de l'éducation nationale en date du 5 avril 2011, Mady Delvaux-Stehres se prononce en faveur de l'accès d'un nombre maximum de techniciens au BTS et elle propose

d'organiser une réunion ultérieure entre le SEW et les responsables du Service de la Formation professionnelle du MENFP. Cette réunion qui a lieu le 24 mai 2011, permet au SEW une fois de plus de soulever les problèmes existant au niveau de la mise en œuvre de la réforme en question. Malgré nos diverses interventions, au niveau de l'enseignement rien n'est réglé et la ministre semble ignorer les propositions et les courriers des syndicats.

**L'enseignement par compétences** trouve une nouvelle expression dans un document de travail du MENFP sur l'évaluation des apprentissages dans le cycle inférieur de l'ES et de l'EST. Le SEW regrette que ces propositions mettent en avant les compétences vagues au détriment de connaissances précises, à rendre illisibles les résultats et à banaliser davantage encore la promotion des élèves. Dans son communiqué du 23 mai 2011, le SEW revendique au MENFP de retirer ce document de travail et de remettre à plat la discussion sur l'impact des compétences dans l'évaluation de l'enseignement luxembourgeois.

Concernant la **réforme du cycle supérieur de l'enseignement secondaire et secondaire technique**, le complément d'information publié par le Menfp soulève plus de questions qu'il ne fournit des réponses. Le SEW prend position dans un avis détaillé après la rentrée 2011/2012. Au sujet de l'enseignement par compétences et la réforme du cycle supérieur de l'ES et de l'EST, le SEW et l'APESS demandent rendez-vous auprès de la ministre en novembre 2011 lors de laquelle ils insistent sur le fait qu'avant de publier un avant-projet de loi, il faudrait d'abord disposer d'une évaluation chiffrée des réformes menées jusqu'à présent dans l'enseignement fondamental et dans les classes inférieures du secondaire et secondaire technique. Le personnel enseignant du secondaire soutient clairement notre refus catégorique de la version actuelle du texte portant réforme du secondaire. Malgré le succès de notre manifestation du 1er décembre 2011, la ministre lance une proposition de texte d'une loi quelques jours après, et cela sans avoir amendé nos principaux points contestés. Dans une lettre adressée à Mady Delvaux-Stehres, le SEW et l'APESS refusent une fois de plus le nouveau texte de réforme et demandent une entrevue en vue d'une discussion de fond. Dans leur manifeste, les 2 syndicats exigent un



moratoire pour la réforme de l'enseignement secondaire et une mise à plat des propositions actuelles du MENFP, suivie de négociations avec les partenaires scolaires. Plus de 4.500 enseignants signent ce manifeste et donnent aux 2 syndicats le mandat nécessaire de poursuivre leur engagement. Suite à la grande manifestation des 4 syndicats du 22 mars 2012, Madame Delvaux est forcée de faire des concessions majeures en reportant de 12 mois le dépôt du projet de loi réformant l'enseignement secondaire et secondaire technique et en acceptant la mise à plat. Une délégation nationale, composée paritairement de représentants des comités des professeurs et de délégués des trois syndicats SEW, APESS et FEDUSE, est instaurée pour dresser un état des lieux et de remettre ses propositions au printemps 2013.

A l'occasion de sa conférence de rentrée 2011/2012, le MENFP annonce la **création d'une cellule de développement scolaire** dans chaque lycée. Le SEW demande que le comité des professeurs soit représenté dans cette cellule et évoque cette revendication lors de sa prochaine entrevue avec la ministre de l'Éducation nationale.

La **formation pédagogique des stagiaires de l'enseignement postprimaire** est loin d'être gratuite et les frais d'inscription à cette formation d'accès à la profession s'élèvent actuellement à 500 euros. Ainsi l'État oblige les futurs fonctionnaires à payer pour leur formation obligatoire. Le SEW adresse une lettre au ministre de l'éducation nationale demandant que les stagiaires soient remboursés des 500 euros de frais d'inscriptions et que dès la promotion 2012, l'Université du Luxembourg renonce à percevoir ces droits d'entrée. En réponse, la ministre donne une suite favorable à nos revendications et confirme que les frais d'inscription pour les stagiaires seront dorénavant pris en charge par l'État et que ceux ayant déjà effectué leur paiement pour l'année 2011/2012 seront remboursés par l'Université du Luxembourg.

#### Négociations de conventions collectives dans les écoles privées de l'enseignement secondaire :

##### Association de gestion de Vauban, Lycée français du Luxembourg a.s.b.l.

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail du personnel du Lycée Vauban, ont commencé le 7 mai 2011



et n'ont toujours pas abouti.

Suite à un problème d'interprétation de l'article concernant les congés annuels du corps enseignant, les parties ont en septembre 2012 constaté ne pas avoir le même avis quant à la cessation des effets de l'ancienne convention datée de 2009. Il fut envisagé par le SEW/OGBL de régler cette question par voie de justice. Etant donné que les jours de congé de Toussaint, manquants dans le calendrier scolaire initial, ont, suite aux négociations, été accordés au personnel, les parties ont convenu que ce différend ne les empêche pas de continuer à se réunir en vue de convenir des termes d'une nouvelle convention collective.

La commission de négociation de l'OGBL se compose de:

- Danièle Nieves,
- Fabrice Guissart,
- Céline Cordier,
- Sabine Mellili,
- Maryse Cattaneo.

##### Ecole Européenne Luxembourg II

En mars 2011, suite au changement de directeur de l'Ecole européenne Luxembourg II, le SEW/OGBL a relancé sa demande d'ouverture de négociations en vue de l'introduction d'une convention collective de travail – la première a été introduite en mai 2010.

Notre demande est restée sans réponse et nous avons choisi de ne pas insister, vu le manque de mobilisation de nos membres.

##### International School of Luxembourg a.s.b.l.

Suite à la dénonciation de la convention collective de travail en mai 2010 et après plus d'une année de négociations, la nouvelle convention collective de travail pour les salariés de l'International School of Luxembourg (ISL) a été signée le 30 septembre 2011 pour une durée de 2 ans (1.9.2011 au 31.8.2012).

A partir du 1er septembre 2011, les 181 salariés de l'ISL, tombant sous

le champ d'application de la convention, ont bénéficié:

- d'une hausse de 80€ de chaque échelon pour les enseignants, les infirmières et les assistants d'enseignement (entre 1,12% et 3,77% d'augmentation),
- de l'introduction de nouveaux barèmes pour le personnel administratif (entre 2,05% et 7,20% d'augmentation),
- de l'introduction d'un barème pour le personnel technique,
- d'une prime unique de 1 000€,
- d'une année de plus de bonification d'ancienneté lors de l'entrée en service,
- d'une augmentation de différentes primes pour le personnel recruté outre-mer,
- d'une augmentation des primes pour activités périscolaires et des indemnités journalières pour voyages scolaires,
- d'une garantie pour le congé en situation urgente.
- ainsi que d'une procédure bien définie en cas de harcèlement sexuel ou psychique.

La commission de négociation de l'OGBL se composait de:

- Danièle Nieves,
- Anne-Marie Berny, remplacée par Geoffrey Jenkins,
- Matthew Dwyer,
- Elisabeth Scott, remplacée par Walt Lillyblad.

Cette convention collective fut dénoncée le 31 mai 2012 et les négociations proprement dites ont commencé le 26 septembre 2012. Depuis, 6 réunions de négociation ont eu lieu et une réunion du personnel lors de laquelle le personnel a voté pour la signature de la nouvelle convention collective.

La commission de négociation de l'OGBL se compose de:

- Danièle Nieves,
- Ralf Gehlen,
- Matthew Dwyer,
- Walt Lillyblad.



## RÉFORME DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME DU LYCÉE

Le SEW dit clairement non aux réductions salariales dans la Fonction publique et non à un système d'évaluation contreproductif et absurde !

Les ministres Biltgen et Modert ont élaboré une réforme en matière salariale et statutaire dans la Fonction publique qui se résume à une tentative de détériorer les conditions d'embauche des jeunes générations. Ce projet se réduit à une réduction des salaires et à l'introduction d'un système d'appréciation des compétences personnelles et professionnelles de tous les agents de l'État.

Le SEW n'arrête pas de revendiquer au gouvernement le retrait de ce texte provocateur et la participation aux négociations des réformes en matière salariale et statutaire dans la Fonction publique. En même temps, le SEW mobilise tous les enseignants et éducateurs du secondaire, du fondamental et de l'éducation différenciée pour contrecarrer les plans du gouvernement et demande à la CGFP d'organiser des actions communes tout en sachant que c'est l'union qui fait la force. Au courant de l'année 2011, le département de la Fonction publique de l'OGBL fait le tour des partis politiques et rencontre les ministres de tutelle au sujet de la réforme prévue. L'OGBL exprime son refus par rapport au système d'évaluation personnelle. En juillet 2011, la CGFP signe l'accord de principe avec François Biltgen, ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative. Les autres syndicats sont exclus des négociations. Ils sont juste convoqués pour être informés sur l'accord de base. Etant donné que Mady Delvaux-Stehes, ministre de l'Éducation nationale et de la Réforme professionnelle donne des informations sur la transposition des grandes lignes de la réforme dans l'enseignement en octobre 2011, le SEW prend la décision de lancer une campagne de mobilisation contre ce projet de réforme. Contrairement au SNE et à la FEDUSE, l'APESS s'associe à notre campagne. En vue d'informer et de mobiliser le personnel enseignant, le SEW et l'APESS organisent des réunions régionales pendant le mois de novembre 2011. Le 1er décembre 2011, une grande manifestation de protestation a lieu au Centre Atert à Bertrange. L'affluence dépasse largement les attentes en faisant déborder la salle et cette présence massive fait naître l'espoir de pouvoir sauver l'école publique du naufrage. Quelques milliers de collègues de l'enseignement fondamental et secondaire considèrent les

différentes réformes de l'école, ainsi que la réforme dans la Fonction publique comme un tout destiné à susciter l'esprit de concurrence au sein de l'école publique, ce qui ne pourra que la détruire à la longue. Autour de 3.500 collègues plébiscitent le refus catégorique prononcé par ces deux syndicats.

Suite à ce succès, l'APESS et le SEW adressent de nouveau une lettre au ministre de la Fonction publique pour qu'il retire son projet de réforme. Poussée par ce mouvement de protestation massif, la CGFP semble enfin sortir de sa torpeur et prendre ses distances par rapport à l'avant-projet de loi de réforme de la Fonction publique. Les 2 syndicats n'arrêtent pas d'inviter le SNE/CGFP et la FEDUSE/CGFP à se joindre à leur mouvement.

Par ailleurs, les syndicats organisateurs publient un manifeste reprenant leurs revendications plébiscitées lors de la grande manifestation de protestation en vue d'obtenir le mandat du personnel enseignant d'engager des actions syndicales. Après la clôture de l'action vers la fin janvier, le manifeste est signé par plus de 4.500 instituteurs, professeurs, chargés de cours, éducateurs et autres intervenants. Forts de ce soutien, le SEW et l'APESS interviennent à nouveau auprès des ministres de la Fonction publique et de l'Éducation nationale. Or le ministre Biltgen refuse toujours toute négociation et la ministre Delvaux ne semble pas prête à tenir compte ni des revendications communes du SEW et du SNE en ce qui concerne la nouvelle loi scolaire du fondamental, ni de l'exigence d'une mise à plat de la réforme du secondaire. Cette mise à plat donnerait aux syndicats et aux enseignants le temps de formuler leur vision des changements nécessaires pour adapter l'école aux exigences de la société actuelle.

Parallèlement les deux syndicats font à nouveau le tour des partis politiques. Or les représentants des partis LSAP, CSV et DP semblent manquer d'informations et ne se montrent pas disposés à soutenir les revendications syndicales.

Ceci prouve qu'il faut préparer des actions syndicales pour augmenter la pression et démontrer notre détermination.

Les 2 autres syndicats d'enseignants, SNE et FEDUSE, rejoignent finalement le mouvement ! Pour montrer notre détermination et notre solidarité, les 4 syndicats d'enseignants appellent à une manifestation de protestation « Solidaresch fir d'Bildung » le 22 mars 2012. Lors de cette manifestation, la majorité absolue du personnel enseignant soutient les 4 syndicats et est présent pour défendre leurs propres conditions de travail. C'est la qualité de l'école dans son ensemble qui les

préoccupe.

Suite au refus du ministre Biltgen de mener les négociations, le SEW et l'APESS introduisent un litige dans le secteur de l'enseignement et saisissent la Commission de conciliation d'une procédure de conciliation. Une 1ère réunion est fixée au 3 mai 2012. Or dans cette réunion et aussi lors des prochaines, le ministre Biltgen conteste la recevabilité de ce litige, essayant ainsi de priver les acteurs de l'enseignement de leur droit de grève. Entretemps le ministre Biltgen a entamé de nouvelles discussions avec la CGFP pour renégocier l'accord qui a déjà été signé une première fois lors de notre manifestation du 22 mars 2012.

Lors de la réunion du 25 septembre, les représentants du SEW et de l'APESS se rendent compte que M. Biltgen refuse toujours strictement de négocier et persiste dans son attitude initiale de renvoyer les syndicats à entamer des négociations avec Mme Delvaux pour la mise en place des mesures dans l'enseignement.

Il ne reste donc plus rien d'autre qu'à constater l'échec de la conciliation !

Après le procès-verbal de la non-conciliation du 6 novembre, le SEW et l'APESS portent le litige devant le médiateur et poursuivent la procédure de grève.

Le 21 novembre, les syndicats d'enseignants SEW/OGBL et APASS organisent une conférence de presse commune sur le thème « **Fir d'Schoul, fir eise Beruff! Mir mobiliséieren!** » en vue d'informer le public de la non-conciliation et de la saisie de la médiation.



## DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



Frédéric KRIER

Le comité s'est réuni pour la première fois en date du 31 janvier 2011 et a, lors de cette rencontre, coopté Virginie Mucciante, présidente de la délégation du personnel de l'UdL, Arnaud Bourgain, secrétaire de la délégation du personnel de l'UdL, David Hiez, délégué à l'égalité de l'UdL, et Laurent Vergnol, délégué à la sécurité du CRP Tudor.

Le comité du département s'est réuni les 6 juin et 26 septembre 2011 ainsi que le 9 janvier 2012. Vu les innombrables réunions de préparation et de négociation des conventions collectives pour les personnels de l'Université du Luxembourg et pour les personnels des Centres de Recherche, aucune autre réunion n'a eu lieu en 2012.

Les discussions lors de ces réunions portaient avant tout sur l'organisation générale de ces négociations, la position syndicale quant à la réforme de la loi sur l'Université et les projets de réforme pour les CRP et le CEPS.

Le 21 mars 2011, une délégation de l'OGBL, de la FNCTFEL et de la délégation du personnel de l'Université de Luxembourg a eu

une entrevue avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, pour que ce dernier leur présente les grandes lignes de la réforme de la loi sur l'Université. A noter que le ministre a affirmé à cette occasion qu'il n'y avait pas encore de texte disponible, alors que le Conseil de gouvernance de l'Université disposait déjà de l'avant-projet de loi, et que ni l'avant-projet ni le projet de loi déposé à la Chambre ne furent transmis aux syndicats et à la délégation du personnel par la suite.

A la suite de cette entrevue, la délégation syndicale a élaboré une prise de position. Celle-ci s'appuyait en partie sur l'analyse faite en 2009 par le comité d'évaluation externe, qui avait notamment réclamé l'amélioration de la communication interne, la nécessité de débarrasser le Conseil de gouvernance de l'Université de questions de détails pour cibler ses discussions sur la planification stratégique à moyen terme, la mise en activité du Conseil universitaire « virtuellement dormant », ainsi que la mise en place d'une réelle cogestion au sein de l'université. Pour les syndicats et leurs délégués du personnel, il était donc nécessaire d'utiliser la réforme de la loi de 2003 :

- pour changer la composition du Conseil de gouvernance;
- pour instaurer un comité mixte et une délégation élue des étudiants afin de promouvoir la cogestion et
- pour redéfinir les attributions du conseil universitaire.
- Des propositions en ce sens ainsi que des observations plus spécifiques sur différents points de la loi ont été intégrées dans la prise de position, qui a été envoyée au ministre le 6 avril 2011. La prise de position soutenait en général l'orientation générale de la réforme vers une autonomie accrue de l'université.

Or, force est de constater que le ministre a déposé le 17 mai le projet de loi à la Chambre des Députés, sans qu'il ait entretemps fait parvenir l'avant-projet de loi - comme il l'avait annoncé lors de l'entrevue du 21 mars - aux syndicats et à la délégation du personnel de l'UdL, et sans même leur communiquer le projet de loi tel que déposé à la Chambre. Par ailleurs, le projet de loi ne porte pas la moindre trace des discussions entre le ministre et les syndicats et leurs délégués et n'aborde guère les points soulevés dans la prise de position commune des syndicats et de la délégation. La mise en place d'une réelle cogestion au sein de l'université fait toujours défaut.

Vu cette situation, le comité a transmis sa prise de position, ensemble avec une demande d'entrevue aux membres de la commission



parlementaire de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace ainsi qu'au Conseil d'Etat. Suite à cette demande des entrevues avec les groupes parlementaires LSAP, Déi Gréng et CSV ont eu lieu.

Par le biais d'un communiqué de presse et d'une lettre ouverte, le Comité du Département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du SEW/OGBL a souligné son inquiétude que les réformes annoncées pour les centres de recherche publics et le CEPS/INSTEAD soient également mises en œuvre sans réelle consultation du personnel du secteur de la recherche et ses représentants élus.

Une entrevue demandée auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 24 août au sujet des réformes annoncées est même, après l'envoi d'un rappel, restée sans réponse. Le ministre a souligné de ce fait une nouvelle fois son interprétation de la notion de dialogue.

### Convention collective pour les personnels de l'Université du Luxembourg

Une première réunion de négociation pour la CCT de l'UdL a eu lieu le 31 mai 2011, après qu'une première proposition de texte a été transmise au rectorat par l'OGBL.

Depuis octobre 2011, pas moins de 21 réunions de travail et de négociation ont eu lieu entre les représentants du personnel et la Direction.

Plusieurs mois de travail et de discussions ont permis de bien avancer sur la partie « conditions de travail » (hors rémunérations) de la convention qui établit notamment:

- les modalités d'embauche et de résiliation de contrats;
- la durée et l'organisation du temps de travail;
- le travail de dimanche et jours fériés; les heures supplémentaires;
- tous les types de congés...

La négociation sur les grilles salariales a débuté en mars 2012. Elle porte sur les barèmes et modalités de la rémunération du personnel

académique et du personnel administratif, technique et scientifique.

La Commission de négociation travaille notamment à des règles qui reposeraient davantage sur l'ancienneté que sur l'âge réel des salariés.

Les discussions sur la progression et le niveau des rémunérations n'ont, à l'heure actuelle, pas permis une convergence des propositions. Ces négociations auraient dû reprendre au mois de septembre. Cependant, le départ du directeur des ressources humaines a provoqué un grand retard, vu que la négociation salariale doit être « nourrie » en informations techniques par la direction de l'Université. Le rectorat, après avoir été contacté à plusieurs reprises par l'OGBL pour reprendre les négociations, avance maintenant la procédure d'évaluation externe pour cause du retardement et refuse toujours d'avancer une date pour la reprise. La commission de négociation de l'OGBL se compose de :

- Danièle Nieves, membre du Bureau exécutif de l'OGBL,
- Frédéric Krier, conseiller du Bureau exécutif de l'OGBL,
- Virginie Mucciante, présidente de la délégation du personnel,
- Arnaud Bourgain, secrétaire de la délégation du personnel,
- Michel Gustin, délégué à la sécurité,
- Jörg Gerkrath, membre de la délégation du personnel,
- Cristina Marinho, remplacée par Pierre Kelsen, membres de la délégation du personnel.

### Convention cadre pour les personnels du secteur de la recherche

Après que les délégations des différents centres de recherche (CRPHT, CRPS, CEPS/Instead) dans lesquelles l'OGBL est représenté avaient élaboré des ébauches de cahier de revendications afin de scinder les points communs à discuter lors de négociations, il a été décidé d'opter pour la négociation d'une convention cadre (la première au Luxembourg) pour les trois CRP et le CEPS/INSTEAD, à laquelle s'ajouteraient des conventions collectives individuelles, dites au niveau inférieur, qui régleraient des questions spécifiques aux différents centres de recherche.



Après concertation avec le syndicat représenté au CRP Gabriel Lippmann, la demande d'ouverture des négociations fut envoyée aux différents centres en date du 31 octobre 2011.

La première réunion de négociations eu lieu le 13 février 2012. Depuis, les parties se sont rencontrées toutes les six semaines, à l'exception des mois de juillet et d'août, et ont travaillé sur la proposition de texte élaborée par l'OGBL. La majorité des points concernant les conditions de travail a trouvé l'aval des directions des centres. Néanmoins, le plat de résistance « organisation du temps de travail » reste à l'ordre du jour. La partie concernant les rémunérations sera négociée au niveau inférieur. La commission de négociation de l'OGBL se compose de:

- Danièle Nieves, membre du Bureau exécutif de l'OGBL,
- Frédéric Krier, conseiller du Bureau exécutif de l'OGBL,
- Philippe Liégeois, président de la délégation du personnel du CEPS/Instead
- Carole Blond-Hanten, déléguée à l'égalité du CEPS/Instead
- Laurent Vallar, président de la délégation du personnel CRP Santé
- Joseph Gautot remplacé par José Esposito, délégué du personnel CRP Santé
- Stéphane Jacquemart, président de la délégation du personnel CRP Henri Tudor
- Samuel Renault, secrétaire de la délégation du personnel CRP Henri Tudor
- Laurent Vergmol, délégué à la sécurité du CRP Henri Tudor

### AUTRES ACTIVITES

Au début de l'année 2011, le MENFP publie un avant-projet de loi visant à organiser l'année scolaire par semestres. Cette structuration signifierait une réduction des congés scolaires d'au moins une semaine entière et constituerait forcément une augmentation de la tâche des enseignants. Les 4 syndicats d'enseignants, SEW, Apess, Feduse et SNE, réunis en Intersyndicale, appellent à la mobilisation et lancent une pétition pour le maintien de la réglementation actuelle des vacances et congé scolaires. Et cela avec succès ! Lors d'une entrevue ministérielle en mars 2011, Madame Delvaux annonce le retrait pur et simple de l'avant-

projet de loi en question.

A l'occasion de la **journée mondiale des enseignants**, le SEW et la FGIL invitent le 5 octobre 2011 leurs membres à un pot convivial. Cette manifestation, créée en 1994 à l'occasion de l'Internationale de l'Éducation, célèbre les enseignants partout dans le monde.

Le 12 mars 2011, le SEW organise sa 3ème journée de réflexion au Centre de Formation et de Séminaires à Remich. Le sujet de discussion portera cette fois-ci sur les formes d'évaluation. Il a été demandé au Script de faire inscrire cette journée de réflexion sur la liste des formations prioritaires, mais le script a refusé notre requête en argumentant que les sujets de groupes de travail démontrent plutôt une mise en question des modalités définies par la loi.

Les **voyages scolaires** confrontent les enseignants avec des problèmes de responsabilité énormes. Le SEW demande que la situation juridique soit clarifiée et que les frais de déplacement et de séjour des enseignants accompagnateurs soient pris en charge par le budget de l'éducation nationale. D'autre part, les dotations aux lycées et lycées techniques réservées pour les voyages scolaires doivent être augmentées.

Le SEW rédige un **mémoire** reprenant une série de réflexions et de propositions sur la politique de l'éducation et de la Formation et le publie entre autres dans sa nouvelle brochure de recrutement « Zäit fir den SEW ».

## RESOLUTION D'ACTUALITE

### Le SEW refuse le projet de réforme de la Fonction publique pour le secteur de l'enseignement



Guy FOETZ

Le SEW/OGBL, ensemble avec l'APSS, a introduit un litige collectif contre le Gouvernement relatif à l'application, dans le secteur de l'enseignement, de certains principes du projet de réforme de la Fonction publique. Il s'agit de la gestion par objectifs, de l'évaluation individuelle et collective, de la hiérarchisation des carrières par la création de 15 à 20 % de « postes à responsabilités particulières et de la dévalorisation des carrières normales qui en résulte. Ils sont soutenus dans leur démarche par les 4.500 enseignants signataires du « Manifeste » et les 6.000 collègues qui ont manifesté le 22 mars 2012 dans les rues de Luxembourg.

Tout au long des différentes réunions de conciliation, le ministre de la Fonction publique a refusé de discuter du fond du problème et il a demandé d'accepter lesdits principes et de négocier les détails avec Madame Delvaux.

L'APSS et le SEW n'ont pu céder à cette demande parce que :

- l'enseignement n'est pas une administration à proprement parler et, à ce titre, la pédagogie et l'instruction ne peuvent être appréciées à travers des règles issues de la gestion des affaires ;
- l'application des principes en question est nuisible à l'enseignement du fait qu'ils mènent à une bureaucratisation injustifiée, qu'ils minent le travail en équipe et qu'ils engendrent la flagornerie ;
- une évaluation équitable des résultats est illusoire, faute de critères objectifs, du fait que les enseignants travaillent avec des élèves et non sur des dossiers.

Dès lors, une négociation avec le ministre de l'Education nationale aurait sans nul doute mené à l'impasse.

Après la non-conciliation constatée par le Conciliateur, juriste indépendant issu de la magistrature, le litige est à présent porté devant le Médiateur. Nous attendons la décision du Médiateur annoncée pour début février et nous déterminerons alors la suite des

actions syndicales qui s'imposent.

Le SEW/OGBL continue de demander au ministre de la Fonction publique d'entamer enfin des pourparlers avec les syndicats de l'enseignement et de négocier les principes contestés pour le secteur de l'enseignement.

### Le SEW/OGBL demande d'amender la loi scolaire sur l'enseignement fondamental



Patrick ARENDT

Face à une diminution des leçons d'enseignements accordées aux écoles, qui n'ont plus les moyens de venir en aide aux élèves en difficulté ; face à un désordre généralisé suite à un système d'évaluation des élèves dont les incohérences sont patentées et une augmentation de la charge administrative des enseignants et des comités d'école, tels les plans de réussite scolaire, les plans d'encadrement périscolaires et autres monstres bureaucratiques, le SEW/OGBL exige que le ministre de l'Education nationale réagisse et prenne au sérieux les principales revendications concernant la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental, qui sont :

- une remise en question fondamentale de l'approche par compétences ;
- la mise à plat des bilans d'évaluation actuels et la mise en place de bilans plus cohérents et plus lisibles selon les principes proposés par les syndicats et les enseignants ;
- l'arrêt de la réduction des leçons d'enseignement à travers le contingent ;
- la réduction des procédures bureaucratiques.

Dans cette même logique, le SEW/OGBL demande à la ministre de retirer le projet de loi sur la réorganisation de l'inspection qui démultiplie les instances de contrôle tout en les éloignant encore plus du terrain et en instaurant une bureaucratie insensée.

Le principe de la cogestion ayant fait ses preuves, le SEW/OGBL refuse catégoriquement que le modèle des comités d'école et des comités de cogestion soit remis en question.

### Le SEW-OGBL demande une révision fondamentale de la réforme de la Formation professionnelle !



Jules BARTHEL

Deux années après le lancement de la réforme de la Formation professionnelle, les problèmes continuent de s'accumuler. Des échecs nombreux et éliminatoires, qui nourrissent le décrochage scolaire ; un manque important de contrats d'apprentissage, qui prive des jeunes de leur droit à une formation professionnelle ; une formation du technicien sacrifiée du fait que la voie vers l'enseignement supérieur est barrée ; tels sont les résultats d'une réforme ratée, que les responsables du MENFP ont menée avec le rouleau compresseur et qu'ils veulent maintenir contre toute évidence.

Le SEW exige

- que la loi portant réforme de la formation professionnelle soit revue de fond en comble ;
- que la Ministre cesse d'occulter les problèmes et qu'elle respecte les engagements qu'elle a pris lors de l'entrevue du 9 janvier 2013 avec le SEW, notamment la réalisation d'une analyse de la formation professionnelle réformée et l'organisation d'une réunion entre le groupe curriculaire des formations commerciales, le SEW et les responsables du MENFP.
- que les modules préparatoires devant permettre aux futurs techniciens de poursuivre des études supérieures soient fixés en concertation avec les partenaires scolaires. La décision unilatérale des services du MENFP d'organiser, pour ¾ des

heures prévues, des modules préparatoires communs à toutes les formations de technicien va à contresens de toute logique.

### Le SEW/OGBL exige que la réforme du secondaire soit élaborée en concertation avec les enseignants et les syndicats

La remise à plat de la réforme du secondaire suite à la grande manifestation des enseignants du 22 mars 2012 a donné lieu à la création de la Délégation Nationale des enseignants des Lycées de l'ES et de l'EST (DNL), dont le SEW constitue l'un des moteurs. Après une phase d'information et d'analyse fondamentale, la DNL a entamé à partir du mois de février 2013 des pourparlers avec le MENFP et elle présentera au mois de mars un rapport de synthèse où elle exposera les résultats de son analyse et ses propres propositions pertinentes et faisables pour améliorer l'enseignement secondaire luxembourgeois. Pour le SEW, une réforme cohérente de l'enseignement secondaire et du régime technique de l'enseignement secondaire technique implique aussi une remise en question générale de la réforme de l'enseignement fondamental, notamment en ce qui concerne l'approche par compétences et l'enseignement des langues.

### Le SEW-OGBL s'oppose aux réformes idéologiques pilotées par l'OCDE

Les choix orientés par des présupposés idéologiques et les exigences économiquement motivées de l'OCDE sont incompatibles avec les objectifs de l'école publique, c'est-à-dire :

- la promotion de la cohésion sociale,
- une éducation de qualité pour tous, tant au niveau humain que professionnel,
- le développement des valeurs démocratiques à travers des structures participatives.

L'approche par compétences, la hiérarchisation des carrières des enseignants, la création de profils de lycées et l'évaluation externe des établissements sont autant d'éléments dictés par les chantres du néo-libéralisme. Le SEW/OGBL exige l'abandon de cette dérive et la mise en place d'une politique de l'Education selon les valeurs de la solidarité, de l'égalité des chances et de la démocratie.

Luxembourg, le 4 février 2013



## RÉSOLUTION SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL



Monique ADAM

**LE SEW-OGBL exige que les structures d'accueil respectent le droit des enfants au jeu libre et garantissent des droits de cogestion au personnel de ces structures**

Les maisons relais et foyers de jour pour enfants ne peuvent devenir des foyers bis.

Face à une tendance accrue de soumettre les loisirs des enfants à des considérations utilitaristes et à vouloir ignorer l'importance de l'éducation informelle, le bon développement des enfants risque d'être compromis par un embrigadement trop poussé dans des activités conçues par des adultes. Les enfants ont besoin de temps pour s'échanger entre pairs, pour réfléchir et pour développer leur créativité dans des jeux libres. Le personnel qui travaille quotidiennement avec les enfants doit être associé à la réflexion sur l'organisation des structures d'accueil.

Luxembourg, le 4 février 2013



# Voyages Sotour

*Une irrésistible envie de partir ?*

**Nouvelle adresse ...**

**Sotour - La bourse aux voyages**

2, rue Louvigny  
L-1946 Luxembourg

Tél. 46 15 14 - 1  
[air@sotour.com](mailto:air@sotour.com)



# Petitioun : Nei Bilanen elo !



## Nei Bilanen elo !

Remettons l'évaluation  
à sa juste place !

Une information claire pour  
renseigner les parents  
et aider les enfants !



Je suis en désaccord avec les bilans intermédiaires et je demande à Madame la Ministre de revoir les principes de l'évaluation actuelle.

Je désire une évaluation trimestrielle claire et concise qui situe les apprentissages des élèves par rapport à la maîtrise des objectifs définis par le plan d'études pour les différentes disciplines et les différents cycles de l'enseignement fondamental.

L'évaluation doit situer les performances d'un élève par rapport à un niveau lui permettant d'atteindre les objectifs de fin de cycle prévus par le plan d'études. Tant le bilan trimestriel que le bilan de fin de cycle doivent indiquer si les performances sont simplement satisfaisantes ou si elles sont plutôt bonnes, voire excellentes. Si un élève n'arrive pas à atteindre des performances satisfaisantes, il faut que l'évaluation l'indique clairement, afin qu'il puisse bénéficier des mesures d'appui appropriées et éventuellement d'un allongement de cycle.

Nom et prénom :	Adresse et localité :	Fonction :	Signature :

### Nei Bilanen elo !

Syndicat National des Enseignants  
11-13 rue des Ardennes  
L-1133 Luxembourg- Bonnevoie

[www.sne.lu](http://www.sne.lu) / 48 11 18 - 1



Syndicat Education et Sciences de l'OGBL  
1 rue J.P. Sauvage  
L-2514 Luxembourg

[www.sew.lu](http://www.sew.lu) / 26 09 69 20



La pétition pourra aussi être signée en ligne à l'adresse :  
[petitioun.lu](http://petitioun.lu)



## PÉNURIE DE REMPLAÇANTS À L'ÉCOLE FONDAMENTALE

Dans le cadre du bilan de la réforme de l'école fondamentale, le comité d'école de Lorentzweiler a adressé la lettre suivante à Madame la Ministre :



Madame MADY DELVAUX-STEHRES  
Ministre de L'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

L- 2926 Luxembourg

Lorentzweiler, 01.02.2013

### Objet : pénurie de remplaçants à l'enseignement fondamental

Madame la Ministre,

Par la présente, le comité d'école de Lorentzweiler vous informe que lors du bilan de la réforme de l'école fondamentale, un aspect n'a pas été mentionné concernant le volet de l'organisation structurelle : il s'agit du **manque de remplaçants à l'enseignement fondamental** qui ne permet plus d'assurer un enseignement de qualité dans nos établissements scolaires.

Depuis la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement fondamental (février 2009), l'organisation des remplacements des congés de maladie des enseignants est à charge des bureaux régionaux et connaît de grands problèmes dus au manque de membres dans le pool des remplaçants. **Au cours des années, et malgré les maintes doléances à ce sujet qui vous ont été adressées, la situation n'a pas été remédiée.**

Au contraire : depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2012/2013, un grand nombre de remplacements d'instituteurs, d'éducateurs, de chargés de cours et d'enseignants de religion n'a plus pu être assuré par les membres du pool des remplaçants. Notre bureau régional (Mersch) nous informe régulièrement avant le début des cours du matin, qu'il **n'y a pas assez de remplaçants disponibles**. L'école doit faire preuve de flexibilité en s'organisant elle-même pour prendre en charge les classes vacantes. Cette situation n'est pas d'ordre exceptionnel et perturbe régulièrement le fonctionnement des classes et l'enseignement des élèves.

Ainsi, pour garantir le fonctionnement de notre école, il est de coutume que **l'appui pédagogique des enseignants est transformé en remplacement**. Même procédure pour les enseignants assurant des cours d'appui réguliers tout au long de l'année scolaire. D'autant plus, ces enseignants ne sont d'office pas remplacés en cas de maladie, étant donné qu'ils ne sont pas responsables d'une classe. Sans parler de la dégradation de leur travail en travail accessoire, en option de luxe. Qu'en est-il de la suppression de cet appui précieux pour les élèves à besoins pédagogiques spécifiques ? Qu'en est-il de la mission primaire de l'école publique : favoriser l'égalité des chances des élèves ?



Selon la loi scolaire 2009, **l'organisation des remplacements des enseignants de religion incombe aussi aux bureaux régionaux**. Faute de membres dans le pool des remplaçants, c'est de nouveau notre école qui doit organiser la prise en charge des élèves fréquentant les cours de religion.

Il est évident qu'un enseignement de qualité ne peut plus être assuré dans ces conditions, malgré toute la flexibilité, les compétences d'organisation et la bonne volonté des enseignants sur le terrain. **Les élèves en font les frais car les missions pédagogiques des enseignants en souffrent.**

Dans l'espoir d'un remaniement à ce problème d'organisation qui est connu depuis 2009, le comité d'école de Lorentzweiler a décidé d'informer tous les acteurs concernés sur cette situation non-tolérable. Afin d'éviter que beaucoup de classes et que le bon fonctionnement de notre école soient perturbés en cas de non-remplacement de plusieurs enseignants, les élèves concernés seront dorénavant regroupés dans une salle où ils ne bénéficieront pas d'un enseignement proprement dit, mais d'une pure et simple surveillance, assurée par un remplaçant.

En espérant que cet appel pressant pour remédier cette situation trouve un accueil favorable, le comité d'école de Lorentzweiler vous adresse, Madame la Ministre, l'expression de sa haute considération.

Le comité d'école de Lorentzweiler (c/o Paul Schmit, président)

2, rue J-P Glaesener

L-7358 Lorentzweiler

Copies transmises à titre d'information par courriel à :

Mme Diane Dhur (inspection de l'enseignement fondamental)

M Jean-Louis Zeien (inspection de l'enseignement religieux)

Syndicats des enseignants SEW/OGBL et SNE/CGFP

Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois FGIL

Ligue Luxembourgeoise de l'Enseignement LLE

Fédération des Comités d'Ecole et de Cogestion du Luxembourg FCECL

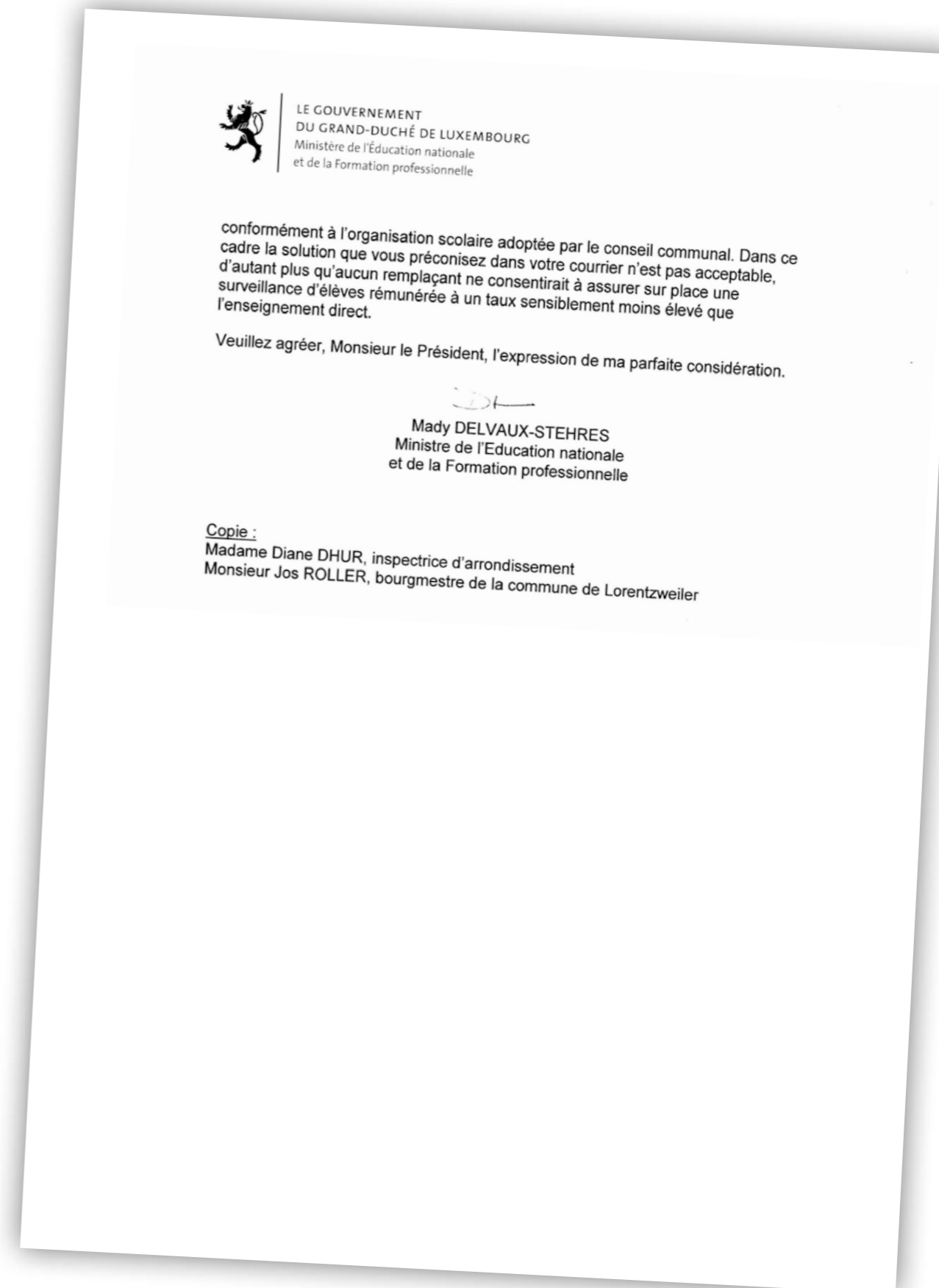
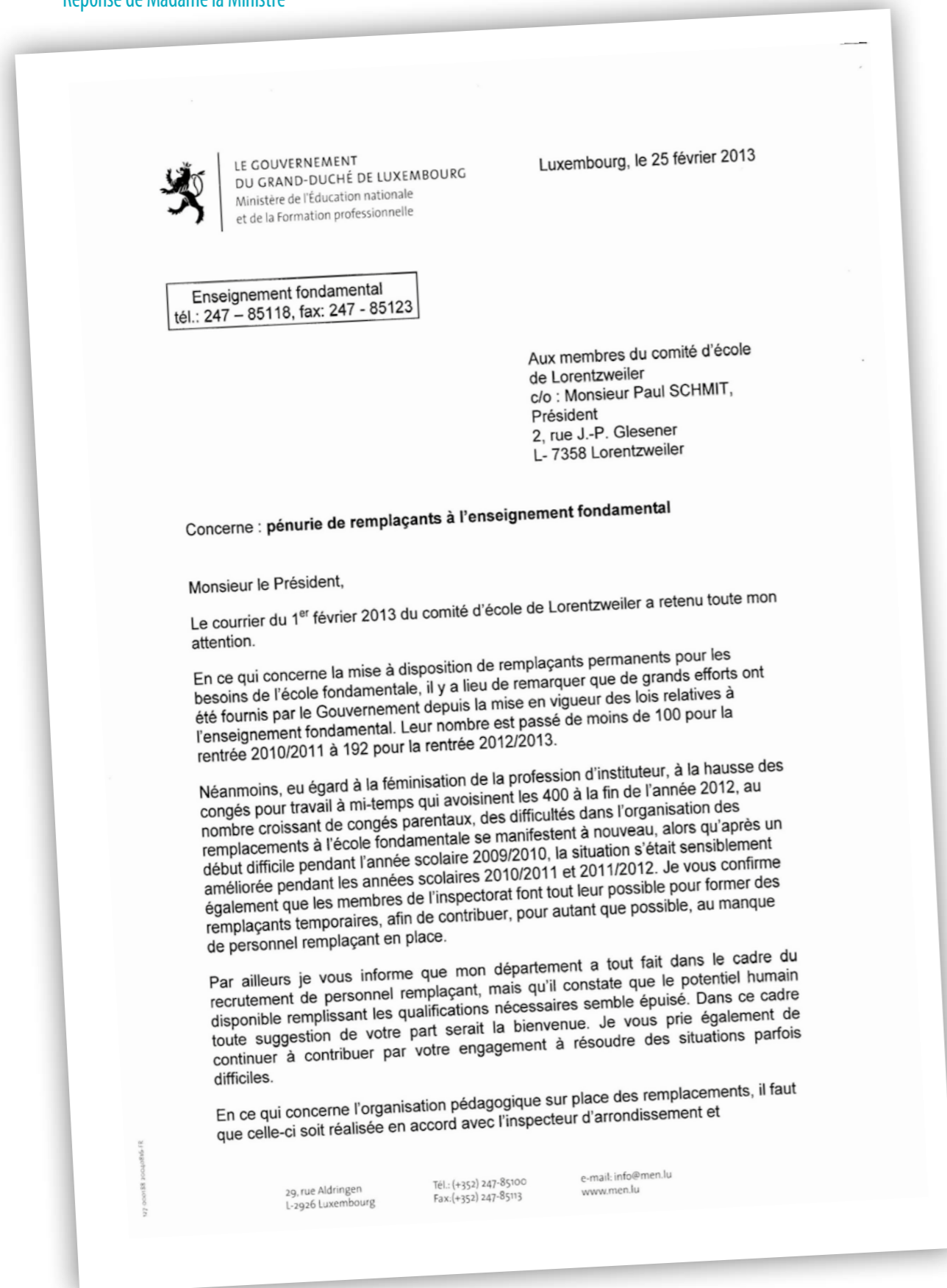
Représentants des parents d'élèves Lorentzweiler

Association des parents d'élèves Lorentzweiler

Administration Communale de Lorentzweiler

## PÉNURIE DE REMPLAÇANTS À L'ÉCOLE FONDAMENTALE

Réponse de Madame la Ministre



## 3 Jahre Grundschule: ein anderes Fazit

Es war einmal im Herzen Europas ein wunderschönes Land, im Ausland für seine Mehrsprachigkeit und sein Schulsystem bewundert und bekannt. Leider hat sich in den letzten Jahren viel verändert, dies bemerkt man, wenn man durch unsere Schulen schlendert.

„der Stuhl“ schreibt man heutzutage „der Shtul“, Wörter schreiben wie man will, finden die Kinder wirklich cool. Vokabeln und Verben werden nicht mehr explizit verlangt, nur noch Kompetenzen, wie man an dieses und jenes irgendwie gelangt.

Die Schüler werden fauler, ihre Birnen immer weicher, auf den Zensuren werden ihre 'Leistungen' immer gleicher. Der Fleißige denkt „warum anstrengen?“, der Faule sieht „es geht auch so“, man könnte fast meinen, diese Reform sei ein Griff ins Klo ...?!

Nach dem Motto „ein dummes Volk, lässt sich leicht regieren“, werden die Kinder von heute am meisten dabei verlieren.

Denn beim Eintritt in die Arbeitswelt, müssen sie noch immer Leistung bringen, so werden Arbeitslosengeld und Sozialhilfen in Zukunft unsere Steuern verschlingen.

Eine gute Zukunft wünsche ich den Schülern von ganzem Herzen, leider ist die Realität traurig, ich mag jetzt nicht mehr scherzen. Liebe Verantwortlichen, denkt bei der nächsten Reform an die Generation von morgen, so müssen sich Eltern, Lehrpersonal und Schüler weniger sorgen.

ein (noch) motivierter Lehrer, **Chris WARSZTA**

## Des entretiens restées sans suite

*A plusieurs reprises, des entretiens de notre syndicat avec les responsables de du Service de la Formation professionnelle en présence de la ministre de l'Éducation nationale ont conduit à des décisions, qui manquent d'être mises en oeuvre.*

*La dernière réunion du genre avait eu lieu en date du 9 janvier et on y avait pris deux décisions:*

- d'une part de réaliser une analyse SWOT de la formation professionnelle réformée avec la participation du SEW dans l'élaboration de cette étude*
- d'autre part d'organiser une réunion entre le groupe curriculaire des formations commerciales, le SEW et les responsables du MENFP.*

*Or, ni l'un, ni l'autre n'a été réalisé :*

- Après avoir complété le questionnaire du MEN pour l'analyse SWOT et après fait deux rappels, nous venons de recevoir une lettre de la part du directeur à la Formation professionnelle nous annonçant qu'il a expédié son propre questionnaire sans avoir tenu compte de nos compléments..*
- Nous attendons toujours d'être contactés pour la réunion avec le groupe curriculaire.*

## Communiqué SEW



### La formation professionnelle réformée continue de rencontrer de sérieux problèmes

Entrevue du département secondaire du SEW-OGBL avec Madame Delvaux-Stehres

Une délégation du SEW-OGBL, composée de Jules Barthel, Guy Foetz et Sonja Delli Zotti a rencontré en date du 9 janvier 2013 Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, entourée de ses collaborateurs MM. Marc Barthelemy, Antonio De Carolis et Mme Karin Meyer.

#### Lors de cette entrevue, le SEW a notamment mis en avant :

- le nombre important d'échecs dans la nouvelle formation professionnelle, provoquant élimination et décrochage scolaire;
- le chaos organisationnel des modules de rattrapage et des mesures de remédiation ;
- le manque important de contrats d'apprentissage, privant une multitude de jeunes de leur droit à une formation professionnelle adéquate;
- la formation de technicien sacrifiée du fait que la voie vers l'enseignement supérieur est rendue pratiquement impossible ;
- la quasi-absence de passerelles de la formation de technicien vers le régime technique ;
- le manque de personnel enseignant, accentuant les déficits dans la mise en œuvre de la réforme ;
- la détérioration prévue des conditions de rémunération des enseignants lors des périodes de stage dans la formation du technicien.

#### A l'issue de l'entrevue, les représentants du SEW et le MENFP se sont mis d'accord sur les points suivants :

- les commissions nationales de formation (CNF) seront appelées à réfléchir sur les raisons qui ont conduit à des divergences importantes au niveau des résultats suivant les lycées et les classes lors des deux premières années de la formation réformée ;
- une analyse SWOT - forces et faiblesses, opportunités et menaces - de la formation professionnelle réformée sera réalisée avec la participation du SEW dans l'élaboration de cette étude ;
- en cas d'échec en classe de 10<sup>e</sup>, la possibilité d'une réorientation vers une même 10<sup>e</sup> est envisagée pour parer au décrochage scolaire et au chômage des jeunes ;
- au vu des problèmes importants constatés dans les formations administratives et commerciales du régime professionnel (DAP et DT), une réunion sera organisée entre le groupe curriculaire, le SEW et les responsables du MENFP et ceci en présence de Madame la Ministre ;
- la nouvelle réglementation concernant la rémunération des enseignants lors des périodes de stage sera analysée afin de trouver une issue plus favorable.

#### Nonobstant ces ouvertures signalées par Madame la Ministre, le SEW exige :

- que la loi portant réforme de la Formation professionnelle soit revue de fond en comble ;
- que les modules préparatoires devant permettre aux futurs techniciens de poursuivre des études supérieures soient fixés en concertation avec les partenaires scolaires ;

- qu'un examen national sanctionnant le diplôme de formation professionnelle soit réintroduit;
- que l'enseignement par modules et l'évaluation par compétences soient adaptés, voire abolis et qu'on revienne à un système d'enseignement et d'évaluation classique avec un complément au bulletin ;
- que toutes les classes de DAP et de CCP fassent au moins une première année à plein temps au lycée avant de passer à un régime concomitant, soit en classe de 11<sup>e</sup>, soit en classe de 12<sup>e</sup> ;
- que dans tous les lycées proposant les formations du régime professionnel, on mette en place selon des critères objectifs et en concertation avec les acteurs du terrain
  - des modules de rattrapage de qualité,
  - des mesures de remédiation uniformisées au niveau des pratiques et de la durée ;
- que le diplôme de technicien habilite ses meilleurs élèves à poursuivre des études supérieures et qu'il faudra donc :
  - permettre aux techniciens d'acquérir un niveau linguistique adéquat,
  - réintroduire un cours de mathématique de base,
  - mettre en place des modules préparatoires spécifiques aux différentes formations et garantir que ces modules soient enseignés dans tous les lycées proposant les formations en question et ceci dans le cadre de la grille-horaire régulière !

Luxembourg, le 14 janvier 2013

Communiqué par le SEW-OGBL

## Lettre SEW à Madame la Ministre Mady Delvaux-Stehres



Madame MADY DELVAUX-STEHRÉS  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle  
L-2926 Luxembourg

Luxembourg, le 20 février 2013

Objet : Notre entrevue du 9 janvier 2013 et votre proposition d'une analyse SWOT

Madame la Ministre,

Par la présente, je me permets de revenir à notre entrevue du 9 janvier 2013 et plus particulièrement à votre proposition d'une analyse SWOT.

Dans votre courrier du 16 janvier 2013, vous m'invitez à vous faire parvenir les suggestions du SEW concernant votre proposition d'une analyse SWOT de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Le SEW soutient entièrement cette idée d'une évaluation de la réforme en question et vos propositions concernant les thèmes à aborder trouvent notre accord à l'exception près que nous aimerions que soient inclus et discutés contradictoirement aussi les sujets suivants :

- l'organisation et le contenu des modules préparatoires,
- la capacité à accomplir des études supérieures (Studierfähigkeit) des élèves du régime de Technicien et accessoirement du DAP,
- les raisons qui ont conduit à un nombre élevé d'échecs lors de la première année de la formation réformée,
- l'enseignement par modules,
- l'absence d'examen final national.

Quant à la mise en pratique de cette analyse, nous pensons qu'elle devrait se faire au niveau des conférences spéciales des lycées qui seraient convoquées par l'intermédiaire des commissions

nationales de formation, et ceci selon un timing qui permettrait une clôture, au niveau des lycées, pour la mi-mai 2013 au plus tard.

Une évaluation rapide de l'enquête, à laquelle le SEW aimerait être associé, permettrait ainsi de procéder au plus vite à d'éventuelles adaptations de la réforme au profit de la formation professionnelle dans son ensemble et de nos élèves en particulier.

Par ailleurs, je vous rappelle que lors de notre entrevue du 9 janvier 2013, nous avons convenu que les problèmes importants constatés dans les formations administratives et commerciales du nouveau régime professionnel (DAP et DT) nécessitent l'organisation d'une réunion avec tous les acteurs impliqués et ceci en votre présence. Qu'en est-il des préparatifs à cette réunion importante ? Le SEW sera-t-il invité à participer à cette dernière ?

Dans l'espoir d'une réponse rapide, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Guy FOETZ  
Vice-président du SEW-OGBL



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

ADC/CC/Réforme

Luxembourg, le 12 mars 2013

SEW - OGB - L  
c/o Monsieur Guy FOETZ  
Vice-président

1 rue Jean-Pierre Sauvage  
L-2514 Luxembourg

Objet : Entrevue du 9 janvier 2013 et analyse SWOT

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 20 février 2013 relatif à l'affaire élargée, j'ai l'honneur de vous informer que le questionnaire de l'analyse SWOT tel qu'il vous a été transmis a déjà été envoyé aux Lycées techniques concernés pour leur servir de base pour l'évaluation des formations en cours.

C'est avec grand intérêt que je prends note de vos suggestions que je ferai intégrer, dans la mesure du possible, lors de notre prochaine évaluation.

Pour ce qui est des résultats de l'enquête, je m'empresse de vous les faire parvenir dès que nous aurons procédé à une synthèse des réponses obtenues.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle,

Antonio DE CAROLIS  
Directeur à la Formation professionnelle

29, rue Aldringen  
L-2926 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-85100  
Fax: (+352) 247-85113

e-mail: info@men.lu  
www.men.lu



Madame MADY DELVAUX-STEHRES  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle  
L-2926 Luxembourg

Luxembourg, le 22 mars 2013

Objet : Analyse SWOT et entrevue DAP / DT administratif et commercial

Madame la Ministre,

Par la présente, je me permets de revenir une nouvelle fois à notre dernière entrevue du 9 janvier 2013. Lors de cette réunion, nous avons trouvé un accord sur les deux points suivants :

- réalisation d'une analyse SWOT de la formation professionnelle réformée avec la participation du SEW dans l'élaboration de cette étude ;
- organisation d'une réunion de tous les acteurs impliqués dans la réforme des formations administratives et commerciales du régime professionnel (DAP et DT) afin de procéder à l'analyse des problèmes spécifiques à cette formation dans le régime réformé.

Concernant l'analyse SWOT, le SEW, dans son courrier du 20 février 2013, vous a fait savoir qu'il soutient l'initiative d'une telle analyse tout en proposant, comme convenu, ses remarques concernant le contenu, l'élaboration et la réalisation de cette dernière. Permettez-moi de vous rappeler nos principales revendications.

- Prise en compte, dans les discussions contradictoires, des sujets suivants :
  - l'organisation et le contenu des modules préparatoires,
  - la capacité à accomplir des études supérieures (Studierfähigkeit) des élèves du régime de Technicien et accessoirement du DAP,
  - les raisons qui ont conduit à un nombre élevé d'échecs lors de la première année de la formation réformée,
  - l'enseignement par modules,
  - l'absence d'examen final national.



- Mise en pratique de cette étude au niveau des conférences spéciales des lycées, convoquées par l'intermédiaire des commissions nationales de formation, et ceci selon un timing qui permettrait une clôture, au niveau des lycées, pour la mi-mai 2013 au plus tard.

Quelle n'a été notre surprise de recevoir, en date du 12 mars 2013, un courrier signé par Monsieur Antonio De Carolis, nous informant que le questionnaire de l'analyse SWOT – sans tenir compte d'aucune de nos remarques - a déjà été envoyé aux lycées techniques concernés pour leur servir de base pour l'évaluation des formations en cours.

Cette affirmation de Monsieur De Carolis nous semble très surprenante pour plusieurs raisons :

- Monsieur De Carolis ne semble aucunement tenir compte des résultats et accords trouvés lors de notre entrevue du 9 janvier 2013 ;
- Renseignement pris auprès des directions du LNB et du LNW, aucun courrier concernant une quelconque analyse SWOT n'était encore parvenu à de ces directions jusqu'au 21 mars.

Vous nous voyez profondément choqués par cette situation qui n'est pas pour rétablir notre confiance dans un dialogue constructif entre le SEW et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle dans ce dossier.

Par ailleurs, je vous rappelle une nouvelle fois que lors de notre entrevue du 9 janvier 2013, nous avons convenu que les problèmes importants constatés dans les formations administratives et commerciales du nouveau régime professionnel (DAP et DT) nécessiteraient l'organisation d'une réunion avec tous les acteurs impliqués et ceci en votre présence. Puis-je vous demander où en sont les préparatifs à cette réunion importante ? Le SEW sera-t-il invité à participer à cette entrevue ?

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Guy FOETZ  
Vice-président du SEW-OGBL

## Le désastre prévisible de la réforme de la formation professionnelle à l'image d'un exemple concret

### Introduction

Enfin, ont dû se dire en septembre 2012 les responsables de la Formation professionnelle, la division du technicien commercial a-t-elle pu démarrer dans le nouveau régime professionnel ; enfin, ces élèves aussi pourront-ils profiter des bienfaits de la nouvelle réforme ; enfin eux aussi seront-ils correctement préparés au marché du travail, enfin eux aussi ne devront-ils plus subir des redoublements aussi inutiles que contre-productifs, enfin, enfin, enfin, ...

Or la situation sur le terrain - après un seul semestre -, confirme les pires craintes du SEW : ce qui se passe au niveau de la formation la plus importante du régime professionnel<sup>1</sup>, fait paraître au grand jour tous les méfaits de cette réforme.

Finis les arguments suffisants des gourous réformateurs, finies les tergiversations de Madame la Ministre qui n'a pas toujours pu donner tort au SEW, tout en refusant de tirer dans le dos de ses subordonnés et des chambres professionnelles : les faits, la réalité vécue sur le terrain prouvent qu'il y a un fort risque que toute une génération d'élèves du régime de technicien fera les frais de cette pitoyable réforme.

Mais venons-en aux faits !



### Le début de l'année scolaire

Quelle n'a été, à la rentrée 2012-2013, la surprise des enseignants titulaires d'une des nombreuses nouvelles classes de TOCM, de se trouver face à vingt-neuf élèves<sup>2</sup>! Vingt-neuf élèves avec lesquels ils sont censés travailler de manière différenciée, vingt-neuf élèves qu'il faudra évaluer individuellement au niveau de toute une batterie de compétences professionnelles, sociales et personnelles.

Une intervention immédiate des titulaires de la classe auprès de leur direction a amené celle-ci à proposer un dédoublement des classes dans les modules professionnels en engageant un chargé de cours pour assurer ces modules. La direction se voyait toutefois dans l'impossibilité de dédoubler les autres modules, dont les trois modules de langues.

Dans une lettre adressée à Madame la Ministre, datée du 25 septembre 2012, les titulaires de la classe ont alors essayé de faire comprendre à celle-ci que « dans la constellation actuelle de la classe, beaucoup d'élèves risqueront – malgré tous les efforts – de devoir en subir les conséquences néfastes ».

La réponse de Madame la Ministre, datée du 5 février 2013<sup>3</sup>, a complètement ignoré les soucis pédagogiques des titulaires de la classe. Elle a d'abord justifié le dédoublement des trois modules professionnels par le simple fait qu'il s'agit d'une « formation qui a lieu pour la première fois ». Elle a aussi motivé le non-dédoublement des modules de langues par le fait que « les titulaires disposent d'une leçon hebdomadaire par branche pour travailler les compétences sociales dans des groupes de 14/15 élèves ». Par ailleurs, a-t-elle noté, « l'effectif est toujours dans les normes autorisées » espérant que « les efforts entrepris par la direction du lycée sauront être appréciés à leur juste valeur ».

<sup>1</sup> Au nombre d'élèves inscrits.

<sup>2</sup> Insistons sur le fait que le groupe curriculaire de la formation a très clairement indiqué dans ses recommandations qu'un enseignement par compétences ne peut être garanti qu'en limitant le nombre d'élèves par classe à 18 au maximum.

<sup>3</sup> Partant de la date de réponse du 5/2/2013, faut-il se réjouir d'avoir reçu une réponse - ce qui est loin d'être garanti dans tous les cas - ou plutôt s'indigner du délai de réponse de quatre mois et demi ?



Jules BARTHEL



Face à cette réponse ministérielle, quelques remarques s'imposent :

- La marche à suivre du MENFP est clairement indiquée dans cette réponse : compétences ou non, différenciation et individualisation de l'enseignement ou non, la norme autorisée pour une classe est de 29 élèves et restera d'application, nonobstant tous les arguments pédagogiques mis dans la balance.
- Le dédoublement dont parle Madame la Ministre ne concerne en tout et pour tout que 2 heures hebdomadaires. En effet, les enseignants des modules d'Allemand et d'Anglais, à côté des 2 heures de cours obligatoires, se partagent une troisième leçon où une moitié de la classe fréquente le cours d'Allemand, l'autre moitié le cours d'Anglais. En Français, la classe est partagée en deux groupes de niveau différent pendant une heure sur les quatre qui figurent au programme.
- Les élèves effectuent – sans même prendre en compte les mesures de rattrapage et de remédiation à partir du 2<sup>ème</sup> semestre – une tâche hebdomadaire de 33 heures, supérieure de 3 heures à la norme dans la majorité des classes, tous régimes confondus.

## Les résultats à la fin du 1<sup>er</sup> semestre

Les conséquences néfastes de la réforme, à l'image de la classe de TOCM dont il est ici question, ne se sont pas fait attendre. Les résultats obtenus par les élèves à la fin du premier semestre ne sont pas, c'est le moins qu'on puisse dire, à la hauteur de ce qu'on aurait pu espérer d'une classe profitant d'une nouvelle réforme<sup>4</sup>.

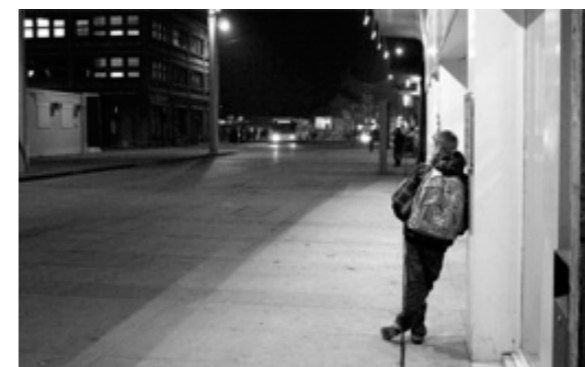
Si les échecs sont importants en Allemand et en Français<sup>5</sup>, le MENFP peut toujours rétorquer que ces derniers étaient également fort élevés dans les classes de l'ancien régime du technicien commercial.

Ce qui est toutefois très anormal, c'est le taux d'échec élevé dans les modules de l'enseignement professionnel, très largement supérieur à celui dans l'ancien régime<sup>6</sup>. Cette constatation montre clairement que l'évaluation par compétences est nettement plus tranchante que ne l'est le système de notation classique.

Cette nouvelle rigueur s'oppose diamétralement aux critères de promotion laxistes du cycle inférieur de l'EST et à la permissivité de l'école fondamentale. Comment justifier alors une politique tellement exigeante, voire sévère et intransigeante à partir de la 10<sup>e</sup> du régime professionnel ?

Par ailleurs, comment expliquer aux jeunes et à leurs parents qu'un élève en 10<sup>e</sup> du régime technique, respectivement en 4<sup>e</sup> du régime classique n'a besoin que de 50% des points pour réussir (30 sur 60), alors que l'on demande aux élèves du régime professionnel de suffire aux critères d'évaluation à raison de 70 à 90 % ?

Ce nouveau système risque fort de démotiver beaucoup de jeunes dès les premiers mois de leur formation. Le décrochage scolaire – un des chevaux de bataille de Madame la Ministre – risque dès lors d'augmenter plutôt que de diminuer.



Le tableau ci-dessous souligne, par ailleurs, à quel point le nouveau système est éliminatoire pour une partie non négligeable des élèves.

Modules non réussis	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves en %
Aucun module non réussi	0	0,00%
Un module non réussi	3	10,40%
Deux modules non réussis	11	37,90%
Trois modules non réussis	7	24,10%
Plus de trois modules non réussis	8	27,60%

Dans le cas de la présente classe, et en ne prenant évidemment comme base que le seul premier semestre,

- aucun élève n'a réussi la totalité de ses modules,
- presque 90 % des élèves ont déjà, en l'état actuel, au moins deux modules à rattraper,
- plus de la moitié des élèves de la classe ont au moins trois modules à rattraper,

- presque 30 % des élèves seraient actuellement en situation d'être réorientés vers une autre formation<sup>7</sup>.

Ces résultats, catastrophiques à tout point de vue, demandent évidemment qu'une aide soit accordée aux élèves en difficulté. Encore faudra-t-il arriver à l'organiser !

## L'organisation du rattrapage et de la remédiation<sup>8</sup>

Pour cette seule classe de TOCM, 86 modules n'ont pas été réussis. Pour rappel, 90 % des élèves ont échoué dans au moins deux modules, plus de 50 % dans au moins trois modules, 30 % des élèves ont échoué dans plus de trois modules. Dans ces conditions, on peut aisément s'imaginer l'énorme difficulté à organiser le rattrapage et la remédiation pour tous les élèves concernés.

Dans notre cas précis, l'organisation du rattrapage et de la remédiation s'est avérée particulièrement difficile. En fin de compte, la direction parvient à organiser un module de rattrapage de 2 heures par semaine pendant toute la durée du 2<sup>e</sup> semestre dans une des deux langues au taux d'échec élevé. Dans deux branches professionnelles sur trois, un cours de mise à niveau de 10 heures est proposé.

Par contre, aucune mesure supplémentaire de rattrapage, ni de remédiation ne pourra être offerte aux élèves au cours du 2<sup>e</sup> semestre, ni dans la deuxième langue au taux d'échec élevé, ni dans aucun des autres modules. Toutes ces mesures ont dû être reportées à une date ultérieure de la formation des élèves concernés, faute de disponibilité des enseignants, faute d'infrastructures et faute surtout d'un horaire déjà largement surchargée pour les élèves.

<sup>4</sup> La définition du terme « réforme » ne spécifie-t-elle pas qu'il s'agit « d'un changement de caractère profond qui vise à améliorer son fonctionnement et ses résultats ».

<sup>5</sup> Un peu moins de 60% respectivement un peu plus de 70% de modules non réussis selon la langue.

<sup>6</sup> Dans les trois modules professionnels proposés au premier semestre, les taux d'échec se situent entre 40 % et 60 % selon le module.

<sup>7</sup> Art.6 pt.3 du règlement grand-ducal du 30 septembre 2010 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves des classes de la formation professionnelle initiale : « L'élève qui, à la fin des classes de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> menant au DT, n'a pas réussi au moins deux tiers des modules au programme depuis le début de la formation, est réorienté par le conseil de classe vers une classe d'un régime ou d'une formation mieux adaptée à ses capacités et besoins ».

<sup>8</sup> Il faut spécifier qu'il n'est aucunement dans les intentions du SEW de reprocher aux directions de lycées de ne pas essayer le maximum pour organiser un rattrapage et une remédiation tant soit peu cohérents. Les directions sont, autant que les élèves et les enseignants, les victimes d'un système qui ne fonctionne pas.

Le défaut d'organisation du rattrapage et de la remédiation suscite les remarques suivantes :

- Faute de moyens organisationnels, aucun rattrapage ne peut être organisé pour quatre modules sur sept dont une des deux langues, où le taux d'échec a pourtant frôlé les 60 %. Aucune possibilité donc, pour les élèves en échec, de rattraper leur retard dans l'immédiat. On continue comme si de rien n'était.
- Le cours de rattrapage dans la deuxième langue se déroulant parallèlement au module à option, une partie des élèves ayant participé à cette option au 1er semestre, ne pourront plus y participer au 1er semestre.
- La classe fonctionnant déjà selon un horaire normal de 33 heures<sup>9</sup>, cela implique que certains élèves qui participent aux deux cours de mise à niveau, risquent de devoir subir des semaines allant jusqu'à 37 heures. Comment penser motiver des élèves en difficulté scolaire en leur faisant subir jusqu'à 37 heures de cours hebdomadaires ?

### Les obstacles à venir



Des résultats comme ceux décrits ci-dessus ne sont malheureusement pas l'exception. Comment imaginer, dès lors, la suite de la carrière scolaire de ces jeunes.

Aucun élève n'a réussi tous les modules à la fin du 1er semestre ; comment peut-on supposer alors qu'il y aura des élèves en début de

12e sans aucun module à rattraper. C'est pourtant la condition posée par le MENFP pour pouvoir fréquenter les modules préparatoires dont la réussite est nécessaire pour accéder aux études supérieures. Et dire qu'actuellement 48% des étudiants diplômés du régime de technicien – 41 % pour le technicien commercial – poursuivent des études post-baccalauréat. Les élèves de l'actuelle TOCM seront-ils la future « génération perdue » ?

Par ailleurs, avant même de parler d'études postsecondaires, qu'en est-il tout simplement du diplôme de fin d'études ? Rappelons que la nouvelle loi spécifie qu'« en fin de formation, au moins 95% des tous les modules obligatoires doivent être réussis ». Considérant les taux d'échec énormes après le seul premier semestre en classe de 10e, comment imaginer qu'une majorité des élèves concernés vont pouvoir remplir ces conditions de réussite en fin de classe de 13e.

Une question fondamentale se pose aujourd'hui : Allons nous rester sans réaction, pendant quelques années encore, pour voir ensuite se confirmer tout le mal que l'on pense de cette réforme ? Ne faudrait-il pas, au contraire, tout mettre en œuvre pour amener le MENFP, dès aujourd'hui, à agir dans l'intérêt évident de toute une génération d'adolescents ?

### Il faut stopper cette réforme !

Le MENFP a justifié sa réforme actuelle en mettant notamment en avant le taux trop élevé d'échecs, de redoublements et de décrochage scolaire dans l'ancien régime du technicien. Or, les résultats passés en revue montrent que la réforme actuelle ne va faire qu'aggraver ces problèmes.

Le SEW pense qu'il faut tout faire pour stopper cette réforme !

Madame la Ministre, écoutez les syndicats, écoutez les enseignants sur le terrain, réagissez enfin et arrêtez cette réforme. Nous ne voulons pas d'une « génération perdue » !

### Le décrochage scolaire à l'image du DAP – agent administratif et commercial

Après une première année de réforme dans la formation du DAP agent administratif et commercial, on peut, là aussi, constater à quel point la réforme risque de provoquer l'échec et le décrochage scolaire. Même si l'année scolaire en cours constitue une année particulière dans le sens où les élèves accédant à la classe de 01CM du nouveau régime et ceux qui accèdent à la classe de 02CM de l'ancien régime ont recherché en même temps une place d'apprentissage, les données à notre disposition sont très révélatrices.

- Sur 154 élèves dans le nouveau régime, 58 étaient au 2 novembre 2012 sans contrat d'apprentissage (38%).
- Sur 214 élèves de l'ancien régime, 37 n'ont pas réussi à avoir un contrat d'apprentissage (17%).

Les responsables d'entreprises seraient-ils, au contraire de ce que prétendent leurs représentants des chambres professionnelles, très sceptiques vis-à-vis de la nouvelle réforme ? Fait est, en tout cas, que le pourcentage d'élèves sans contrat d'apprentissage est deux fois plus élevé dans le nouveau régime que dans l'ancien.

Par ailleurs, des informations recueillies auprès de certains lycées, nous révèlent que des 108 élèves inscrits en classe de X0CM en 2011/12, il n'y en a plus, aujourd'hui, que 47 qui sont inscrits en classe de 01CM. Ceci représente une diminution de 56% des élèves inscrits dans la formation d'une année et d'une classe à l'autre.

Où sont passés tous ces élèves ? Que font les élèves qui n'obtiennent pas de contrat d'apprentissage ? Que deviennent les élèves à qui le MENFP refuse une inscription scolaire faute d'avoir un contrat d'apprentissage ? Que sont devenus tous les élèves qui ont dû être réorientés faute de pouvoir redoubler dans la formation qu'ils ont initialement choisie ? Voilà toute une série de questions sur lesquelles le SEW aimerait avoir une réponse claire et nette de la part du MENFP !

<sup>9</sup> Cet horaire infernal risque de concerner ¼ des élèves de la classe.



## La Formation professionnelle

# Pour une révision fondamentale de la réforme de la Formation professionnelle !

Deux années après le lancement de la réforme de la Formation professionnelle, les problèmes continuent de s'accumuler. Des échecs nombreux et éliminatoires, qui nourrissent le décrochage scolaire; un manque important de contrats d'apprentissage, qui prive des jeunes de leur droit à une formation professionnelle; une formation du technicien sacrifiée du fait que la voie vers l'enseignement supérieur est barrée; tels sont les résultats d'une réforme ratée, que les responsables du MENFP ont menée avec le rouleau compresseur et qu'ils veulent maintenir contre toute évidence.

Le SEW exige

- que la loi portant réforme de la formation professionnelle soit revue de fond en comble ;
- que la Ministre cesse d'occulter les problèmes et qu'elle respecte les engagements qu'elle a pris lors de l'entrevue du 9 janvier 2013 avec le SEW, notamment la réalisation d'une analyse de la formation professionnelle réformée et l'organisation d'une réunion entre le groupe curriculaire des formations commerciales, le SEW et les responsables du MENFP ;
- que les modules préparatoires devant permettre aux futurs techniciens de poursuivre des études supérieures soient fixés en concertation avec les partenaires scolaires. La décision unilatérale des services du MENFP d'organiser, pour ¾ des heures prévues, des modules préparatoires communs à toutes les formations de technicien va à contresens de toute logique.



## Lettre à Monsieur le Premier Ministre, Jean-Claude Juncker



Luxembourg, le 12 février 2013

Monsieur Jean-Claude JUNCKER  
Premier Ministre  
4, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg

**Objet :** courrier officiel à l'attention du Conseil de Gouvernement concernant la réduction des indemnités des commissions étatiques

Monsieur le Premier Ministre,

Les syndicats APESS et SEW tiennent à vous faire part de leur désapprobation de la décision de réduire de 25 % les indemnités des commissions d'examen et autres commissions étatiques, décision prise par le Gouvernement en date du 20 septembre 2012 et communiquée le 2 octobre 2012 par le Ministre des Finances totalement en marge de la présentation de la 1<sup>re</sup> mouture du budget de l'État, sans qu'il n'en ait d'ailleurs été question une nouvelle fois lors de la présentation des amendements apportés au budget de l'État pour 2013.

Tout d'abord, nous contestons fortement la manière dont cette mesure a été communiquée aux principaux concernés et surtout le moment bien trop tardif, dans la mesure où, même dans les médias, elle avait été totalement noyée dans la foulée des autres mesures décidées pour enrayer le déficit de l'État.

Le fait, par ailleurs, de changer les conditions en cours de route, donc de façon rétroactive pour des commissions constituées avant la mise en œuvre et surtout avant l'existence même d'une base légale afférente, nous paraît hautement discutable dans la façon de procéder et nous osons espérer que vous comprendrez les nombreux collègues qui se sentent vexés, d'autant plus que l'avis des syndicats n'avait pas été sollicité au départ, comme le veut l'usage lorsque les conditions matérielles du corps concerné sont visées.

Ce qui nous surprend particulièrement, c'est que ce soient justement les plus engagés qui, de la sorte, sont particulièrement pénalisés en dépit de leur engagement. En outre, cela contredit justement ce que vous aviez vous-même regretté le plus lors des négociations autour de la redéfinition de la tâche des professeurs en 2006, à savoir la quasi-absence d'éléments honorant le mérite, l'ancienneté en tant que telle n'étant pas un critère procédant du mérite.

Qui plus est, cette mesure va à l'encontre de ce que le Gouvernement ne cesse de souligner, dans le contexte de la réforme de la Fonction publique, concernant la rémunération de

ceux qui s'engagent le plus. Dès lors, vous comprendrez sans doute notre méfiance sur les vraies intentions du débat autour de cette réforme !

En outre, l'APESS et le SEW constatent que cette décision, dans son ensemble, concernera au premier chef les professeurs, dans la mesure où les commissions d'examen sont majoritairement, voire exclusivement constituées de professeurs. Or, ceux-ci refusent catégoriquement une mesure d'austérité supplémentaire incombant à eux seuls, et ce après la redéfinition de leur tâche concédée en 2007. Ils tiennent à rappeler qu'à ce moment-là, nous avions, d'un commun accord, retenu le caractère exceptionnel et unique d'un sacrifice imposé de façon unilatérale aux seuls professeurs, et que c'est vous-même qui aviez honoré ce sacrifice dans votre Déclaration sur l'état de la nation en 2007 : «*Ech wëll hei ausdrécklech [...] besonnesch den Enseignanten.*» Nous osons espérer que la parole donnée n'est pas une expression vide de sens pour notre Premier Ministre !

Notons par ailleurs que l'indemnité de « commission » sert très souvent à rémunérer la rédaction d'un questionnaire d'examen, l'expertise de questionnaires ou la correction de copies d'examen ; il s'agit là de travaux hautement qualifiés de la part d'enseignants chevronnés et réalisés à côté de leur travail normal. Sachant que les fonctionnaires d'Etat ne bénéficient ni de majorations pour heures supplémentaires, ni d'exemptions d'impôt, on peut s'imaginer que les travaux en question ne donnent pas lieu à des revenus nets copieux. Quant à l'indemnité pour une séance de commission nationale des programmes, elle s'élève actuellement à 44 euros. La réduction de 25 % correspondrait à un salaire brut horaire de 16,50 pour une durée de 2 heures de la CNP et à 11 euros pour une durée de 3 heures, alors que le salaire horaire minimum est actuellement de 13 euros.

Enfin, nous aimerions savoir quelles sont exactement toutes les commissions visées par cette mesure. Est-ce que les Commissions parlementaires, par exemple, en font également partie ?

Nous osons espérer que le Conseil de Gouvernement est prêt à reconsidérer sa décision visant de façon assez unilatérale les professeurs et à la retirer avant que nous ne risquions de décourager justement ceux qui s'engagent le plus au-delà de leur simple tâche d'enseignement et qui, pour cette raison, la vivent et la ressentent comme particulièrement vexatoire à leur encontre.

Tout en vous remerciant d'avance de bien vouloir tenir compte de la présente et de soumettre nos doléances au Conseil de Gouvernement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération très distinguée.

Daniel Reding  
Président de l'APESS

Guy Foetz  
Vice-Président du SEW/OGBL

**APESS**  
389, route d'Arlon  
L-8011 Strassen  
Tél: 691 27 37 70  
Courriel: [apess@education.lu](mailto:apess@education.lu)

**SEW**  
1, rue Jean-Pierre Sauvage  
L-2514 Luxembourg (Kirchberg)  
Tél: 26 09 69-1  
Courriel: [sew@ogbl.lu](mailto:sew@ogbl.lu)

# CDS et PDS, contrôle-qualité, profil du lycée et autres abominations

La Délégation nationale des enseignants des lycées et lycées techniques (DNL) a récemment organisé une vaste enquête pour connaître l'opinion de leurs collègues au sujet de la réforme du lycée prévue par le MENFP. 28 lycées sur 31 ont répondu. Parmi les questions posées il y a celles qui portent sur la future organisation des lycées prévue par le MENFP dans sa « Proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire ». Le résultat est parlant: 71% des lycées s'expriment contre le profil du lycée, 86% contre les Cellules de développement scolaire et l'Agence de qualité et 89% contre l'évaluation externe des acquis scolaires. Or, tous ces éléments constituent la transposition à l'enseignement, des principes de gestion par objectifs et d'évaluation qui figurent dans le projet réforme de la Fonction publique. Ils se concrétisent dans les articles 56, 57 et 58 de la « Proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire » du MENFP.

## Les visées des articles 56, 57 et 58 de la proposition de réforme du lycée

D'après l'argumentaire de la proposition de réforme du lycée, dont la remise à plat a été décidée en mars 2012, « la qualité scolaire est définie par un cadre de référence national et s'exprime par un ensemble de dimensions, de descripteurs et d'indicateurs ». A l'intérieur de ce cadre, les différents lycées et lycées techniques sont appelés à « rechercher l'efficacité et l'optimisation de leurs structures organisationnelles » et à « fixer de manière autonome des objectifs qu'ils entendent réaliser ». Chaque lycée « ... concevra son profil ... et définira, tous les trois ans, un plan de développement scolaire, avec des objectifs précis. Une cellule de développement scolaire regroupera, autour de la direction, les enseignants plus directement impliqués dans le pilotage du lycée ». Dans cette optique, « le profil du lycée et le développement scolaire constituent le cadre auquel s'inscrit la démarche autonome de la communauté scolaire d'un lycée ... ». Une « Agence de qualité » externe est appelée à fournir un accompagnement méthodologique et scientifique. Enfin l'argumentaire précise que « l'autonomie ... doit aller de pair avec une évaluation externe régulière qui met en relation les performances scolaires et les facteurs sociaux. La collecte de données est indispensable si l'on veut que la démarche de l'école se fonde davantage sur des faits étayés. »

Face à ces visées se posent deux questions essentielles.



Guy FOETZ

## Peut-on combattre les inégalités via une gestion par objectifs ?

L'école doit évidemment mettre en oeuvre tout ce qui est possible pour combattre les inégalités sociales. Il faut s'engager pour améliorer la qualité scolaire, offrir un enseignement adapté, tirer vers le haut les élèves et avoir des contacts réguliers avec les parents.

L'argumentaire ci-dessus vise une « gestion par objectifs » orientée vers les résultats (output) et non plus une gestion basée sur les moyens à mettre à disposition (input). Le texte des articles 56 et 57 de la proposition se trouve en rupture avec les méthodes de gestion traditionnelles des services publics et il épouse celles utilisées dans les entreprises privées. Or, un lycée (et l'enseignement en général) n'est ni une entreprise, ni une administration à proprement parler et à ce titre, la pédagogie et l'instruction ne peuvent être appréciées à travers des règles issues de la gestion des affaires. L'application des tels préceptes – même à leur plus simple expression – est même nuisible à l'enseignement du fait qu'ils détournent l'attention des enseignants et qu'ils mènent à une bureaucratisation injustifiée qui n'apporte rien aux élèves.

Si les répondants aux questionnaires de la DNL (taux de retour de 95 %) sont unanimes pour rejeter l'introduction de la gestion par objectifs dans l'enseignement, ils savent bien qu'une bonne formation des élèves est avant tout tributaire des visées de l'école publique et des moyens mis à sa disposition, dont en premier lieu la présence d'enseignants qualifiés.

## L'autonomie améliore-t-elle la qualité scolaire ?

La proposition de texte veut étendre le champ d'autonomie des lycées et lycées techniques tout en reliant autonomie et qualité scolaire: « Les études internationales témoignent: dans les systèmes éducatifs performants et équitables, les établissements disposent d'une large autonomie. » (Argumentaire p. 28). Or une telle relation de cause à effet n'a pu être établie jusqu'à présent de manière scientifique. Il s'agit là de pures allégations idéologiques. Sans vouloir rejeter l'autonomie, il faudra analyser notamment – avant de l'étendre

a) si la part d'autonomie accordée par la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques a effectivement été mise en oeuvre avec succès et quelles en ont été les répercussions positives et négatives;

b) si le modèle d'« extension de l'autonomie » que le MENFP projette de mettre en oeuvre apporte effectivement un degré de liberté plus élevé aux lycées et lycées techniques;

c) si ce degré de liberté supplémentaire profite à l'ensemble du système.

### a. Une prétendue autonomie contredite par la réalité

D'une part, l'autonomie financière partielle des lycées et lycées techniques inscrite dans la loi de 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques se révèle dans la pratique comme un miroir aux alouettes. Si le ministre des Finances demande que chaque établissement dépense 75 % des crédits alloués au cours d'une année budgétaire, ceci met évidemment en échec toute tentative de gestion financière plus indépendante des lycées et lycées techniques.

D'autre part, l'autonomie dont disposent actuellement nos lycées et lycées techniques sert souvent de prétexte au MENFP pour fuir ses responsabilités et pour faire porter le chapeau pour des activités non financées, aux établissements. L'exemple typique est celui des voyages scolaires que la ministre de l'Education nationale préconise et que les lycées doivent financer par leurs propres moyens – très limités.

### b. L'autonomie proposée par le MENFP- un carcan de contrôle administratif

Le modèle proposé par le MEN se révèle être un carcan administratif étroit, dans lequel les lycées et lycées techniques seraient enfermés. Au-delà de la logique néfaste de la gestion par objectifs déjà commentée précédemment, les représentations élues prévues par la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques seraient court-circuitées.

C'est bien la cellule de développement scolaire (CDS), constituée du directeur et des « enseignants plus directement impliqués dans le pilotage du lycée », qui, accompagnée par l'Agence pour le

développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles (ADQ), devrait élaborer les objectifs du plan de développement scolaire (PDS) et les soumettre pour évaluation à l'ADQ. Un représentant du Comité des professeurs dans la CDS n'y ferait certainement pas le poids et il est peu probable que la Conférence du lycée ou le Conseil d'éducation fasse couler le PDS, élaboré par la CDS.

Il faut comprendre aussi que le PDS et l'exécution de ses objectifs constitueraient des bases d'évaluation de l'établissement et de ses enseignants et que la participation à la CDS formerait un élément de carrière et donc de convoitise. Qui - au-delà des carriéristes calculateurs - sortirait gagnant de cet embroglio ? Certainement pas l'enseignant qui voudrait se concentrer sur ses cours et ses élèves !

Ce que le modèle du MENFP néglige, c'est l'élément central de l'enseignement, c'est-à-dire l'acte d'enseigner lui-même. Or, c'est bien là – et nulle part ailleurs – qu'on pourrait juger de l'amélioration de la qualité !

L'expérience négative des institutrices et instituteurs de l'enseignement fondamental avec le plan de réussite scolaire, inscrit en 2009 dans la loi sur l'enseignement fondamental est parlante. Ce plan, qui est l'équivalent au fondamental, du PDS des lycées et lycées techniques vise lui aussi l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

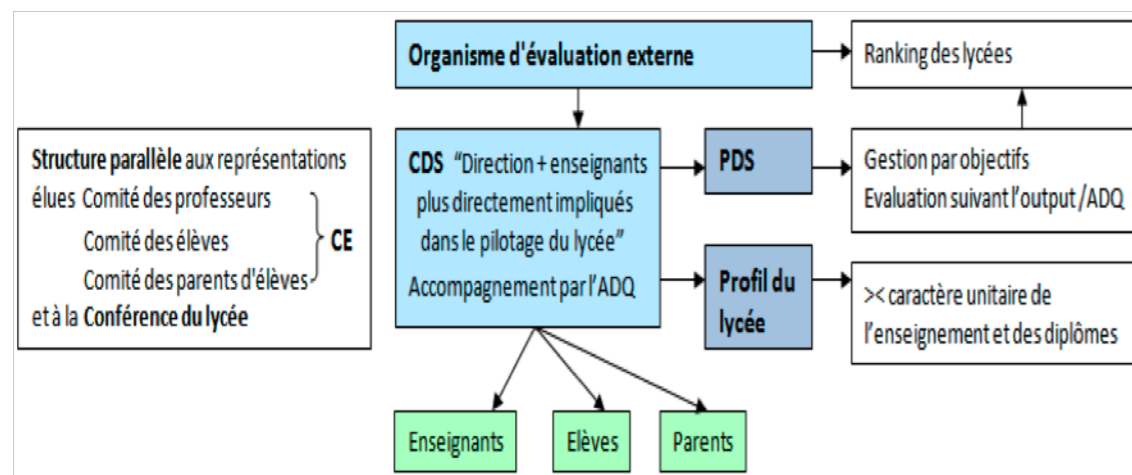
Les enseignants du fondamental dénoncent notamment que l'élaboration et l'évaluation des PRS imposent aux comités d'école constitue un travail bureaucratique d'envergure, qui va souvent au détriment de la réalisation des activités avec les élèves.

Un autre élément fatal de la proposition du MENFP est l'évaluation des lycées par un organisme externe. Or il faut souligner que la qualité scolaire et les efforts entrepris pour l'améliorer doivent être évalués par les partenaires du terrain et qu'il ne peut s'agir de faire intervenir un organisme externe, qu'il s'agisse de l'Agence pour le développement de la qualité scolaire ou d'un autre organisme. La divulgation des données confidentielles internes conduira en effet tôt ou tard à un ranking des écoles et de là au tourisme scolaire.

### c. Profil du lycée – attention danger !

La possibilité pour chaque lycée de se donner un profil particulier doit être considérée avec précaution. Les différents établissements doivent garantir aux élèves des savoirs et savoir-faire équivalents au niveau national. Les élèves doivent pouvoir poursuivre une carrière scolaire correspondant à leurs capacités et la fréquentation de tel ou tel lycée ou lycée technique ne doit en aucun cas hypothéquer leur progression scolaire ultérieure.

Le schéma suivant résume les points développés précédemment.



### Concluons :

- la part d'autonomie accordée par la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques n'a pas été mise en oeuvre correctement; notamment la faible autonomie financière qui existe est bafouée;
- le modèle d'« extension de l'autonomie » que le MENFP projette de mettre en oeuvre constitue en réalité une camisole de force inspirée des idées promues par l'OCDE, et cela tant pour les lycées que pour les enseignants et les élèves;
- le profil du lycée est problématique, puisqu'il risque de miner le caractère unitaire de l'enseignement et des diplômes ainsi que l'égalité des chances des élèves suivant le lycée qu'ils fréquentent.

Nous pensons que dans leur quête d'une meilleure qualité scolaire, les lycées devraient être libres de s'organiser à leur guise tout en promouvant la coopération démocratique. Dans leur livre bien connu « Schule leiten und gestalten » au sujet des , W. Fischer et M Schratz soulignent que d'un point de vue pédagogique, ce sont surtout « die

kollegiale Zusammenarbeit, ein stimmiges soziales Regelsystem, die Transparenz der Leistungsanforderungen, die Berechenbarkeit der Organisationsabläufe, die Mitgestaltung durch Eltern und Schüler, sowie die Freiheit und die Autonomie der Lehrer » qui permettent de promouvoir la qualité scolaire. C'est juste le contraire de ce que la proposition de texte sous revue envisage.

Pour l'instant, avec la loi de 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques, les directions peuvent « gouverner » à leur guise en recourant à des cercles d'initiés ni mandatés, ni contrôlés par la communauté enseignante. C'est cela qu'il faut combattre en inscrivant dans le futur texte de réforme du lycée le renforcement des structures démocratiques, l'information et la participation régulière des partenaires scolaires à la prise de décisions et notamment des droits de participation et de représentation réels pour le comité des professeurs.

VIVIUM ASSURANCES Une marque du Groupe P&V



# VIVIUM

ASSURANCES

Ensemble c'est sûr

**Economisez jusqu'à -25%**

[www.moins25.lu](http://www.moins25.lu)

P&V ASSURANCES S.c.r.l. • 5A, rue Thomas Edison • L-1445 Strassen • Tél.: 47 46 45-1 • Fax: 47 00 22  
Email: [mail@vivium.lu](mailto:mail@vivium.lu) [www.vivium.lu](http://www.vivium.lu)

# OCDE ante portas

Les modèles de référence de l'OCDE apportent-ils des solutions aux problèmes du lycée luxembourgeois ?

## 1. prologue : communication verticale contre communication horizontale ; deuxième révolution industrielle contre troisième révolution industrielle ; pourquoi le Luxembourg ne fait pas exception.

Dans son livre de 2011 « La troisième révolution industrielle » l'auteur américain Jeremy Rifkin, né en 1945, s'attaque à Frederick Winslow Taylor (1856-1915) et son livre le plus connu et le plus influent, « Principles of Scientific Management » (1911). Rifkin est d'avis que les principes qui sont caractéristiques pour ce qu'il appelle la « deuxième révolution industrielle » des années 1920 et 1930, à savoir le travail à la chaîne, le taylorisme et le fordisme, le capitalisme calviniste à l'américaine, la communication verticale à sens unique, la façon autoritaire et anti-démocratique de gérer l'entreprise, mais aussi l'Etat, où les intérêts des lobbies l'emportent sur la volonté et les droits des citoyens, sont des principes d'un autre âge qui ne devraient plus avoir cours aujourd'hui. Selon Rifkin il est temps de passer à la « troisième révolution industrielle » dont les termes-clé sont le pouvoir latéral (qui remplacera le pouvoir hiérarchique), la démocratie, la transparence, la coopération, la communication horizontale, le débat citoyen, une réduction des inégalités qui ont explosé d'une manière indécente depuis la fin de la guerre froide. – En fait Rifkin emploie le vocabulaire qui était déjà celui de Hannah Arendt dans « Les origines du totalitarisme » de 1951, à savoir l'opposition radicale entre 'communication verticale' d'hier – qui chez Rifkin est notamment celle du capitalisme de la « deuxième révolution industrielle » - et 'communication horizontale' qui devrait être celle du futur, et de préférence déjà celle du présent depuis un bon bout de temps. Dans son livre le plus important et aussi le plus volumineux, à savoir « La théorie de l'agir communicationnel » de 1981 Jürgen Habermas dit exactement la même chose : alors que tout le monde avait espéré autre chose à la fin de la deuxième guerre mondiale en 1945 nous constatons que nous vivons toujours à l'époque contemporaine dans l'aliénation et la prison du « système » - qui est celui si magistralement exposé et analysé par Niklas Luhmann (1927-1998) – alors que, face au fascisme omniprésent, le désir de pouvoir vivre plus humainement

dans le « monde de la vie » ('Lebenswelt') plutôt que dans les contraintes du « système » avait été formulé par les auteurs les plus clairvoyants dès les années 1930. Même après l'emblématique année 1989 la transition du « système » vers le « monde de la vie » et donc de l'autoritarisme hiérarchique vers la démocratie et la transparence n'a pas eu lieu, bien au contraire, et pour cause : désormais rien ne pouvait plus freiner le modèle américain, si vétuste et fâcheux soit-il, et c'était donc parti pour la grande « mondialisation » et « globalisation » à l'américaine. En fait les Etats-Unis avaient été les gagnants, au niveau mondial et sur le terrain aussi bien économique que politique, déjà la première guerre mondiale. Les Etats-Unis ont répété cette victoire après 1945, le GATT, Bretton Woods, le Plan Marshall, l'OECC de 1948 qui devient OCDE / OECD en 1961 sans oublier l'OMC / WTO en 1995 sont les instruments qui permettent la continuation de l'expansionnisme américain par toujours d'autres moyens, des instruments toujours renouvelés, mais en fait toujours les mêmes : autoritarisme et opacité, « communication » et désinformation, langue de bois et propagande, bourrage de crâne au lieu d'information véritable, transparence, loyauté envers les citoyens et démocratie. En 1951 Hannah Arendt avait passé au crible les systèmes autoritaires et à la fin même totalitaires du passé : d'abord l'impérialisme anglais, puis allemand au 19e siècle, ensuite le totalitarisme soviétique et nazi au 20e siècle. A la fin elle avait mis en garde contre les velléités des Etats-Unis de tout contrôler dans le monde après 1945, certes sans les moyens de contrainte grossiers et bien visibles du système stalinien ou nazi. Le contrôle et la contrainte allait en effet passer du niveau physique et militaire au niveau économique et psychologique, et les citoyens du monde entier ne se rendront même pas compte qu'ils ont une fois de plus été roulés.



John WECKER

Ces propos généraux sont illustrés dans nos années « post-crise de 2008 » aussi par Grand-Duché du Luxembourg, où le pouvoir (économique et politique) en place veut imposer des « réformes » qui n'en sont pas, sans dire le nom de ce dont il s'agit vraiment : à savoir ne rien changer à ce qui a déjà été le cas depuis le lendemain de 1945, et décrier comme des « réactionnaires corporatistes » ceux qui veulent de vraies réformes et dépasser l'intenable inertie qui dure depuis 30 ou 40 ans. Ces citoyens qui veulent enfin une réforme seraient attachés au passé et réfractaires à toute réforme et à toute « modernisation ». Voilà le discours officiel du pouvoir. – Mais nous vivons dans un monde à l'envers où il faut retourner tous les mots de la tête sur les pieds pour voir que le pouvoir en place qui vante sa volonté de « réforme » et de « modernisation » veut en fait ne rien changer au présent et continuer comme dans le passé. Et le mouvement citoyen – illustré par les 6000 enseignants et fonctionnaires qui étaient descendus dans la rue le 22 mars 2012 – accusé de vouloir bloquer la route aux réformes et à la modernisation veut au contraire la réforme, mais une vraie réforme et une vraie modernisation, et pas que des mots nouveaux collés sur les pots cassés d'hier. – Le débat qu'il faut mener doit être un vrai débat sociétal, car ce qui est en jeu, ce ne sont pas quelques bricolages accessoires qui permettraient en peu de temps et avec peu d'investissements de mieux faire fonctionner l'éducation nationale luxembourgeoise ou le service public luxembourgeois. Il s'agit au contraire de mener un débat de fond pour se poser la question quelle société et quelle « culture » nous voulons avoir

au Luxembourg au 21e siècle et pendant les 50 années à venir, et en quoi et pourquoi la société luxembourgeoise est bloquée depuis la fin des années 1960 ou le début des années 1970, où la réflexion et la mise en question commencent certes, mais à part les éphémères années 1975-1979 elle ne s'est jamais fait entendre, jusqu'à aujourd'hui. – L'enjeu du Luxembourg en 2013 est donc s'il va rester – en termes de Rifkin – au stade de la deuxième révolution industrielle des années 1920, au stade de ce taylorisme toujours imposé par les Etats-Unis et ses réseaux tentaculaires, dont l'OCDE, ce qui est la volonté du gouvernement luxembourgeois, ou bien s'il va enfin passer à l'ère de la troisième révolution industrielle que la société civile attend depuis des décennies et exige toujours aujourd'hui.

C'est en effet bien de l'influence de l'OCDE qu'il s'agit, et derrière elle du modèle sociétal, politique, économique, mais aussi éducatif américain. Depuis 1945 les Etats-Unis cherchent à l'imposer de manière globale, mais les pays de l'est résistent. Suite à la disparition du bloc soviétique après 1989 et suite au tournant capitaliste en Chine les Etats-Unis ne se sont pas endormis ou reposés, mais ils ont décuplé leurs efforts pour soumettre le monde entier au formatage américain. Et le Grand-Duché du Luxembourg n'est pas resté une exception et une île au bout du monde que les ondes de choc de la mondialisation à l'américaine ne pourraient pas atteindre. Les « réformes » – qui n'en sont pas – que le gouvernement voudrait imposer au pays à un rythme accéléré depuis 2008 ressemblent comme une goutte d'eau à la déferlante dans les autres pays de l'OCDE. Privatisation, compression au maximum du service public (ou sa colonisation par le privé), hiérarchisation des carrières, réorganisation autoritaire des entreprises, y compris le service public et l'éducation nationale, mysticisme des « compétences » : voilà les slogans qui sont répétés jusqu'à plus soif dans certains pays OCDE depuis les années 1950 et 1960, dans d'autres depuis les années 1980, et au plus tard après la crise de 2008 ce discours essaye de submerger également le Luxembourg. Or pour remettre à flot ou tenir à flot le Grand-Duché et l'UE toute entière il faut d'autres remèdes que ceux de Frederick Winslow Taylor mort en 1915 qui avait exposé ses idées maîtresses en 1911. à plus soumettre le monde entier jusqu'ent blic et Ip's, mysticisme des «par t' leurs efforts pour soumettre le monde entie

Pour pouvoir « lire » et « déchiffrer » plus facilement le cas du Luxembourg, si semblable à tant d'autres – même si le pouvoir en place affirme le contraire, pour cacher son jeu – lisons les extraits suivants de Jeremy Rifkin, de 2011 :

« Taylor en était persuadé : le meilleur moyen d'optimiser l'efficacité de l'ouvrier consiste à séparer la pensée de l'action. Il faut donner à l'encadrement le contrôle total de la façon dont chaque tâche doit être accomplie. « Si l'exécution par l'ouvrier est guidée par sa propre conception, il est impossible », selon lui, « de lui imposer soit une efficacité méthodique, soit les cadences de travail voulues par le capital. - Taylor reprend l'idée cruciale d'exercice d'une autorité rationalisée dans un système de gestion vertical et centralisé et la plaque sur chaque travailleur. » (p. 161 (...))

« Les principes d'organisation scientifique du travail sont vite passés de l'usine et du bureau à la maison et à la ville, ce qui a fait de l'efficacité la valeur temporelle cardinale du nouvel âge industriel. Maximiser la production avec le minimum de temps, de travail et de capital serait la condition sine qua non imposée à la quasi-totalité des aspects de la vie dans la société contemporaine. - Nulle part les nouveaux principes rationalisateurs de l'entreprise moderne n'ont été mieux accueillis que dans l'enseignement public, d'abord en Amérique et en Europe, puis dans le reste du monde. Débiter des ouvriers productifs est devenu la mission principale de l'éducation moderne. Les écoles ont assumé une double tâche : créer une main d'œuvre alphabétisée et la préparer à servir des entreprises despotiques et centralisées, où elle allait recevoir ses ordres d'en haut et optimiser sa production en bas le plus efficacement possible, sans jamais remettre en cause l'autorité sous laquelle elle allait peiner. - Les écoles sont devenues un microcosme des usines. » (p. 162) (...)

« Ce modèle d'éducation est resté en vigueur jusqu'à nos jours et ne commence à être remis en cause qu'aujourd'hui, avec l'émergence de la troisième révolution industrielle : distribuée et coopérative par nature, elle exige une démarche pédagogique qui lui corresponde. » (p. 163) (...)

« Dans le monde actuel, trois des quatre plus grandes entreprises sont des compagnies pétrolières : Royal Dutch Shell, Exxon Mobil et BP. Après ces géants de l'énergie viennent environ cinq cents sociétés mondiales représentant tous les secteurs et industries, dont le revenu cumulé (22 500 milliards de dollars) équivaut au tiers du PIB mondial (62 000 milliards de dollars) et qui sont indissociables et dépendantes des énergies fossiles pour leur survie même. » (p. 164)

« En 2001, les PDG des plus grandes compagnies américaines ont gagné en moyenne 531 fois que le travailleur moyen, bien davantage qu'en 1980 où ils ne gagnaient que 42 fois plus. De 1980 à 2005 – chiffre encore plus stupéfiant –, plus de 80 % de l'augmentation des revenus aux Etats-Unis est allée dans les poches du 1 % le plus riche de la population. En 2007, les Américains de ce 1 % le plus riche ont gagné 23,5 % du revenu avant impôt du pays, contre 9 % en 1976. Pendant la même période le revenu médian des ménages américains hors personnes âgées a baissé et le pourcentage de ceux qui vivent dans la pauvreté a augmenté. » (p. 165)

« Nous restons donc avec un étrange paradoxe. Des millions d'Américains veulent que l'Etat n'intervienne pas dans l'économie, mais ils ne sont pas prêts à se mobiliser pour mettre fin au mécanisme qui permet à des intérêts économiques privés d'acheter des élections, puis de diriger l'argent des contribuables vers leurs projets favoris et les intérêts de leur secteur. (...) L'immense majorité des Américains ont avec les entreprises une relation qu'on pourrait qualifier de « para-religieuse ». Avec leur foi calviniste dans le marché et leur haine du big government – au point de l'assimiler au socialisme athée – ils ne voient pas la cupidité des entreprises, ce qui permet à celles-ci de créer, sans avoir à en payer le prix, un système de socialisme pour l'élite et de paupérisme pour le peuple. (...) Si les Américains persistent à croire que les marchés sont plus bénéfiques à la société s'ils ne sont pas limités par l'Etat, s'ils continuent à fermer les yeux sur un processus politique où les élus permettent aux associations patronales de rédiger des lois à leur profit et au détriment de la collectivité, il est probable qu'en tant que nation nous sommes condamnés. » (...) « il y a de précieuses

leçons à tirer de la triste histoire des relations passées entre l'Etat et les grandes entreprises pour nous assurer que la troisième révolution industrielle sera d'une toute autre nature : une coopération ouverte et transparente entre l'Etat, les entreprises et la société civile, qui représentera les intérêts de toute la population et pas seulement ceux d'une élite affairiste. » (pp. 189-190)

« La lutte entre les vieux intérêts du pouvoir hiérarchique de la deuxième révolution industrielle et les intérêts naissants du pouvoir latéral de la troisième crée un nouveau clivage politique, reflet des forces rivales qui se disputent la maîtrise de l'économie. » (p. 197)

#### Jeremy Rifkin

**« La troisième révolution industrielle – Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde », 2011, isbn 978-2-918597-47-6**

Déjà dans « Le rêve européen – ou comment l'Europe se substitue peu à peu à l'Amérique dans notre imaginaire » (le titre américain est plus parlant : « The European Dream – How Europe's Vision of the Future Is Quietly Eclipsing the American Dream ») de 2004 Jeremy Rifkin – qui est Américain, ne l'oublions pas – avait mis en lumière les déficits du modèle américain, avait d'autre part montré une grande admiration, mais aussi et surtout une grande connaissance de l'Europe et de l'UE – donc du processus d'intégration européen – et de sa différence et de ses avantages avec le modèle américain. Et avait finalement – en toute logique – recommandé à l'Europe de poursuivre dans sa voie et dans son originalité et de ne pas tomber dans l'erreur de continuer ou d'adopter le modèle américain.

Les propos de Rifkin ne sont pas restés sans écho en Europe, comme en témoignent les lignes suivantes :

« La tâche prioritaire de l'Union Européenne dans la première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle sera – pour citer Jeremy Rifkin – d'ouvrir la voie à la

troisième révolution industrielle ». »

Discours de Hans-Gert Pöttering, président du Parlement Européen, à la deuxième Agora citoyenne de l'Union Européenne, 12 juin 2008

cité par Jeremy Rifkin à la p. 7 de « La troisième révolution industrielle »

L'OCDE est donc surtout – malgré l'intérêt que peuvent avoir dans certains domaines ses études et son engagement – un messenger du modèle américain, un modèle qui relève du passé et pas du présent ou du futur, et l'Union Européenne et notamment le Luxembourg seraient mal avisés si la solution des problèmes qui sont de toute évidence le cas, depuis 2008 ou depuis 1973, était puisée du côté de l'OCDE, au lieu de faire confiance à la matière grise européenne et de développer des solutions propres, originales et surtout humaines et intelligentes. Car le modèle américain n'est ni l'un ni l'autre : ni humain, ni intelligent.

**Suite de l'article**  
Dans le prochain journal

Entrevues de l'OGBL et de ses délégués du secteur de la recherche avec les membres de la commission parlementaire de l'enseignement supérieur et de la recherche

## La recherche et la représentation de ses salariés au cœur des discussions !



Depuis fin février, plusieurs entrevues entre les députés des partis politiques DP, CSV, LSAP et Déi Gréng, membres de la commission parlementaire de l'enseignement supérieur et de la recherche, et d'une délégation de l'OGBL ont eues lieu dans le cadre des discussions en cours sur la réforme des centres de recherche publics (CRPs).

Lors de ces rencontres, l'OGBL et ses interlocutrices et interlocuteurs ont affirmé partager l'orientation globale du projet visant à renforcer et à pérenniser le secteur de la recherche et à favoriser la synergie entre les différents CRPs. Néanmoins, les représentants de l'OGBL se posent des questions par rapport à certains éléments du projet et ont exposé, lors des quatre entrevues, leurs remarques et critiques par rapport au projet de loi récemment déposé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ainsi, pour l'OGBL certaines des attributions d'une nouvelle structure de gouvernance des CRPs prévue dans le projet de loi, le Conseil de concertation (CC), sont identiques à celles des délégations du personnel et risquent donc d'empiéter sur leurs compétences.

Voilà pourquoi l'OGBL s'exprime pour que le CC se penche sur les questions relatives à la définition de la politique de RDI et en particulier l'élaboration de la convention pluriannuelle et non sur les questions directement liées au personnel. L'OGBL préconise de prévoir un alignement sur le nouveau projet de loi sur le dialogue social dans les entreprises pour tous les Centres de Recherche. Cette remarque a été retenue avec intérêt par certains membres de la commission parlementaire.

L'OGBL suggère en outre que la durée des mandats des membres du Conseil de concertation soit harmonisée avec celle de la Délégation du personnel et du Conseil d'administration. c. à d. qu'elle soit fixée à 5 ans - point partagé par certains députés.

Les représentants de l'OGBL se sont de même prononcés pour une représentation des délégations du personnel au sein des Conseils d'administration des différents CRPs - ceci à l'instar d'autres établissements publics - afin de permettre un dialogue social plus efficace et afin de favoriser la cohésion interne et la transparence des processus décisionnels.

D'autres sujets mis en lumière concernaient la durée du mandat des directeurs généraux des CRPs, qui pourrait selon l'OGBL, être aligné sur celle du mandat du recteur de l'Université du Luxembourg afin de garantir un renouvellement régulier, les droits d'auteur et de participation aux revenus tirés de la valorisation des résultats de la recherche ou encore la notion de secret professionnel telle que définie dans le projet de loi. Il s'est avéré que ce dernier point a été interprété de façon différente par les participants aux entrevues, ce qui implique pour l'OGBL qu'il faut le libeller de façon à ce que les chercheuses et chercheurs puissent continuer à communiquer sur leurs projets, composante essentielle de leur métier.

En outre, il faudrait, selon l'OGBL, renommer le délégué à l'égalité des chances, prévu au projet, pour ne pas introduire de confusion avec le délégué à l'égalité au sein de la délégation du personnel et coordonner leurs rôles et missions respectifs.



Une autre question concerne l'article 49 du projet de loi qui prévoit le maintien des contrats actuels des collaborateurs «pour autant que les besoins du service ou du département l'exigent». L'OGBL et certains députés sont d'avis que cette formulation est peu claire et que dans tous les cas le droit commun, dans ce cas-ci les dispositions en cas de changement d'une clause essentielle du contrat, devrait être appliquées.

Pour les représentants de l'OGBL, l'objectif ambitieux fixé par le projet de loi aux CRPs d'atteindre une visibilité et une renommée internationale tout en participant activement au développement du tissu économique luxembourgeois en mettant l'accent sur une recherche de type appliqué apparaît tout à fait légitime au vu des investissements publics consentis. Cependant, cet objectif ne pourra être pleinement réalisé qu'au travers d'une politique publique de recherche réaliste et individualisée prenant en compte les spécificités des CRPs et l'environnement socio-économique dans lequel ils évoluent. Ainsi, si la valorisation de la recherche dans le domaine des matériaux et de l'informatique est favorisée par la



présence au Luxembourg de nombreuses industries connexes, la situation s'avère plus complexe par exemple dans le secteur des biotechnologies en raison d'un déficit d'activité dans le pays. Les représentants de l'OGBL rappellent en outre qu'il est essentiel de maintenir au sein des CRPs un lien constant avec la recherche fondamentale, qui est à la base de l'innovation, et ne pas la réserver à la seule Université du Luxembourg, si l'on souhaite que les Centres soient effectivement en mesure de répondre aux attentes de la société.

Ont participé aux entrevues:

DP Anne Brasseur, Eugène Berger - CSV Marcel Oberweis - LSAP Ben Fayot - Déi Gréng Claude Adam - OGBL Danièle Nieves, membre du Bureau exécutif, Frédéric Krier, conseiller du Bureau exécutif, Stéphane Jacquemart, président de la délégation du CRP Henri Tudor, Laurent Vallar, président de la délégation du CRP Santé, Philippe Liégeois, président de la délégation du CEPS/INSTEAD et José Esposito, membre de la délégation du CRP Santé.

# UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

## Les critiques de l'OGBL confirmés !

Dans son 2e rapport d'évaluation, présenté à la presse le 18 mars, le comité d'experts internationaux présidé par le recteur émérite de l'université d'Islande Páll Skulason donne globalement de bonnes notes à l'Université de Luxembourg, qui après 10 années d'existence serait « en train d'acquérir une très bonne visibilité dans et au-delà de la région », plusieurs secteurs de recherche de l'Université seraient « reconnus internationalement » (droit, finance, sécurité informatique, biomédecine...). Néanmoins, le rapport d'évaluation est tout aussi clair en pointant sur les problèmes qui n'ont pas été résolus depuis le premier rapport en 2009 : outre le manque d'identité commune due à l'éparpillement actuel sur plusieurs sites, le comité d'évaluation vise surtout des lacunes au niveau du fonctionnement des organes institutionnels et un manque de dialogue et de cogestion en interne. Les experts internationaux prônent explicitement une plus grande participation des enseignants-chercheurs et des étudiants.

Ceci rejoint les critiques de l'OGBL, syndicat majoritaire au niveau de la délégation du personnel de l'Université, qui depuis belle lurette soulève le manque de dialogue et de cogestion en interne, ainsi que la centralisation du pouvoir de décision au Conseil de gouvernance, sans lien direct avec le fonctionnement quotidien de l'Université et sans connaissance des réalités sur le terrain. Actuellement, un seul professeur y siège avec simple voix consultative, alors qu'il serait normal que la loi prévoie une représentation effective des plus de 1 200 salariés, à l'instar des conseils d'administration de sociétés commerciales ou d'autres établissements publics.

En même temps, le rapport déplore une fois de plus les problèmes de fonctionnement du Conseil universitaire. Même s'il siège plus régulièrement qu'il y a encore quelques années, les experts externes constatent un manque d'engagement et de préparation des membres du Conseil, qui visiblement ont peu d'intérêt à s'investir dans un organe purement consultatif, qui est souvent mis devant des faits accomplis et des décisions prises unilatéralement par le rectorat et le Conseil de gouvernance.

## La nouvelle loi doit remédier au manque de dialogue

Il n'est pas trop tard pour amender le projet de loi No 6283 sur l'Université, qui semble se trouver actuellement en « limbo législatif » après plusieurs oppositions formelles du Conseil d'Etat ! Si le ministre affirme que la nouvelle loi « précisera le rôle du Conseil universitaire », nous estimons qu'une simple précision n'aidera pas à résoudre l'ensemble des problèmes soulevés par les évaluateurs. Pour avoir un dialogue efficace à l'intérieur de l'institution, il nous semble évident que le législateur doit prévoir l'instauration de dispositifs garantissant le dialogue social et la cogestion des salariés et donner de réels pouvoirs au Conseil universitaire (avis motivés, condition d'avis conformes avant décision au Conseil de gouvernance pour des décisions importantes définies...).

## Excellence versus budget

Enfin, le développement continu de l'Université suppose aussi les moyens financiers et en personnel nécessaires. Pas sans raison, le rapport d'évaluation souligne que l'Université est « understaffed » au niveau du personnel administratif. Il faudra donc prévoir des engagements supplémentaires. Or, malgré l'assurance permanente du caractère prioritaire de l'enseignement supérieur et de la recherche par le gouvernement et qu'il affiche comme but de porter la part des investissements dans la recherche de 1,43% à 2,3% à l'horizon 2020, la tendance actuelle semble aller dans le sens inverse, et à ce qu'on entend, le gouvernement prépare un freinage sensible de l'évolution budgétaire pour le prochain plan quadriennal, ce qui risque de mettre en danger les bons résultats constatés par le comité d'évaluation et les recrutements nécessaires à mettre en œuvre. Si le gouvernement veut vraiment d'une Université reconnue internationalement, il doit être prêt à libérer les fonds nécessaires pour garantir son développement !

Communiqué le 22 mars 2013



## Made in Happyland In nomine matris

Heute loben das konsequente Handeln in der Politik. Der LSAP-Abgeordnete Ben Fayot sorgt sich um die Deontologie der Lehrer. Übers Parlament fragt er die Unterrichtsministerin, ob es vertretbar sei, dass sogenannte Religionslehrer den Schulkindern Ansichten aufhalsen, die unserer freiheitlich-demokratischen Grundordnung fundamental widersprechen. Allgemein möchte der Abgeordnete erfahren, ob die Ministerin denkt, die öffentliche Schule sei ein Spielplatz für obskure Ideologien, die sich süffisant über den demokratischen Konsens hinwegsetzen.

Die Antwort der Unterrichtsministerin ist überraschend entschlossen und deutlich. Nein, Schüler dürfen von Religionsvertretern keinesfalls instrumentalisiert werden. Die katholische Kirche verbreitet Auffassungen, die völlig unvereinbar sind mit dem Auftrag der öffentlichen Schule, freie und kritische Geister heranzubilden. Die Schule darf kein Tummelplatz sein für Sekten und Seelenfänger. Die Ministerin verpflichtet sich, in ihrer Partei energisch das Konzept der Trennung von Kirche und Staat durchzusetzen, das längst gebrauchsfertig im Parteiprogramm verankert ist, und die öffentliche Schule künftig zu immunisieren gegen die feindliche Übernahme durch Kräfte, denen alles am Herzen liegt, nur nicht das Wohlergehen der Schüler. Ihre beachtliche Entschiedenheit begründet die Ministerin damit, dass sich «vor allem die katholische Kirche des Missbrauchs und der Schändung Heranwachsender schuldig gemacht hat, und zwar in einem Ausmaß, das strengste Vorkehrungen erfordert, um diese kriminelle Organisation mit allen Mitteln von Kindern fernzuhalten.»

Hinter der etwas gestelzten Amtssprache verbirgt sich geradezu ein politisches Wunder. Wir können hier erkennen, dass es nie zu spät ist, aus Fehlern der Vergangenheit zu lernen und die eigenen parteipolitischen Ideale wiederzuentdecken. Ja, wir lassen uns überwältigen von unserer Sentimentalität und geben es zu: wir schöpfen wieder Hoffnung in die gesellschaftliche Relevanz der LSAP. Sehr oft haben wir den verschütteten Genossen hier am Zeug geflickt wegen ihrer galoppierenden Inkonsequenz. Diesmal aber müssen wir staunen. Es verschlägt uns geradezu die ironische Streitlust.

Zu Recht hat Parteipräsident Bodry auf dem LSAP-Nationalkongress unterstrichen, seine Partei habe «eine Daseinsberechtigung». Das können wir nur mit beiden

Händen unterschreiben. Irgendwo im kollektiven Unterbewußtsein schlummer-ten wohl noch die alten kämpferischen Ideale. Sie haben sich jetzt zum Glück mit voller Kraft der saftlos schlummernden Mandatäre in der Regierung und im Parlament bemächtigt. In dieser Partei ist offenbar der weltanschauliche Frühling ausgebrochen. Das schlägt uns zwar momentan die Waffen der Satire aus der Hand, aber es besänftigt zugleich unseren jahrelangen Verdruß. Gut so, Genossen und Genossen! Nur Mut und Würde! Ihr beweist es ja selber, dass ihr nicht täglich in aller Früh schon bei der Morgentoilette mit Weihwasser gurgeln müsst. Möge die Morgenröte der Vernunft aufsteigen über den alten Trümmerfeldern! Avanti, popolo!

Moment. Upps! Da sind wir doch tatsächlich einem argen Fehler aufgesessen! Wir haben uns ganz einfach in der Thematik vergriffen. Verflucht! Wie konnte dieser Schnitzer nur passieren? Sie, liebe Leser, werden soeben Zeugen, wie ein peinliches Missverständnis entstehen kann. Alles, was wir bisher geschrieben haben, müssten wir eigentlich sofort wieder löschen. Trotzdem ein Vorschlag zur Güte: Wir lassen es stehen, und sei es nur, um zu zeigen, wie unentschuldigbar sich ein Kommentator verrennen kann, wenn er nicht ordentlich recherchiert. Reuevoll klopfen wir uns also an die eigene Brust und wollen Ihnen natürlich die echte und wahre Geschichte nicht vorenthalten:

Der LSAP-Abgeordnete Ben Fayot sorgt sich um die Deontologie der Lehrer. Übers Parlament fragt er die Unterrichtsministerin, ob es vertretbar sei, dass gewerkschaftlich organisierte Lehrer ihren Schülern eine Information in die Hand drücken, die sie ihren Eltern weiterreichen sollen. Im inkriminierten Schreiben geht es um öffentliche Aufklärungsversammlungen über die Frage der Schulbilanzen. Ist es überhaupt erlaubt, dass Lehrer auf diesem Weg Schülereltern kontaktieren?

Die Antwort der Unterrichtsministerin ist überraschend entschlossen und deutlich. Nein, Schüler dürfen auf diese Art keinesfalls instrumentalisiert werden. Den Lehrern ist untersagt, wehrlose Kinder einzuspannen, auch dann, wenn es erwiesenermaßen nur um das Kindeswohl und die Zukunft der Schule geht. Die Ministerin fügt hinzu, dass es in Sachen Schulbilanzen nur zwei zugelassene Ansichten gibt: ihre eigene und jene der Universität Luxemburg, die sie mit einer entsprechenden Studie beauftragt hat. Eine dritte Meinung, jene der betroffenen Lehrerschaft, will sie ganz einfach unterbinden. So. Das wäre die Richtigstellung. Wir entschuldigen uns ausdrücklich bei der Schulministerin und beim Abgeordneten Fayot, dass wir sie für sozialistische Politiker gehalten haben.

Guy Rewenig



## Die FGIL tritt nach wie vor ein für einen überkonfessionellen Werteunterricht als Pflichtfach

Am 6. März hatte Minister Biltgen zu einem öffentlichen Seminar zwischen dem von der Regierung ernannten Expertengremium, Vertretern der verschiedenen Religionsgemeinschaften und Vertretern der Zivilgesellschaft eingeladen.

Ein Meinungsaustausch fand statt über eine Verankerung der Religionsfreiheit in der Verfassung, über die Konventionierung und Finanzierung der verschiedenen Glaubensgemeinschaften und über die Frage des Beibehaltens des Religionsunterrichts oder der Einführung eines allgemeinen Werteunterrichts als Pflichtfach.

Der Vorstand der FGIL war vertreten durch Monique Adam, Patrick Arendt und André Glodt.

Zu letzterem Punkt bekräftigte die FGIL ihre Forderung, dass ein allgemeiner überkonfessioneller Werteunterricht als Pflichtfach in der Grundschule eingeführt werden muss. Die FGIL will nicht mehr die öffentliche Schule in welcher wie bisher eine einzige Glaubensrichtung eine Monopolstellung in Sachen religiöser Erziehung für sich beansprucht, noch eine solche, in welcher Lehrbeauftragte der verschiedensten Konfessionen sich die Schüler aufteilen und in getrennten Kursen mit unterschiedlichen Programmen unterrichten. Dadurch würde die soziale und kulturelle Kohäsionsfunktion der Schule stark gefährdet. Auch würden Staat und Gemeinden vor gravierende, organisatorische und finanzielle Probleme gestellt.

Die Haltung der FGIL fand ebenfalls Unterstützung seitens der Vertreter der Professoren des Ethikunterrichts der Sekundarschulen. Auch sie vertraten die Meinung, dass es Pflicht der öffentlichen Schule sein muss, die Frage der ethischen Erziehung der Schüler im Sinne einer modernen demokratischen und pluralistischen Gesellschaft zu regeln.

Auch die Vereinigung der Humanisten und Agnostiker (AHA) plädierte für einen auf den Prinzipien der Allgemeinen Menschenrechtserklärung fußenden Unterricht, der die Schüler und künftigen Bürger zusammenführen würde, anstatt sie zu trennen.

Natürlich stießen diese Haltungen auf erbitterten Widerstand des Vertreters der katholischen Kirche. Ihr Wortführer Erni Gillen pochte auf die Bedeutung der christlichen Traditionen und plädierte vehement für eine Beibehaltung des Religionsunterrichts in unseren Schulprogrammen.

Der Meinungsaustausch vom 6. März zeigt, dass der Einfluss und der Druck, den die katholische Kirche auf den Schulunterricht ausüben will, unvermindert weitergehen. Deshalb wird es für uns wichtig sein, alle Fragen im Zusammenhang mit den zukünftigen Relationen zwischen Staat und Kirche(n) aufmerksam zu verfolgen.

Auffallend war auch die große Übereinstimmung der verschiedenen konventionierten Kirchen und anderer religiöser Gruppierungen was ihre finanziellen Forderungen an den Staat betrifft.

Der Vorstand der FGIL

Tageblatt

Donnerstag, 7. März 2013 • Nr. 56

Der Staat und die Kirchen

## Kein Konsens in Sicht

Claude Molinaro

Im Oktober vorigen Jahres hatte eine Expertengruppe einen Bericht über das Verhältnis des Staates zu den Glaubensgemeinschaften vorgelegt. Kultusminister François Biltgen hatte gestern zu einem öffentlichen Seminar in die Handelskammer eingeladen, wo alle interessierten Parteien ihre Meinung dazu sagen konnten.

Gehört eine Referenz an die Religionsfreiheit in die Verfassung? Ist das System der Konventionen für Glaubensgemeinschaften gut, so wie es ist, oder wäre es besser, ein anderes zu übernehmen? Ist ein allgemeiner Werteunterricht besser als ein Religionsunterricht?

Vertreter fast aller in Luxemburg vertretenen Glaubensrichtungen waren der Einladung des Ministers gefolgt, um den Experten noch einmal ihren Standpunkt zu diesen Fragen darzulegen.

Im Laufe der Diskussionen wurde klar, dass sich in all diesen Fragen zwei verschiedene Weltanschauungen gegenüberstehen. Für Jean-Paul Lickes, Vertreter der „Allianz von Atheisten, Humanisten und Agnostiker“ (AHA), ist Religion eine Privatsache.

Es sei evident, dass jeder Mensch das Recht habe, zu denken und glauben, was er wolle. Die Verfassung sei jedoch ein allgemeiner Rahmen. Spezielle Referenzen zu Religionsgemeinschaften könnten in speziellen Gesetzen aufgeführt werden.

Ein Vertreter der islamischen Gemeinschaft sagte, dass er im Prinzip auch nicht die Notwendigkeit sehe, Religionsfreiheit in die Verfassung einzuschreiben, da diese im Prinzip die Gleichheit vorm Gesetz garantiere. Allerdings werde seine Gemeinschaft in der Praxis oft diskrimi-

niert. Aus diesem Grund befürworte er eine Referenz in der Verfassung. Dieser Meinung war auch Christopher Lyon von der anglikanischen Kirche: Religion habe schließlich eine soziale Bedeutung.

Auch bei der Frage über die Finanzierung der Glaubensgemeinschaften bildeten sich die gleichen Lager. Die Vertreter der Religionsgemeinschaften sprachen sich für eine Weiterführung des Konventionensystems aus. Für die meisten „kleineren“ Gemeinschaften in Luxemburg sei es ein System, das es ihnen überhaupt ermögliche, zu funktionieren. Die muslimische Gemeinschaft forderte indessen noch einmal ebenfalls eine Konvention. Jean-Luc Karleskind, Vizepräsident der Shoura (der islamischen Gemeinschaft in Luxemburg), betonte, dass diese Frage von den

politischen Autoritäten verschleppt werde.

### Eine Frage der Repräsentativität

AHA vertritt auch in dieser Sache eine diametral entgegengesetzte Position. Das System gehöre abgeschafft. Da von den Konventionen aber auch die Gehälter abhängen, könne man sich ein Übergangssystem vorstellen, um Entlassungen zu vermeiden. AHA sei nicht grundsätzlich gegen eine öffentliche Finanzierung der Religionsgemeinschaften. Es müsse aber ein Verteilungsschlüssel gefunden werden, welcher der Repräsentativität der jeweiligen Glaubensgemeinschaft Rechnung trage.

Es möge zwar stimmen, dass al-

le Religionsgemeinschaften für die Beibehaltung des Systems seien, man müsse aber bedenken, dass zwei Drittel der Bevölkerung eine klare Trennung von Kirche und Staat befürworten, sagte Jean-Paul Lickes.

Die gleichen Lager bildeten sich bei der Frage nach dem Religionsunterricht in der Schule. Während Lehrgewerkschaften auf die Herausbildung von gemeinsamen Werten hinweisen, betonen die Kirchen die Bedeutung der unterschiedlichen Kulturen und Traditionen. Man wolle ja auch nicht eine einzige Schuluniform für alle Schüler.

François Biltgen betonte, dass man keine Schlussfolgerungen aus dieser Gesprächsrunde ziehen werde. Eine Zusammenfassung der gestrigen Konferenz werde dem zuständigen Parlamentsausschuss übergeben.



Das Interesse an der öffentlichen Diskussion rund um die Glaubensgemeinschaften war groß

Foto: Isabella Finzi



# OGBL

# Fête du travail des cultures et de la démocratie active

Centre Culturel de Rencontre  
Abbaye de Neumünster  
Luxembourg/Grund

1<sup>er</sup> mai 2013 - 1. Mai 2013

## Fête du travail Meeting de l'OGBL

La réunion traditionnelle du comité national élargi de l'OGBL, ouverte à toutes et tous nos militants, aura lieu

**lundi, le 29 avril 2013 à 17h00**

**au Centre Culturel Tramsschapp à Luxembourg-Limpertsberg**

*Parkings au Glacis et au Hall Victor Hugo - Le meeting sera suivi d'une réception*

Lors de cette manifestation le président de l'OGBL prendra position sur les grands thèmes de l'actualité sociale au Luxembourg.



49, rue Ermesinde Luxembourg-Limpertsberg

## Fest der Arbeit Meeting des OGBL

Die traditionelle Sitzung des erweiterten Nationalvorstandes des OGBL, zu der alle Militantinnen und Militanten eingeladen sind, findet statt am

**Montag, den 29. April 2013 um 17:00 Uhr**

**im Kulturzentrum Tramsschapp in Luxemburg**

*Parkplätze auf dem Glacis-Feld und bei der Victor-Hugo-Halle - Empfang zum Abschluss*

Der Nationalpräsident des OGBL wird während dieser Veranstaltung zu den wichtigen Themen der sozialen Aktualität Luxemburgs Stellung nehmen.

## Programme 1<sup>er</sup> mai - Programm 1. Mai - Neumünster

de / von	Ouverture officielle	à / bis
10:45	Big Music Band 2001 - la bienvenue "musicale"	11:00
11:00	Ouverture officielle: discours	11:15
11:15	Big Music Band 2001	11:30
<b>Apéro-Jazz</b>		
11:30	Marly Marques Quintet	13:00
<b>Concerts / Konzerte</b>		
13:00	Prés. du programme / Programmvorstellung Tammy Reichling	13:05
13:05	Acoustic Fight	13:45
14:00	Malako - groupe de danse congolaise	14:40
15:00	André Mergenthaler - Cello Loops	15:45
15:15	Kalima - Jazz de chambre et du monde	16:00
16:00	The Sacred Numbers	16:45
17:00	De Láb	18:00
17:15	Selma's B Invention	18:00
<i>Entre les spectacles / Zwischen den Vorstellungen: Sax à fond</i>		
<b>Magie / Zauberkunst</b>		
14:30	David Goldrake - Mysteries of Magic	15:00
16:15		16:45
<b>Cabaret / Kabarett</b>		
14:45	Making Luxembourg - Cabaret	15:30
15:45	Menu de l'actu de Claude Frisoni	16:30
<b>Pour enfants / Für Kinder</b>		
13:00	Nelsen Neves - peinture capverdienne	17:00
13:00	Patricia Soliz - atelier de bijoux	17:00
14:00	Florence Hoffmann - atelier Indiaka	18:00
14:00	Noémie Salas - atelier mosaïque	18:00
14:00	Kingsley Ogwara - atelier modelage africain	18:00
14:00	D'Prinzessin op der Ierz vum Annick Sinner	14:15
14:15	Le monde fantastique de Xuff par Anaïs Lorentz (F)	14:55
14:30	Geschichten fir Kanner mam Jhemp Hoscheit	15:00
15:15	Il était une fois ...	15:45
15:30	Mam Xuff duerch d'gëllen Kannerstuff vum Anaïs Lorentz (L)	16:10
16:00	Magic Christina - Balloon workshop	17:00
15:15	Il était une fois ...	15:45
16:00	D'Prinzessin op der Ierz vum Annick Sinner	16:15
16:30	Geschichten fir Kanner mam Jhemp Hoscheit	17:00
16:30	D'Prinzessin op der Ierz vum Annick Sinner	16:45
<b>Lectures / Lesungen</b>		
14:00	De Monni an d'Queen vum Pol Greisch an Alexandra Fixmer	14:35
17:15	Eng ofwieslungsräich Geschicht mam Jhemp Hoscheit	17:55

### Expositions / Ausstellungen

Lucien Wercollier  
Mois de la photo  
Azam Atakhanov (peintures)  
Expo Printemps des poètes

### Divers stands info/vente Verschiedene Info- und Verkaufsstände

**Catering**  
OGBL & OGBL/ACAL Luxembourg -  
OGBL Strassen-Bertrange - ASTI et  
ses organisations membres



# OGBL

# Fest der Arbeit der Kulturen und der aktiven Demokratie

Kulturzentrum  
Abtei Neumünster  
Luxemburg/Grund



1 partenaire



Tageblatt Le Jeudi Le Quotidien



frères des hommes  
LUXEMBOURG

# LES FEMMES SONT DANS LA COURSE

## ING Night Marathon, 8 juin 2013



AIDEZ FRÈRES DES HOMMES À FAIRE LA DIFFÉRENCE

**ENGAGEZ-VOUS  
POUR LA CAUSE  
DES FEMMES !**

- ♀ parrainez une de nos équipes existantes !
- ♀ participez vous-même au ING Night Marathon pour Frères des Hommes !

Pour participer, rendez-vous sur [www.fdh.lu](http://www.fdh.lu)

# SCHOOL INTERNET

## OLEFA

CURRENT STATISTICS  
 GEMENGEN: 38  
 SCHOULEN: 79  
 WEBFILTER: 42  
 BENOTZER: 13.416  
 SÄITEN: 96.420  
 BIBLIOTHÉIKEN: 117  
 BICHER: 199.764  
 VISITEUREN: 5.042.977

WEBBOOK  
 WIKI  
 STORYBOARD  
 TIPARLO  
 WEBFILTER  
 AFELO  
 CALENDAR

COMPATIBLE: IPHONE, IPAD, ICAL, OUTLOOK,  
 THUNDERBIRD LIGHTNING, GOOGLE CALENDAR

CHAT  
 PODCAST  
 OLEFA MOBILE  
 FOR IPAD & IPHONE

WEBSITE (LU-DE-FR-EN)  
 LIBRARY MANAGEMENT  
 LIBRARY ONLINE CATALOGUE  
 IMAGE GALLERY  
 INTRANET

MAIL & GROUPMAIL  
 USER & GROUPMANAGEMENT  
 FILE PROTECTION  
 LOGFILES  
 BACKUP & RECOVERY  
 AND MORE

UPDATED  
 UPDATED  
 UPDATED  
 UPDATED  
 UPDATED  
 UPDATED

NEW  
 NEW  
 NEW

TEL. 26 51 61 11  
 INFO@EDUCDESIGN.LU

WWW.OLEFA.COM  
 WWW.EDUCDESIGN.LU





**ERNSTER**<sup>®</sup>  
L'ESPRIT LIVRE



“ Un livre est comme un jardin  
que l'on porte dans sa poche. ”

GLADYS TABER ÉCRIVAIN AMÉRICAIN



addedevalue.lu photo Christian Aschman

WWW.ERNSTER.COM

LIBRAIRIE ERNSTER LUXEMBOURG • CITY CONCORDE • LA BELLE ÉTOILE • ERNY ERNSTER LA BELLE ÉTOILE  
PAPETERIE ERNSTER LUXEMBOURG • JEUX ET DÉCOUVERTES • ERNSTER DIDACTIQUE